

CANNABIS : OUVRONS LE DÉBAT !

**CONTRIBUTION DE
LA VILLE DE VILLEURBANNE
AU DÉBAT SUR LE CANNABIS**

CANNABIS : OUVRONS LE DÉBAT !

**CONTRIBUTION DE
LA VILLE DE VILLEURBANNE
AU DÉBAT SUR LE CANNABIS**



Villeurbanne, mars 2019
graphisme : Perluette & BeauFixe

SOMMAIRE

- P. 4** OUVRIR LE DÉBAT SUR LE CANNABIS
- P. 6** BILAN ET SUITE ? INTERVIEW CROISÉE
- P. 8** CANNABIS : DEUX MOIS POUR DÉBATTRE
- P. 10** LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA CONSULTATION
- P. 12** LES 10 POINTS CLÉS À RETENIR À L'ISSUE DU DÉBAT
- P. 14** CANNABIS : QUELQUES REPÈRES
- P. 15** ÉTAT DES LIEUX : LES CONSTATS PARTAGÉS
- P. 41** CANNABIS : LES EFFETS DU TRAFIC ET DE LA CONSOMMATION
- P. 52** LA LÉGISLATION EN 6 DATES
- P. 53** CANNABIS : 30 PROPOSITIONS POUR AGIR

OUVRIRE LE DÉBAT SUR LE CANNABIS

Villeurbanne a ouvert le débat sur le cannabis. Notre initiative a surpris. N'était-ce pas plutôt à l'État de s'emparer du sujet? Pas seulement. Une ville est pleinement dans son rôle lorsqu'elle écoute ses concitoyens, recueille et confronte les avis et qu'elle alerte, lorsque le sujet dépasse ses prérogatives, celles et ceux dont c'est la compétence. Nous avons mis à profit notre expérience de la démocratie participative pour faciliter l'expression de tous sur un sujet de société. Villeurbanne a ouvert le Grand débat national avant l'heure.

Le public a montré une grande appétence pour les échanges, avec l'envie de comprendre les enjeux et de s'exprimer. Beaucoup ont forgé leur opinion dans ces débats faits d'expertises, d'expériences et de vécu. C'est cette parole que nous porterons auprès de celles et ceux à qui il appartient de légiférer.

Notre initiative a surpris aussi parce que le trafic de cannabis est un sujet tabou. Comme si ne pas en parler effaçait les faits. **Ce trafic est une réalité partout en France, de façon plus ou moins marquée**, même si seule une poignée de villes le dénonce. Pourtant, ces dernières en subissent pleinement les effets dans l'espace public, de façon de plus en plus visible depuis quelques années, avec des conséquences sur la tranquillité publique. Les revendeurs, décomplexés, s'installent un peu partout. Exaspérés, c'est à leur maire que s'adressent les habitants. Peu leur importe la répartition des compétences entre telle ou telle institution. Les nuisances au quotidien, le spectacle d'une activité illégale mais pourtant présente sous leurs fenêtres, créent une brèche dans le pacte républicain, creusée par le sentiment d'une inégalité de traitement.



Jean-Paul Bret,
maire de Villeurbanne



Didier Vullierme,
adjoint à la Sécurité
et à la prévention

L'échec de la répression, malgré une législation parmi les plus dures d'Europe, renforce les frustrations et décrédibilise les institutions. Elle n'a pas empêché l'augmentation de la consommation et donc du trafic. Avec une question évidente de santé publique : les moyens de prévention sont-ils à la hauteur d'un produit potentiellement très nocif, surtout chez les jeunes? Et dont la qualité est laissée au seul contrôle de milieux crapuleux?

La consultation engagée à Villeurbanne a montré une grande maturité dans le débat de nos concitoyens, même face à un sujet potentiellement clivant, même face à la contradiction. Cette consultation, l'État doit maintenant l'ouvrir au plan national avec les parlementaires, bien sûr, mais aussi avec les associations et les citoyens directement. Une majorité de participantes et de participants s'est exprimée dans ce sens. Nous le pensons aussi.

Par conviction – au nom des libertés individuelles – ou par pragmatisme – la prohibition échoue dans ses objectifs – les voix vont en majorité vers un changement législatif en faveur d'une légalisation qui permettrait de contrôler la qualité des produits, d'assécher le trafic et de récupérer une manne financière au profit de la prévention, de l'aide aux quartiers populaires et du renforcement des moyens de police et de justice. **Personne ne se satisfait du statu quo**, pas même les partisans du maintien de l'interdiction du cannabis qui réclament les moyens de sa mise en œuvre : c'est-à-dire une police et une justice en nombre suffisant pour que la chasse aux trafics ne soit pas l'actuel puits sans fond. Dans un moment où le Président de la République affirme vouloir écouter la parole des citoyens et les propositions émanant des territoires, **il est temps que l'État se saisisse sans tabou et sans a priori de ce sujet, comme nous l'avons fait à Villeurbanne.**

BILAN ET SUITE ? INTERVIEW CROISÉE



Agnès Thouvenot,
adjointe à la Santé



Jonathan Bocquet,
adjoint à la Jeunesse



Didier Vullierme,
adjoint à la Sécurité
et à la prévention

QUE RETIREZ-VOUS DE CETTE CONSULTATION ?

Didier Vullierme, adjoint à la Sécurité : Cette consultation est née d'une concertation, celle organisée par la municipalité en 2018 autour du mi-mandat et à laquelle le sujet du trafic de cannabis s'était invité. Elle découle d'une envie collective de faire bouger les lignes. Il est inédit pour une ville française de lancer un débat sur le cannabis, qui plus est lorsque celui-ci associe les habitants, les corps intermédiaires et des experts reconnus nationalement. La bonne tenue des débats, l'interaction riche entre experts et citoyens, la diversité et le nombre de celles et ceux s'étant associés à notre démarche ont montré que les citoyens peuvent être en avance sur le législateur.

Jonathan Bocquet, adjoint à la Jeunesse :

Cette expérience a démontré qu'on pouvait traiter d'un sujet complexe avec l'ensemble des habitants. Sur une thématique à la fois technique et sensible, l'articulation des différentes expertises, théorique pour les intervenants, d'usage pour les citoyens et les professionnels villeurbannais, a permis une montée en compétence de tous. Des solutions constructives ressortent de ce travail partagé !

Agnès Thouvenot, adjointe à la Santé :

En matière spécifique de santé, la concertation a mis en évidence la complexité du sujet et un manque certain de pédagogie autour du cannabis. D'une part, les débats ont pointé du doigt le besoin collectif de clarifier les enjeux propres à chaque usage : thérapeutique, récréatif et addictif. D'autre part, ils ont permis de bien mettre en évidence les conséquences sociales et sanitaires de la consommation et du trafic de cannabis.

QUELLES SUITES SOUHAITEZ-VOUS DONNER À CE DÉBAT ?

D.V. : Il paraît incontournable que ce débat soit saisi nationalement. Les Villeurbannais ont montré le chemin d'une réflexion collective qui nous permette de sortir d'un statu quo insupportable. La capacité d'action des élus et élus locaux est aujourd'hui limitée par la législation et parce que les trafiquants de drogue ne s'embarrassent pas des frontières administratives d'une commune. Nous prendrons la part qui est la nôtre, dans les compétences qui sont les nôtres, mais une avancée significative ne pourra passer que par la représentation nationale. À cet effet, nous ferons une large publicité des conclusions présentées ici, d'abord aux assises du Forum Français pour la Sécurité Urbaine, mais aussi aux collectivités, aux parlementaires et aux représentants de l'État.

J.B. : Les débats nuancés ont permis au moins un consensus : le refus du fatalisme face à l'enlèvement de certains quartiers dans le trafic. Il est urgent que le législateur se saisisse d'une pratique qui n'a plus rien de marginale. Les citoyens sont suffisamment matures pour aborder le débat dans toute sa complexité. Le législateur doit s'en emparer à son tour.

Enfin, il faut être particulièrement attentif à notre jeunesse. L'entrée en consommation et parfois l'entrée dans le trafic a lieu à l'adolescence voire à la préadolescence. Il apparaît clairement que la question du cannabis exige une réponse particulière pour les jeunes publics tant en termes de prévention, d'accompagnement que de réponse légale.

A.T. : Je ferai deux préconisations. La première serait de réfléchir à la manière dont les souffrances psychiques pourraient être intégrées au champ d'application du cannabis thérapeutique chez les adultes. Les premières expérimentations ne sont prévues que pour des maladies pour lesquelles la médecine conventionnelle ne parvient pas à soulager des douleurs physiques. Or, notre concertation montre bien que certains patients souffrant de maladies psychiques soulagent leurs maux par le cannabis. Cette dimension ne peut être écartée du débat.

Ma seconde préconisation serait de mettre en place une politique de prévention globale et continue qui pourrait, par exemple, en cas d'évolution législative, être financée par une fiscalité dédiée. Cela permettrait de renforcer les associations d'éducation à la santé qui développent une expertise précieuse en la matière et constituent des ressources importantes pour les parents et les acteurs éducatifs. Mais ces associations se heurtent à des limites de financement qui rendent leurs actions trop ponctuelles.

CANNABIS : DEUX MOIS POUR DÉBATTRE

Du 10 décembre 2018 au 10 février 2019, Villeurbanne (150 000 habitants) a ouvert une consultation inédite autour de la consommation de cannabis et de son trafic. Les débats se sont organisés autour d'une plateforme web participative, de deux tables rondes avec des experts, de lives sur facebook avec des élus et experts et d'ateliers avec les acteurs locaux et instances de démocratie locale. Une enquête flash a été diffusée simultanément sur la plateforme web et en version papier à partir de mi-janvier 2019.

La robustesse et l'exhaustivité du présent livre blanc, reposent sur **la pluralité de regards croisés au fil des différentes séquences du débat**. Notamment :

- les différents ateliers et contributions écrites de professionnels ont mobilisé les témoignages et propositions d'un panel de jeunes des conseils de vie lycéenne, de membres des associations étudiantes, de professionnels de santé, de bailleurs sociaux, d'agents territorialisés, de services de la Ville (Direction de la prévention, de la médiation et de sécurité, Direction de la santé publique), de citoyens engagés (conseil des aînés, conseils de quartiers), d'acteurs jeunesse, de responsables d'établissements scolaires et leurs équipes éducatives, de femmes ;
- les deux tables rondes ont réuni quelque 400 personnes avec un public varié, majoritairement de plus de 50 ans avec de nombreux représentants des quartiers les plus concernés par les trafics de cannabis.

– les deux Facebook lives ont été suivis en direct, tout ou partie, par 1010 internautes – générant 434 réactions, commentaires et partages –, davantage par des hommes (autour de 60% pour les deux), âgés de 35 à 44 ans (un peu plus de 20%).

– l'enquête « flash » qui totalise 1433 réponses (contributions en ligne sur la plateforme, ou manuscrites en différents points de la ville) est le fait de la mobilisation de contributeurs aux profils variés.

On relève :

- **Une proportion quasi similaire, de contributions de femmes et d'hommes ;**
- **Une représentation de toutes les classes d'âges, avec notamment, un poids important des plus de 50 ans (39,5%) ;**
- **Un poids plus important dans le débat des quartiers les plus peuplés et/ou les plus touchés par le trafic** (Charpennes/Tonkin ; Gratte-Ciel/Dedieu/Charmettes, Perralière/Grandclément et Buers/Croix-Luizet), **mais une représentation de tous les quartiers de la ville**. Le débat a également dépassé les frontières avec 10% de réponses à attribuer à des contributeurs non villeurbannais.

UNE PLATEFORME DE PARTICIPATION CITOYENNE DÉDIÉE

La ville de Villeurbanne a fait le choix de la plateforme de participation citoyenne Decidim. Valentin Chaput, co-fondateur et co-gérant d'Open source politics (Osp) qui a accompagné la ville dans la gestion de la plateforme analyse ces deux mois de débat.

« Pour que la population ne se sente pas dépossédée, il convenait d'être très clair sur les enjeux du débat, son calendrier et sa finalité. C'est ce qui a été fait avec la définition des différentes étapes et la constitution du livre blanc. La qualité du dispositif déployé en termes d'information, de rencontres terrain et de communication a permis de convaincre du sérieux et de l'intérêt de la démarche. Ce qui a permis d'installer la confiance et d'assurer une quantité et une diversité de participations. L'exemple des réseaux sociaux montre de nombreuses dérives de contenu, peu producteurs d'intelligence collective et de bonnes prises de décision. Pour éviter et permettre le signalement d'éventuels contenus inappropriés une charte d'utilisation a été mise à disposition en toute transparence. Au final, peu d'actions de modération ont été nécessaires et de propos hors sujet.

Quel bilan ?

Réussir à réunir plus de 1 000 participants en quelques semaines sans communauté préexistante est une réussite. La participation a été riche, plurielle et suivie, avec des points de vue parfois très différents et un panel de propositions suffisamment large, sans trop de redites. Les habitants ont une expertise d'usage de leur territoire, ce que la plateforme a contribué à mettre en évidence tout en participant, avec l'apport des experts, à une forme d'acculturation des publics au sujet. En cela, la démarche a permis de renouveler la manière dont le citoyen s'engage dans la vie de sa cité. »

9 EXPERTS POUR ACCOMPAGNER LES DÉBATS

Ils ont accompagné les tables rondes et lives sur Facebook pour apporter leur expertise aux débats. Expertise et avis développés aussi dans des interviews présentes sur la plateforme web de concertation.

Arnaud Adélise, avocat à la cour d'appel de Grenoble, membre du Conseil national des Barreaux.

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille.

Francis Caballero, ancien avocat, spécialiste du droit des drogues.

Bénédicte Desforges, ancien lieutenant de police, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition.

Claire Dupont, sociologue et anthropologue urbaine.

Michel Kokoreff, sociologue, professeur à l'université Paris-8.

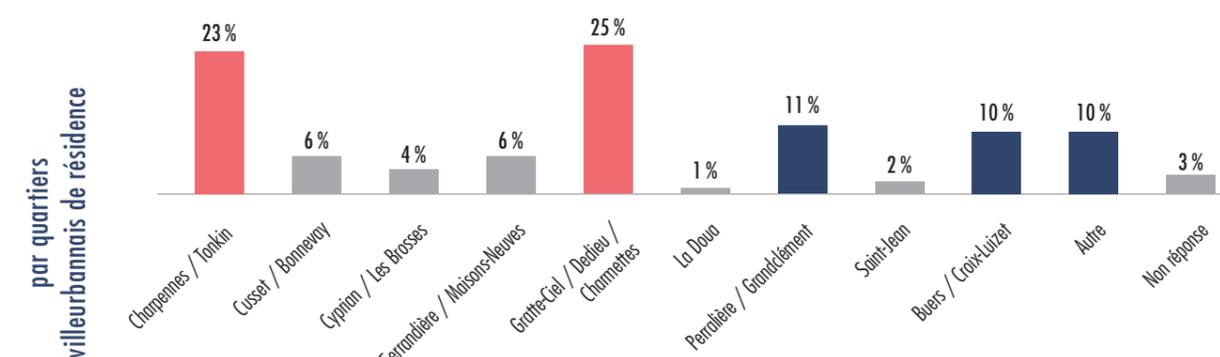
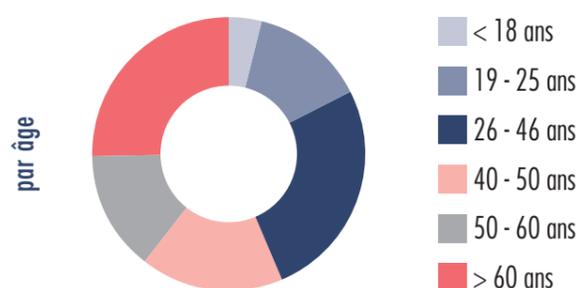
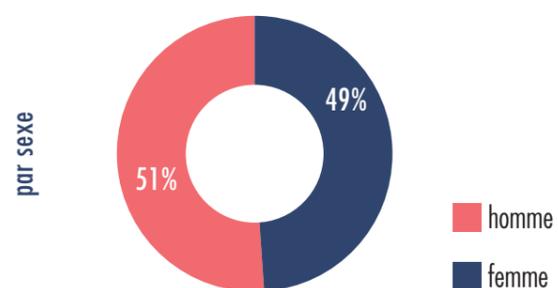
Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches à l'INHESJ (Institut national des hautes études de sécurité et justice).

Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm.

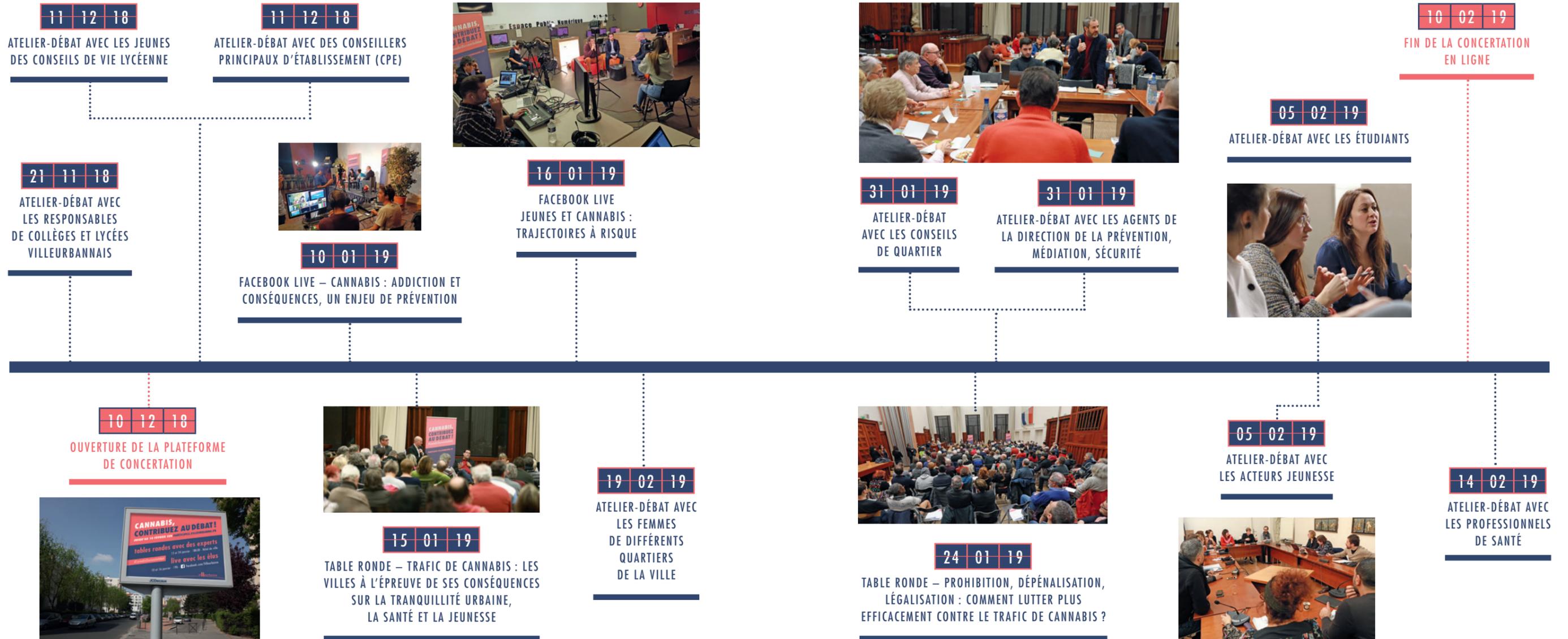
Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

Elise Yamani, vice-présidente en charge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Saint-Étienne, déléguée adjointe de l'Union régionale de Lyon de l'Union syndicale des magistrats (USM).

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE « FLASH »



LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE LA CONSULTATION



1 PLATEFORME NUMÉRIQUE : PARTICIPEZ.VILLEURBANNE.FR

939 participants • **379** commentaires
101 propositions : **2301** votes et
5761 visiteurs • Enquête flash :
1433 réponses

2 TABLES RONDES

Plus de **400** participants
9 experts reconnus : avocats, économistes, épidémiologiste, ex-lieutenant de police, magistrat, sociologue

2 FACEBOOK LIVES ÉLUS – EXPERTS

3 800 vues des vidéos, plus de **400** réactions et commentaires

9 ATELIERS-DÉBAT

Près de **100** acteurs mobilisés : directeurs et conseillers principaux d'éducation de collèges et lycées villeurbannais, lycéens et étudiants, policiers municipaux, chargés de mission prévention-sécurité, directeurs de centres sociaux, centres de loisirs, éducateurs, psychiatres, psychologues, médecins, infirmiers, membres des Conseils de quartier, femmes de différents quartiers

DES CONTRIBUTIONS ÉCRITES AU DÉBAT

Bailleurs sociaux, équipes territorialisées, Conseil des aînés, professionnels de santé

LES 10 POINTS CLÉS À RETENIR À L'ISSUE DU DÉBAT

1

LE CADRE LÉGAL DOIT ÉVOLUER

La législation doit évoluer et s'adapter pour répondre aux enjeux de santé et de tranquillité publique. La demande de légalisation et de dépénalisation ressort majoritairement à l'issue de la concertation, que ce soit par conviction ou par pragmatisme, face au constat d'échec de la répression. Les tenants du maintien de la prohibition, demandent, quant à eux, que la loi soit appliquée et donc que les moyens pour ce faire soient alloués.

2

UNE PRATIQUE BANALISÉE

La consommation de cannabis augmente et son trafic se banalise. "Décomplexé", celui-ci investit désormais différents territoires y compris les centres-villes. Il est présent dans l'espace public, mais pénètre aussi dans les lieux fermés comme les établissements d'enseignement secondaire, les centres sociaux, les halls d'immeubles et même les lieux empêchés à l'instar des hôpitaux psychiatriques et des prisons.

3

UNE LÉGISLATION DISCRÉDITÉE

La législation de 1970 est discréditée parce que jugée impuissante à faire baisser le trafic et la consommation de cannabis. Elle rend passibles de prison les consommateurs alors que l'alcool est en vente libre et jugé tout aussi dangereux, voire plus. L'interdiction entraîne par ailleurs la vente de produits non contrôlés, coupés avec diverses substances, plus fortement dosés en THC et donc plus dangereux pour la santé des consommateurs.

4

UN CADRE DE VIE IMPACTÉ

Les nuisances et incivilités liées au trafic de cannabis augmentent. Les habitantes et habitants concernés sont excédés et ne comprennent pas ce qu'ils considèrent comme une impunité des dealers et une « légalisation » dans les faits. Les forces de l'ordre sont dépassées par ce qu'elles qualifient « d'océan vidé à la petite cuillère ». De manière générale, ce constat exacerbe le rapport à la loi en raison des différences de traitement. Il semble plus risqué de dépasser une limitation de vitesse que de vendre du cannabis.

5

UNE PRÉVENTION INSUFFISANTE

La prévention du public, et notamment des plus jeunes, est apparue comme un enjeu majeur. Elle doit se renforcer en matière de santé autour des **risques psycho-sociaux** (induits par une consommation qui aura des conséquences variées en fonction des utilisateurs) et des **risques liés à la consommation conjointe du tabac ou d'autres produits nocifs et addictifs**. La prévention doit également se renforcer dans le milieu scolaire où le cannabis impacte plus fortement des publics fragiles (décrochage scolaire et social, troubles cognitifs, risques liés au trafic et à la clandestinité, etc.). Afin de promouvoir des actions de prévention efficaces, une coordination des professionnels intervenant dans les champs de la santé, de la justice, de la jeunesse et du maintien de l'ordre est primordiale.

6

DES IDÉES REÇUES À DÉCONSTRUIRE

La consultation a permis de déconstruire un certain nombre d'idées reçues autour du cannabis, de son trafic et de ses effets. Elle a plus largement été une source d'information autour d'un sujet encore mal maîtrisé, parce que souvent tabou. L'apport de connaissances empiriques, délivrées par des intervenants, chercheurs et professionnels a permis d'expliquer, de nuancer, voire d'appuyer le vécu des habitants. Les différentes rencontres auront favorisé, par le partage de témoignages et d'expériences, une montée en compétences sur un enjeu sociétal important et une déconstruction de certains stéréotypes rattachés à la consommation et au trafic de cannabis.

7

UN CONSENSUS AUTOUR DU CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

Le cannabis utilisé à des fins thérapeutiques doit être distingué du cannabis utilisé à des fins plus récréatives. Parce qu'il permet de soulager des douleurs physiques, mais également des souffrances psychiques, il fait consensus et bénéficie d'une certaine tolérance, voire d'un intérêt croissant. Les études publiées sur ce sujet profitent d'un large écho auprès du grand public et mettent en évidence des usages différenciés du cannabis.

8

UNE LÉGISLATION ENCADRÉE PAR L'ÉTAT

Les partisans de la légalisation s'accordent sur deux points qui concernent l'encadrement de la vente et de la consommation de cannabis :

- **Le contrôle de l'État.** Les débats ont mis en évidence la place incontournable de l'État dans un processus de légalisation contrôlée afin que les dealers d'aujourd'hui ne soient pas remplacés par des multinationales guidées par les profits massifs. Seul l'État est considéré comme à même d'organiser un marché légal encadré et de garantir la qualité des produits.

9

DES RESSOURCES FINANCIÈRES TOURNÉES VERS LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉPENDANTES DU CANNABIS

Autre point de consensus pour les partisans d'un changement de législation : l'introduction d'une fiscalité dédiée autour d'un produit légalisé comme source possible de financement des moyens de prévention, de répression et d'accompagnement des usagers victimes d'addiction. Les économies générées par la baisse des coûts actuels de lutte contre ce trafic doivent également permettre de renforcer les moyens de police et de justice. Les publics vivant de cette économie parallèle doivent par ailleurs faire l'objet d'une certaine vigilance et d'une politique d'accompagnement social et de reconversion, financée par ces nouvelles recettes.

10

UN ENJEU DE SOCIÉTÉ QUI DOIT PRENDRE SA PLACE DANS LE DÉBAT PUBLIC

Le cannabis et sa place dans la société doivent faire l'objet d'une consultation nationale, que ce soit dans le cadre d'un grand débat ou d'un référendum. Les citoyens souhaitent prendre part à cette réflexion collective et décider eux-mêmes de l'évolution de la législation.

CANNABIS : QUELQUES REPÈRES

LA FRANCE EST LE
1^{ER} PAYS CONSOMMATEUR
DE CANNABIS EN EUROPE

Source : Observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT)

42 %

DES 18-64 ANS
ONT EXPÉRIMENTÉ LE CANNABIS
EN FRANCE. **11 %** EN ONT
CONSOMMÉ DANS L'ANNÉE.

Source : Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) — juin 2017

48 %

DES JEUNES DE 17 ANS
EN FRANCE ONT EXPÉRIMENTÉ LE CANNABIS
ET **9 %** SONT DES FUMEURS RÉGULIERS.

Source : OFDT — juin 2017

3% DE LA POPULATION FRANÇAISE AURAIT
UN USAGE RÉGULIER DU CANNABIS

Source : OFDT — juin 2017

7 €
POUR UN GRAMME
DE RÉSINE

11 €
POUR UN GRAMME
D'HERBE

Source : OFDT — juin 2017

71 TONNES DE CANNABIS SAISIÉS DONT
18 TONNES D'HERBE

Source : OFDT — juin 2017

56 000 PERSONNES

PRISES EN CHARGE EN RAISON DE LEUR CONSOMMATION DE CANNABIS
DANS LES CSAPA DONT **22 000 JEUNES CONSOMMATEURS** DE CANNABIS
ACCUEILLIS DANS LES CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS.

Source : OFDT — juin 2017

56 % DES **COÛTS** ASSOCIÉS AU PHÉNOMÈNE
DU CANNABIS SERAIENT IMPUTABLES À LA
RÉPRESSION (POLICE, JUSTICE, PRISON...).

LE **COÛT SOCIAL** DU CANNABIS EN FRANCE REPRÉSENTE
919 MILLIONS D'€

Selon Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille — Viva dossier, nov. 2018

LE CHIFFRE D'AFFAIRES LIÉ AU CANNABIS SE SITUERAIT ENTRE

1 ET 1,3 MILLIARD D'€

L'INSEE L'INTÈGRE AINSI AU CALCUL DE LA

RICHESSSE NATIONALE (PIB)

3 PAYS
DANS LE MONDE

ONT **LÉGALISÉ**
LE CANNABIS
SUR LEUR TERRITOIRE :
L'URUGUAY, 8 ÉTATS
AMÉRICAINS ET, DERNIER
EN DATE, LE CANADA.

EN EUROPE
2 PAYS

TOLÈRENT ET ENCADRENT SA POSSESSION (USAGE DANS DES LIEUX
PRIVÉS EN ESPAGNE, QUANTITÉ À NE PAS DÉPASSER AUX PAYS-BAS),
12 PAYS ONT FAIT LE CHOIX DE LA DÉPÉNALISATION : L'ITALIE,
L'ALLEMAGNE, LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, LA BELGIQUE, LA CROATIE,
MALTE, LE DANEMARK, LA LETTONIE, LA LITUANIE, LE PORTUGAL,
LE LUXEMBOURG ET LA SLOVÉNIE.

L'USAGE ILLICITE
DE CANNABIS EST PASSIBLE

Article L 3421-14 du Code de la santé publique*

D'1 AN

D'EMPRISONNEMENT

ET DE

3 750 €

D'AMENDE*

ÉTAT DES LIEUX : LES CONSTATS PARTAGÉS

Deux mois durant, les habitants, acteurs locaux et professionnels de Villeurbanne ont été invités à témoigner et à débattre sans tabou autour du cannabis, de ses usages, de son image et de ses effets. Cette première partie du livre blanc, constitue la synthèse de l'état des lieux coconstruit à partir des témoignages d'habitants exposés au trafic, et particulièrement concernés par les enjeux liés à la consommation de cannabis. En ce sens, l'état des lieux qui est présenté ci-après s'appuie sur des témoignages forts, délivrés par des habitants, des acteurs locaux ou des professionnels impactés de près ou de loin par le trafic et (ou) la consommation de cannabis.

PROPOS D'EXPERTS

Depuis les années 1980 et la multiplication des réseaux et lieux de trafic pour répondre à une hausse de la consommation, ces activités sont de plus en plus visibles. À ce titre elles sont devenues quasiment familières mais pas anodines.

Claire Dupont, sociologue et anthropologue

Extrait d'interviews d'experts

70 TONNES

DE RÉSINE DE CANNABIS SAISIES EN FRANCE EN 2017

PROPOS D'EXPERTS

Même si la résine reste majoritaire sur le marché, la part de l'herbe augmente : les volumes interceptés ont été multipliés par dix en dix ans et les forces de l'ordre démantèlent de plus en plus de plantations de cannabis (près de 140 000 plants saisis l'année dernière). Cela est à la fois dû au fait que la France est dorénavant un lieu de production et à une transformation du marché.

Ivana Obradovic, sociologue et directrice adjointe de l'OFDT

Extrait d'interviews d'experts

DES TRAFICS ET UNE CONSOMMATION EN HAUSSE SUR LE TERRITOIRE VILLEURBANAIS

Les différents témoignages et contributions issus du débat ont confirmé l'un des principaux constats à l'origine de la présente démarche : la consommation comme le trafic de cannabis se sont largement développés et étendus ces dernières années, et ce, sur plusieurs quartiers de la ville de Villeurbanne.

Une multiplication et une visibilité accrue du trafic

Une hausse des points de deal sur les 5 dernières années

Les Villeurbannais sont unanimes : le trafic de cannabis a, ces cinq dernières années, connu une croissance notable sur la ville. Les différents points de deal que compterait Villeurbanne, sont connus, avec un trafic qui s'est sensiblement « décomplexé » du point de vue des habitants comme des professionnels. De nombreux témoignages partagés dans le cadre du débat ont montré que ce phénomène s'observait tout autant dans l'espace public (« dans ma rue ») que dans la sphère privée (« jusque sur le pas de ma porte »), et sur des quartiers de la ville jusqu'alors non concernés.

Du trafic de stupéfiants, il y en a toujours eu mais maintenant c'est beaucoup plus visible, notamment à cause de l'effet groupe. [...] Il y a clairement une augmentation du nombre de points de vente qui sont connus et visibles.

Extrait de l'atelier avec la Direction de la prévention de la médiation et de la sécurité (DPMS) de la ville de Villeurbanne

On ouvre le débat, on questionne les possibles pour l'avenir, mais chez nous [au Tonkin] c'est déjà légalisé. Le quartier est gangréné par le trafic avec une dizaine de « boutiques », des regroupements [...] aux yeux et au su de tout le monde!

Extrait de l'atelier avec un panel de membres des conseils de quartiers de Villeurbanne

« Nous sommes propriétaires d'environ 900 logements sur la commune de Villeurbanne. Nous constatons sur l'ensemble de nos immeubles des stigmates liés à la consommation de cannabis par la présence de salissures (mégots, cendre, cannettes...) dans les cages d'escaliers et les garages souterrains. La consommation touche tous les secteurs et semble être banalisée. »

Contribution écrite d'un bailleur social

Vente et consommation sont de plus en plus ostentatoires

Conséquence de l'extension du trafic, celui-ci est devenu visible. « Il surgit à tous les coins de rue » et le débat a mis au cœur des échanges le constat d'une banalisation non seulement du commerce pourtant illégal, mais aussi, de la consommation qui, elle aussi, s'étend. Décomplexés, le trafic comme la consommation sont de fait plus visibles, et provoquent des nuisances, elles aussi plus criantes.

Au Tonkin, vous avez les prix écrits sur les murs [d'un immeuble] avec une grande flèche pour indiquer l'endroit où ils se trouvent. Vous avez le produit, avec le prix et la quantité. [...]

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier de Villeurbanne

Je suis confronté depuis quelques années au trafic de drogue dans mon quartier avec des jeunes qui s'installent sur les trottoirs ouvertement et qui narguent la police municipale. [...] À voir le nombre de fauteuils sur les trottoirs je ne peux que constater que le trafic augmente.

Extrait des contributions écrites par les Villeurbannais sur la plateforme de concertation

J'habite dans un quartier qui est dit sensible. Depuis que je suis toute petite je vois le trafic. Il y a beaucoup de points de vente qui sont visibles. [...]

Extrait de l'atelier avec un panel de jeunes des Conseils de vie lycéenne

Ce n'est pas la même chose avec les autres drogues, les plus dures. Les gens qui vont en consommer auront moins tendance à se montrer, ils se cacheront.

Extrait de l'atelier avec un panel de représentants d'associations étudiantes

Un trafic qui s'étend à différents quartiers de la ville

La multiplication des points de vente s'accompagne également d'une extension géographique du trafic. Celui-ci touche progressivement des secteurs jusqu'alors peu concernés : des quartiers résidentiels, des quartiers de centre-ville. Le trafic n'est plus cantonné aux « cités » mais à d'autres territoires notamment en proximité du centre-ville.

Le trafic se déplace maintenant aussi dans des quartiers qui étaient plus tranquilles, qui n'étaient pas habitués au trafic. [...] Les nouveaux venus, avec le prix de l'immobilier [dans le centre] ne s'attendent pas à être confrontés à ce problème quand ils emménagent. Ils nous le signalent rapidement.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de la ville de Villeurbanne

C'est visible, même à Gratte-Ciel. Je vis dans un immeuble où il y a du trafic. Tout le monde s'en doute.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

73%

DES PERSONNES ENQUÊTÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PENSENT QUE LA CONSOMMATION DE CANNABIS EST EN HAUSSE

(Source : enquête flash auprès des habitants de Villeurbanne, 2019)

41%

DES PERSONNES ENQUÊTÉES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION AFFIRMENT ÊTRE EXPOSÉES AU TRAFIC DE CANNABIS AU QUOTIDIEN

(Source : enquête flash auprès des habitants de Villeurbanne, 2019)

550 000

CONSOMMATEURS RÉGULIERS SONT RECENSÉS EN FRANCE

(Source : Cannabis : Réguler le marché pour sortir de l'impasse, Terra Nova, 2014)

PROPOS D'EXPERTS

Le trafic de cannabis se passe aussi ailleurs : à la sortie des lycées, autour et dans les universités, dans les quartiers populaires mais centraux, dans des lieux festifs, etc. Cette multiplicité des lieux découle d'une demande forte, constante. C'est d'ailleurs le nœud du problème : comment faire face à une demande sociale généralisée de psychotropes contre lesquels le tout répressif échoue ?

Michel Kokoreff, sociologue et professeur à l'université Paris 8

Extrait d'interviews d'experts

Depuis qu'il y a des McDo en centre-ville, le trafic augmente... Les McDo sont une bonne plaque tournante. Celui de Gratte-Ciel ou celui de Charpennes.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteur de la santé

Pour avoir vécu longtemps dans le 6^e et travaillé dans le 2^e [arrondissements de Lyon] je peux vous assurer que le trafic y est conséquent et a pignon sur rue ! À Bellecour, il suffit de voir les jeunes qui dealent sur la terrasse du McDo, dans le 6^e dans le parc à Foch et devant le lycée.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Une consommation importante, qui touche tous les milieux

sociaux et qui témoigne de l'attractivité du cannabis

Les Français sont les premiers consommateurs de cannabis d'Europe, comme en témoigne les différentes études menées sur le sujet. À Villeurbanne, comme dans la plupart des autres grandes villes, l'impact de l'usage du produit est sensible, avec le sentiment partagé d'une consommation en hausse.

Le sentiment d'une consommation en hausse, facilité par la proximité des habitants avec les points de deal

Corollaire de l'expansion du trafic de cannabis, la consommation ne faiblit pas malgré le caractère illégal et la législation en vigueur. S'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, le débat a mis en avant une hausse de la consommation tout public, et notamment chez les jeunes. Les arguments exposés sont ceux d'une banalisation qui faciliterait l'exposition des plus jeunes, l'expérimentation de plus en plus tôt et une hausse de la consommation à plus ou moins long terme.

J'ai posé la question à un jeune pour savoir combien de joints il fumait par jour. Il m'a répondu 2 ou 3. Les autres rigolent parce que devant moi il ne dit pas la vérité, c'est plus dans les 20 joints par jour.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

Aujourd'hui c'est plus facile d'acheter une barrette de shit qu'une bouteille d'alcool pour un mineur.

Extrait de l'atelier avec un panel de d'associations étudiantes

Dans les stages stupéfiants on est passé sur les cinq dernières années de 10 à 25% de patients concernés par le cannabis. C'est aujourd'hui 1 patient sur 4.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de la santé

Un phénomène qui s'observe dans toutes les strates de la société

Les Villeurbannais ont montré, à travers les différents échanges organisés, que la consommation de cannabis ne touchait pas seulement certaines populations ou certaines classes d'âge, notamment les plus fragilisées. Sa diffusion s'observe dans tous les milieux sociaux sans exception, faisant ainsi de la consommation de cannabis un enjeu sociétal majeur. L'expression « ça n'arrive pas qu'aux autres » est ainsi régulièrement revenue dans les débats, appuyée par des témoignages personnels sur des proches, consommateurs de cannabis. Si l'attention est régulièrement portée sur les moins de 25 ans, les participants au débat ont fait remarquer que le cannabis était, chez les adultes, un enjeu tout aussi important, avec une hausse perçue de la consommation chez les plus de 45 ans.

J'ai attendu votre réunion pour en parler, je pensais que chez moi ça n'existait pas, que ça ne pouvait pas me toucher. Mes enfants ont des parents qui travaillent, ils sont encadrés. Mais mon fils qui a 25 ans m'a dit 'mais maman tu sors d'où ? J'en ai consommé pendant 3 ans.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

On parle beaucoup des jeunes, mais on a aussi des agriculteurs, des commerciaux, etc. Le mec en costume cravate dans sa belle voiture il a aussi son joint !

Extrait de l'atelier avec la DMPS (Direction prévention médiation sécurité) de la Ville de Villeurbanne

On a fait du cannabis une drogue de jeunes alors que des gens qui fument du cannabis à 70 ans ça existe, il y en a même beaucoup [...].

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé

Une consommation « récréative » qui connaît différents moteurs

Comme l'évoquait le sociologue Michel Kokoreff dans le Facebook live Jeunesse et cannabis : trajectoires à risques : « C'est sur la demande sociale qu'il faut s'interroger : qu'est-ce qui fait que tant de gens ont envie de transgresser, de se faire plaisir en prenant des produits ? ». Le débat a permis de mettre en avant les profils variés, et des usages hétérogènes du cannabis, consommé également de manière protéiforme.

Expérimenter, tester, repousser les limites à l'adolescence

Nous pouvons distinguer dans notre pratique diverses formes de consommations : des jeunes qui consomment du cannabis comme un « médicament » pour se relaxer car sujets à des crises angoissées, des problèmes d'endormissement, du mal-être liés à un contexte de vie difficile et parfois traumatique ; certains jeunes reçus au PAEJ fument du cannabis lors d'occasions festives entre amis ; d'autres adolescents ou jeunes adultes, en situation de rupture sociale, de grande vulnérabilité sont amenés à s'engager

PROPOS D'EXPERTS

On observe une entrée souvent par le groupe de pairs, les copains / copines, c'est une façon d'être intégré. À l'inverse la non-consommation peut être considérée comme une déviance, il y a une forme de mise à l'écart. Le moment où les consommateurs achètent eux-mêmes le produit et ne dépendent plus du groupe pour s'approvisionner marque un seuil.

Michel Kokoreff, sociologue et professeur à l'université Paris 8

Extrait du Facebook live « Jeunesse et cannabis : trajectoires à risques » du 16 janvier 2019

En France, l'expérimentation du cannabis concerne quatre adolescents de 17 ans sur dix, dont environ 7 % présenteraient une consommation problématique. Chez les 18-64 ans, 11 % en consomment dans l'année. Le chiffre monte à 18 % pour les 26-34 ans et à 9 % pour les 35-44 ans. Au total, moins de 2 % des adultes auraient une consommation problématique.

Après 25 ans, les modes et motivations d'usage changent : ils deviennent moins festifs et sont plus souvent décrits comme anxiolytiques ou ayant une fonction d'aide au sommeil.

Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm

Extrait d'interviews d'experts

44,8%
DES ADULTES

ONT EXPÉRIMENTÉ
LE CANNABIS, AUTREMENT
DIT CES PERSONNES ONT
AU MOINS CONSOMMÉ
UNE FOIS DANS LEUR VIE
DU CANNABIS. EN 1992, CE
CHIFFRE S'ÉLEVAIT À 12,7%.

(Source : OFDT)

dans des activités illégales liées au trafic de cannabis parfois sous l'influence de plus âgés pour pallier à leur précarité.

Extrait de la contribution rédigée du Point accueil écoute jeunes de Villeurbanne.

Ça fait partie des rites initiatiques de l'adolescence de tester un peu tout, et le cannabis en fait partie. Si on fait le parallèle avec quelque chose qui est en vente libre, qui a des effets et que les jeunes consomment, c'est l'alcool. On n'est pas tous devenus alcoolique parce qu'on a testé l'alcool. Je pense que celui qui plonge et qui devient addict [au cannabis], c'est un mal-être, mais il y a une consommation tout à fait récréative, festive, il ne faut pas se leurrer.

Extrait de l'atelier conduit auprès d'un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

On a des jeunes qui nous disent : moi je fume parce que c'est interdit et braver l'interdit ça m'excite. Ça accompagne beaucoup l'adolescence.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé

S'intégrer dans un groupe, être reconnu par ses pairs en imitant leur conduite

En soirée, souvent quand des personnes fument, ils proposent forcément autour d'eux donc il y a un effet de masse parce que tu te dis ' j'aimerais bien essayer, ça a l'air cool' [...]. Si tes potes fument, tu vas être tenté de le faire.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de lycéens des Conseils de vie lycéenne

Répondre à un mal-être et chercher à apaiser des souffrances psychologiques

Je connais quelqu'un dans ma famille qui était très déprimé : pas de boulot, pas de possibilité d'études, toutes les portes lui étaient fermées et malheureusement ce type de situation ça amène à la consommation de cannabis. Je me suis rendue compte qu'une partie de ces personnes qui ne trouvent pas de portes ailleurs vont se réfugier dans le cannabis. Ça crée dans le cerveau une sensation de plaisir.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de jeunes des Conseils de vie lycéenne

Alors que l'alcool est un adjuvant du passage à l'acte, le cannabis c'est le contraire. On a des patients que ça apaise. [...] Un tas de patients sont dans le registre du passage à l'acte, des troubles caractériels, des troubles du comportement. Le cannabis vient apaiser quelque chose.»

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de la santé

Le cannabis comme alternative aux endorphines

Il faut penser aux anciens sportifs aussi, c'est un truc très fréquent. On a beaucoup de gens qui ont fait sport-études ou qui ont pratiqué à haut niveau et qui ont arrêté pour X raisons, le pire c'est sur blessure. À ce moment-là qui se mettent à consommer plus et on sent que l'alternative aux endorphines est assez présente.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de la santé

Une consommation « par plaisir »

Il y a en France des millions de consommateurs qui travaillent, payent leurs impôts et sont parfaitement insérés socialement. Ces gens-là n'ont pas besoin de fortes amendes ni que l'État ou la morale s'immisce dans leur vie privée.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Quelque chose m'a frappé : on dit souvent que les jeunes consomment pour oublier leurs problèmes. On a toujours la même approche, on a déjà dit ça pour l'alcool et je pense qu'on devrait plutôt aborder le problème sous l'angle du plaisir et pas forcément pour oublier ses problèmes.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs santé

En tant que femme de fumeur le cannabis en lui-même ne m'a jamais posé aucun problème. Cela permet à mon compagnon de se détendre, car il est de nature très anxieuse. Il contrôle sa consommation. Ça ne l'a jamais poussé à glander, ou au contraire à devenir violent ou que sais-je... Il n'a jamais mis ma vie ni celle de nos enfants en danger. Pas plus qu'un gars qui boit un verre de temps en temps ! C'est quelqu'un de bien. Mais la société le considère aujourd'hui comme un criminel car il a été positif au test salivaire et qu'il a mis 2 pieds d'herbe dans son potager pour sa propre consommation, pour ne pas aller enrichir des réseaux de trafic et participer à des deals avec des gosses.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Un regard particulier posé sur le cannabis thérapeutique

Les vertus thérapeutiques du cannabis ont eu une place particulière tout au long du débat. Les habitants de Villeurbanne se sont montrés curieux et plus compréhensifs à l'égard de cette forme d'usage. Il est notable que lorsque le produit est utilisé dans le cadre d'un traitement (hyperactivité, douleurs physiques, etc.), le regard porté sur le cannabis et sur ses propriétés change. Ce sujet reste toutefois « peu connu », d'après un certain nombre de participants, le terme de « cannabis » étant connoté négativement.

PAROLE D'ÉLU

Le cannabis thérapeutique fait davantage consensus parce qu'on a l'impression effectivement que c'est moins une recherche de plaisir mais une recherche de moindre souffrance. A priori on avancera plus vite là-dessus et c'est tant mieux mais ça montre aussi derrière tout ça, les représentations autour de la drogue

Jonathan Bocquet, adjoint à la Jeunesse et à la vie étudiante de Villeurbanne

Extrait du Facebook live Jeunes et cannabis : trajectoires à risques, 16 janvier 2019

1^{RE}

SUBSTANCE ILLICITE
CONSOMMÉE PAR
LES ADOLESCENTS.

(Source : OFDT)

54 %

DES 18-25 ANS EN FRANCE
ONT EXPÉRIMENTÉ
LE CANNABIS ET 8,4% SONT
DES FUMEURS RÉGULIERS.

(Source : OFDT)

PROPOS D'EXPERTS

La carrière, le parcours, la trajectoire des consommateurs se situe généralement entre 13/14 ans et 24/25 ans environ. Avec une entrée souvent par le groupe de pairs [...]. Puis il y a un moment de sortie où les activités sociales, professionnelles ou scolaires et éventuellement la mise en couple et les responsabilités conjugales et familiales changent la donne ».

Michel Kokoreff, sociologue et professeur à l'université Paris 8

Extrait du Facebook live « Jeunesse et cannabis : trajectoires à risques » du 16 janvier 2019

« Avec l'arrivée du CBD, le cannabis thérapeutique va peut-être modifier le regard et ouvrir d'autres voies. Ce n'est pas un outil thérapeutique dans la prise en charge des gens dépendants mais c'est intéressant d'avancer dans cette piste. Il y a des études prometteuses y compris dans la psychose dans certains cas, avec de vrais effets positifs sur le syndrome délirant.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé

C'est vraiment triste pour tous les patients qui pourraient être soulagés de voir qu'ils sont privés de ce remède très intéressant au plan médical. Les médecins devraient être formés pour pouvoir le prescrire selon les doses et les modalités les plus intéressantes pour le malade.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Il y a un vide juridique. Le cannabidiol est en vente libre actuellement. Pas dans tous les commerces. Dans la mesure où les patients ne sont pas en capacité d'arrêter leur consommation, on les informe qu'il existe du cannabidiol, que c'est un produit sans THC. C'est la réduction des risques comme la cigarette électronique avec le tabac.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de la santé

Les jeunes et le cannabis : un enjeu au cœur du débat

Une expérimentation précoce et une consommation plus importante chez les moins de 25 ans

Les participants au débat ont constaté une prédominance de la consommation chez les jeunes, une catégorie assez large qui rassemblerait des personnes ayant entre 15 et 25 ans. Parmi les facteurs explicatifs avancés, on retrouve notamment l'usage collectif du cannabis, sa consommation favorisée dans un environnement festif et son côté transgressif qui serait attractif à un âge où l'on cherche souvent à tester ses limites. Les experts interrogés dans le cadre de la concertation ont confirmé le fait que l'usage du cannabis pouvait être régulé par des déterminants sociaux comme l'âge ou le sexe : l'expérimentation est ainsi relativement importante chez les 17-30 ans, puis décroît ensuite avec l'âge. L'usage du cannabis est également plus important chez les garçons mais l'écart tend à se résorber depuis quelques années.

« On connaît tous ici des gens qui en consomment, on ne va pas se le cacher. C'est lié en partie au côté festif de la vie étudiante [...]. Les vendeurs de cannabis vont cibler certaines périodes, par exemple les post-partiels parce qu'ils savent qu'il y aura des soirées organisées. [...] Le tabou n'est pas le même que l'on soit dans un environnement festif ou plus sérieux. En soirée, si quelqu'un s'allume un joint, personne ne va le regarder bizarrement.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

Le fait de consommer avant de rentrer dans l'établissement, ça a de véritables impacts sur eux, ça se voit. [...] On a des élèves qui sont avachis, dans leur univers, qui sont fatigués, les yeux rouges.

Extrait de l'atelier avec un panel de conseillers principaux d'éducation d'établissements scolaires (CPE) de Villeurbanne

La question de l'agressivité c'est important. Dans les stages ils sont sur leur chaise, la cuisse qui remue, ils nous disent « moi monsieur je suis une pile électrique et si je ne fume pas j'explose » et souvent pendant la scolarité c'est ce qui leur a permis de tenir sur leur chaise.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé

La proximité du trafic avec le milieu scolaire : un produit facile à se procurer

Pour arriver à « capter » ce jeune public de consommateurs, le plus souvent mineur, le trafic se rapproche des établissements scolaires et favorise de fait une proximité entre élèves et réseaux. Une promiscuité connue de tous (élèves, parents, personnel enseignant, etc.) mais sur laquelle il reste difficile d'agir.

« Devant l'établissement on se rend bien compte qu'il y a du trafic. On est dans un lieu où il y a du trafic le week-end et où ça déborde la semaine. Peut-être que des élèves à nous sont concernés. Je ne vais pas vérifier dans leurs poches mais on sent quelque chose.

Extrait de l'atelier avec un panel de CPE d'établissements scolaires de Villeurbanne

Nous ne sommes pas actuellement confrontées directement à la problématique de la consommation de cannabis, compte-tenu de notre public jeune (CM2). Tout au plus pouvons-nous imaginer qu'il y ait des parents et/fratrie consommateurs. Mais nous savons que les enfants en primaire peuvent être sollicités pour être « les petites mains » des trafiquants locaux. Nous constatons que pour certains enfants l'usage du cannabis est banalisé et commun.

Extrait de la contribution rédigée du service municipal de Santé scolaire de Villeurbanne.

Au collège, dès la 6^e, il y a de la vente de shit à 5€. Ce qui me choque et me met en colère, c'est que ce sont des petits et qu'il y a des vendeurs qui arrivent à prendre les gamins dans les collèges. Ils leur reversent l'équivalent de 1€ ou 1,50€.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

Au collège, je voyais des élèves de 3^e qui fumaient [du cannabis] et je me disais "mais qu'est-ce que c'est ?"

Extrait de l'atelier avec un panel de jeunes des Conseils de vie lycéenne

PROPOS D'EXPERTS

Pour les mineurs, l'ordonnance de 1945 a été largement amendée, et est aujourd'hui globalement alignée sur les majeurs. Néanmoins pour les mineurs, l'éducatif est privilégié. Mais les manques de moyens côté Protection Judiciaire de la Jeunesse, Aide Sociale à l'Enfance ne permettent pas de relever efficacement le défi.

Maître Arnaud Adélise, avocat à la cour d'appel de Grenoble

Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

Le calcul coût/bénéfice est nettement défavorable. Le trafic est de plus en plus risqué. Les jeunes se disent « c'est mieux que rien » mais en fait c'est pire que tout »

Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille

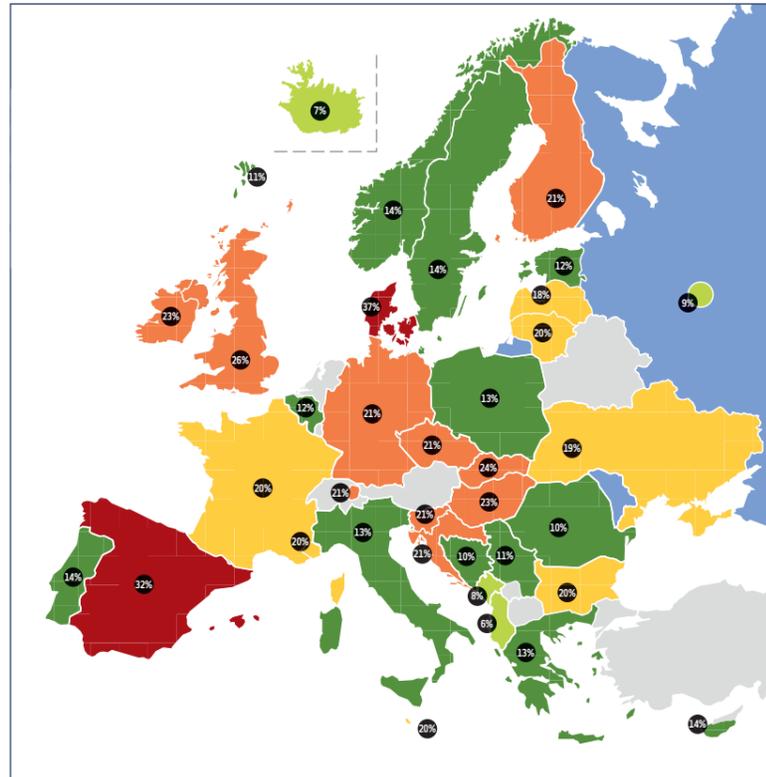
Extrait des interviews d'experts

Le trafic de rue n'est pas banal pour les gens. Ils n'ont aucune envie d'avoir affaire à ça. Le trafic est une économie de la survie et de la pauvreté pour la majorité de ceux qui y contribuent. Mais cela ne veut pas dire que tous ceux qui sont pauvres y participent, bien au contraire.

Claire Dupont, sociologue et anthropologue

Extraits des interviews d'expert

USAGE RÉCENT DE CANNABIS (AU MOINS UNE FOIS AU COURS DES 30 DERNIERS JOURS), PARMI LES JEUNES SCOLARISÉS DE 16 ANS, COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS EUROPÉENS (9)



Pour la Belgique, la Bosnie-Herzégovine et l'Allemagne : données partielles (couvrant seulement une partie du territoire du pays). Pour l'Espagne et le Royaume-Uni : comparabilité limitée.

Source : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. Drogues et conduites addictives. Inpes éditions, décembre 2014

Des jeunes recrutées en première ligne

Les plus jeunes, et en particulier les mineurs, représentent des recrues intéressantes pour les réseaux de drogue car la législation est plus «tolérante» pour les moins de 18 ans. En les exposant volontairement sur des postes de guetteurs ou de vendeurs dans la rue, ils les mettent en «première ligne» des contrôles de police et des arrestations. Fort de ce constat, les réseaux développent des stratégies de «recrutement» des plus jeunes qui sont attirés vers le trafic de cannabis pour plusieurs raisons. L'enjeu économique tout d'abord : la vente de cannabis leur permet de toucher une somme non négligeable pour certains jeunes dont les familles connaissent d'importantes difficultés économiques. L'enjeu social ensuite et le sentiment d'appartenance à un groupe, une

identité, une place qui donne lieu à une certaine reconnaissance. Enfin, la peur des repréailles et l'enjeu sécuritaire qui peut également jouer sur l'entrée des jeunes dans le trafic, qui se sentent menacés. La proximité avec les réseaux de drogue fait que les jeunes, sur certains espaces, ont ce modèle sous leurs yeux depuis qu'ils sont petits et cherchent à imiter leurs aînés. Il est par ailleurs important de préciser que le trafic de drogue, et notamment celui du cannabis n'est pas une activité exclusivement masculine. Les filles sont également impliquées dans les réseaux. D'après le sociologue Michel Kokoreff leur entrée serait plus «périphérique», sur des opérations financières telles que le blanchissement ou le prêt de nom pour un compte ou un achat.

Les causes (d'entrée dans le trafic) peuvent être multiples, enrôlement d'enfants par des plus âgés, financement des dettes, des amendes à régler, financement des dépenses de base (loyers, frais de cantine...). Des situations de grande précarité qui peuvent rendre vulnérables peuvent conduire à subir des pressions sur son logement pour stocker des stupéfiants ou autres. (...) Nos équipes sont témoins de l'implication de mineurs, parfois dès 10 ans, présents sur les lieux de trafic.

Extrait de la contribution rédigée des agents territorialisés de Villeurbanne

Encore récemment on a arrêté un jeune qui avait 12 ans et qui récupérait les barrettes. La stratégie c'est : je mets le jeune de 12 ans au contact du stup parce que lui risque moins que celui de 20 ans.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la Ville de Villeurbanne

Très simplement il y a la question de l'argent de poche. Si les gamins n'ont pas de moyens, parce que leurs parents ne peuvent rien leur donner, ils font comment?

Extrait de l'atelier avec un panel de femmes issues de plusieurs quartiers de Villeurbanne

La réflexion qu'ils ont c'est 'je vais vendre jusqu'à 18 ans et à 18 ans je m'arrête et j'essaie de trouver un boulot.' Parce qu'ils connaissent la législation il ne faut pas croire.»

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs jeunesse

Il faut aussi parler des filles. Certaines filles qui viennent au gymnase elles sentent le shit. Elles sont autant dans la consommation que dans la vente [...] Une femme qui consomme va plus facilement aller voir une jeune fille qui vend.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs jeunesse

1096

TÊTES DE RÉSEAU

132 649

VENDEURS DE RUE

Source : Rapport final pour la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives, 2016

PROPOS D'EXPERTS

On a peu ou prou l'architecture organisationnelle du réseau. On a un chef de groupe, avec des lieutenants sous ses ordres. Les lieutenants sont en relation avec des cols blancs (avocats, blanchisseurs internationaux). En dessous des lieutenants on a des coupeurs, des guetteurs, des vendeurs.

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille.

Extrait de l'interview dans Le Progrès, 24/01/2019

PROPOS D'EXPERTS

On a des marchés intravertis ou extravertis (comme à Paris, à Saint-Ouen ou à Marseille) qui ont une envergure nationale, et où on est comme dans un supermarché, avec des promotions, une division des tâches et comme dans toute entreprise, des personnes qui tirent des bénéfices majeurs.

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

1 MILLIARD D'EUROS

C'EST LE CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL DE L'ÉCONOMIE DU TRAFIC DE CANNABIS EN FRANCE

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille

Extrait d'interviews d'experts

64 %

DES 18-34 ANS ACHÈTENT DU CANNABIS SANS AUTO-CULTURE

(Source : OFDT)

Enfin, la vente de cannabis peut s'expliquer à petite échelle par un besoin de financer sa propre consommation.

« Ce sont des gens qui revendent une partie de leur consommation, pour financer leur propre consommation, sans en tirer de gros bénéfices. Je pense qu'il y a une partie énorme de l'ensemble du trafic national, qui appelle le copain, le frangin et voilà. Je prends pour deux, c'est juste ça.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de la santé

DES RÉSEAUX QUI SE STRUCTURENT, S'ORGANISENT ET SUR LESQUELS IL EST DIFFICILE D'AGIR

Une activité qui se « professionnalise » et se « hiérarchise »

Une organisation collective strictement hiérarchisée, condition de sa pérennité

Pour les Villeurbannais confrontés au trafic de cannabis dans leur vie personnelle ou professionnelle, la chaîne de production et de distribution du cannabis est aujourd'hui plus structurée, plus solide et très hiérarchisée. À chaque maillon de cette chaîne correspond un poste, assorti de missions précises pour lesquelles une grille de salaire est fixée. Gérant, chef de vente, vendeur, guetteur, nourrice, coupeur : cette structuration offre, d'une part, des perspectives d'évolution, comme dans une carrière professionnelle « traditionnelle » et permet, d'autre part, au réseau de poursuivre son activité malgré le risque d'incarcération, qui touche essentiellement les postes intermédiaires de vendeur et chef de vente. Différents « profils » sont ainsi intégrés dans les réseaux, en fonction des « risques » qu'ils encourent.

« On parle du petit débiteur de base mais il faut savoir qu'il y a des grossistes, des gens pour garder cette drogue là et les nourrices. Les nourrices c'est aussi la petite mamie qui touche sa retraite mais qui n'a pas les moyens de boucler son mois, qui ne fait pas de bruit, qui va descendre acheter son pain tous les jours à la même heure mais qui a des kilos chez elle.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

Même si un jeune, qui peut être une tête pensante de réseau est en prison, son réseau continue. [...] Quand à Villeurbanne ça ne paie pas assez, ils vont à Marseille. C'est tout un système qui se met en place.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

Des « petites PME »

Activité lucrative, la vente de cannabis prendrait de plus en plus la forme d'une véritable petite entreprise, auto-gérée. Son implantation locale lui assure une clientèle de proximité et une source de revenu continue. Toutefois le marché connaît une concurrence de plus en plus forte qui nécessite d'importantes stratégies pour capter et fidéliser les consommateurs.

« Ils ouvrent à 11h du matin à peu près, tous les jours. Il y a même des salles d'attente avec des prix affichés sur les murs et les chaises. Ce sont de petites PME. Le client arrive et repart en voiture ; ça va vite, c'est bien organisé.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la Ville de Villeurbanne

Pour vivre dans un immeuble au pied duquel ont lieu énormément de vente depuis plus de 10 ans je peux témoigner que ces dealers sont déjà organisés comme une vraie petite entreprise : hiérarchie, pause déjeuner, rappel à l'ordre en cas de manquement pour la bonne marche du commerce, ...

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Ils mettent leur petite table, que ce soit à Saint-Jean ou au Tonkin, et découpent dans la rue. [...] Ils se relaient toute la journée, la table n'est jamais vide. C'est un vrai business. [...] Dans ce milieu il y a de la concurrence qui se crée et de la fidélisation. Je peux vous raconter que quand vous allez acheter une barrette de shit dans certains quartiers de Villeurbanne, on vous offre un jeu à gratter avec !

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

À l'instar d'autres secteurs professionnels marchands (légaux), les réseaux mobilisés dans la vente de cannabis se sont appuyés sur l'essor des nouvelles technologies pour développer, sécuriser leur activité et faciliter l'accès du produit au plus grand nombre.

« Les consommateurs qui vivent en dehors des quartiers n'ont même plus à se déplacer, ils se font livrer. Comme Uber.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

Ils sont aidés par la technologie moderne. Un guetteur voit la police qui passe, il envoie un message et prévient tout le monde. Ils utilisent même des talkies-walkies.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de la ville de Villeurbanne

PROPOS D'EXPERTS

Ces mineurs trouvent là des gens qui s'occupent d'eux au quotidien, une organisation « familiale », ça peut être très problématique de les en sortir car ils ont là des repères et un milieu normé.

Maître Arnaud Adélise, avocat à la cour d'appel de Grenoble

Extraits des interviews d'experts

37 %

DES PERSONNES ENQUÊTÉES DANS LE CADRE DU DÉBAT ADMETTENT NE PAS CONNAÎTRE LES CONSÉQUENCES PÉNALES DE LA CONSOMMATION DE CANNABIS

(Source : enquête flash auprès des habitants de Villeurbanne, 2019)

100 000

C'EST LE NOMBRE MOYEN D'INTERPELLATIONS PAR AN LIÉES AU TRAFIC POUR UN COÛT DE 300 MILLIONS D'€

(Source : OFDT)

Des réseaux dont l'image est revalorisée

Si le caractère illégal a entaché l'image du trafic de cannabis pendant des années, force est de constater qu'aujourd'hui, le regard porté sur les réseaux se modifie. L'organisation du trafic est comparée à celle d'une « famille », où les plus forts « protègent » et « aident » les plus faibles.

« Ils sont là depuis que je suis toute petite dans mon quartier, ils ne dérangent pas. C'est comme des grands-frères qui veillent à notre sécurité. Si on a un problème avec quelqu'un, ils interviennent. Quand ils voient des mamans avec des poussettes et des courses dans des immeubles sans ascenseur, ils portent les courses. Ce sont des protecteurs dans la cité.

Extrait de l'atelier avec un panel de jeunes des conseils de vie lycéenne

Je connais des vendeurs, ils se présentent bien. Avant c'était la figure du voyou, on n'avait pas envie de lui ressembler. Aujourd'hui c'est un beau gosse, il assume des familles. Il paye des vacances à d'autres jeunes.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

UNE LÉGISLATION DONT L'APPLICATION POSE QUESTION

Une réponse pénale inadaptée

Des consommateurs / trafiquants faiblement inquiétés

L'interdiction du cannabis, classé produit stupéfiant conformément à la loi du 31 décembre 1970, a été intégrée dans le Code pénal et le Code de la santé publique. En acheter, en consommer, en détenir, en revendre, en produire sont autant d'infractions à la loi, passibles de sanctions devant les tribunaux. Bien que ce cadre légal soit connu, il paraît, du point de vue des Villeurbannais qui se sont exprimés dans le débat, peu coercitif. Un constat largement partagé, y compris par des consommateurs de cannabis pour qui le risque de la sanction semble minime.

« Il y a un problème entre ce qui est affiché officiellement sur les risques et ce qui se voit dans les faits. On sait que cette législation est présente mais tout le monde s'en fiche parce qu'elle n'est pas appliquée. On connaît tous quelqu'un qui s'est déjà fait arrêter avec un pochon de 2 grammes et à qui il n'est rien arrivé, au pire la confiscation du pochon.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

PROPOS D'EXPERTS

La prohibition actuelle, très sévère, est un échec total. Le trafic perdure, il finance le crime organisé, génère de la violence et ne permet pas de collecter la moindre taxe tandis que l'État paie les pots cassés.

Maître Francis Caballero, ancien avocat, spécialiste du droit des drogues

Extrait des interviews d'experts

Devant le tribunal, il sera décidé de l'infraction. Il y aura une peine en fonction du casier judiciaire. Il est bien sûr examiné les efforts faits sur la consommation ou pas et, ensuite, il y a différentes peines applicables. Vous avez parfois des peines d'emprisonnement, assorties totalement du sursis de mise à l'épreuve — qui fait que l'on voit toujours les personnes dans les quartiers — ou assorties totalement du sursis avec obligation d'accomplir un travail d'intérêt général. Dans ces deux mesures, il est possible d'obliger à des stages, à des soins, à des cures.

Elise Yamani, vice-présidente chargée de l'application des peines au Tribunal de grande instance de Saint-Étienne et déléguée adjointe de l'Union régionale de Lyon de l'Union syndicale des magistrats (USM)

Extrait de la table ronde du 24 janvier 2019 « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ? »

Chaque année on organise une journée sur les addictions avec des professionnels qui viennent sensibiliser aux risques. On se rend compte qu'en classe de seconde, c'est déjà beaucoup trop tard. On voit un certain nombre de sourires qui veulent dire que la loi cautionne un système. [...] Est-ce que fumer semble être quelque chose de mal pour un jeune de 12 ans ? Pas vraiment.

Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissement scolaires de Villeurbanne

Pour approcher le guetteur, la législation est inutile. On ne peut rien faire. Qu'est-ce qui les empêche d'observer dans la rue ? Sinon on arrête tout le monde. [...] Ceux qui dirigent ces réseaux jouent avec la loi. Les jeunes sont un public fragile et facile à manipuler. Et comme il existe une certaine indulgence pour les mineurs, ils en profitent. [...] La personne arrêtée avec un joint va au commissariat, signe un papier et ressort.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de la Ville de Villeurbanne

Le modèle français est en échec, et la situation est alarmante, tant la prévalence est forte et la moyenne d'âge du primo-usage est basse. Il faut changer et inverser cette tendance.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Des moyens insuffisants du côté de la police et de la justice pour faire face au phénomène

Face à la hausse du trafic et de la consommation de cannabis, l'application stricte de la réponse pénale nécessiterait une hausse conséquente des moyens de police et de justice. La lourdeur des procédures administratives et l'engorgement des tribunaux témoignent de la difficulté à mettre en place une répression effective.

« La procédure simplifiée donne du travail pour un chef de poste : il a tout son boulot, ses plaintes à traiter et des équipes qui arrivent avec des procédures simplifiées pour un chichon, c'est-à-dire une audition qui peut durer trois quarts d'heure. Il va les prendre une ou deux fois puis faire comprendre qu'il a autre chose à faire. [...] Une arrestation ça implique le transport, le dossier administratif à remplir, ça occupe trois ou quatre heures, parfois même plusieurs équipes.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de la Ville de Villeurbanne

Si demain on applique totalement la loi et que tous les consommateurs occasionnels sont arrêtés, la moitié des étudiants iront en prison... Bon j'exagère peut-être un petit peu, mais ce serait un choc.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

8 500

PERSONNES INCARCÉRÉES
POUR TRAFIC DE STUPÉFIANT
EN 2013

(Source : OFDT)

PROPOS D'EXPERTS

La répression — complètement ciblée et discriminante — touche toujours les mêmes populations, économiquement vulnérables. À commencer par les habitants des cités, jeunes et issus de l'immigration.

Bénédicte Desforges, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police

Extrait de la table ronde du 24 janvier 2019 « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ?

Des incarcérations peu efficaces voire contre productives (constitutives des parcours de délinquance)

La condamnation à une peine de prison peut parfois être sans effet voir entraîner l'effet inverse de celui qui était escompté initialement. C'est ce qu'ont montré des témoignages tout au long de la concertation. Le milieu carcéral constituerait pour certains un « rite de passage » obligatoire des personnes impliquées dans le trafic de cannabis. Il serait également un espace propice à l'expérimentation et à la familiarisation avec les réseaux. Dans ce cas de figure, les liens qui se tissent au sein de la prison perdurent à la sortie et facilitent l'embrigadement des « novices ». Ces derniers, confrontés aussi aux difficultés de réinsertion suite à un passage en prison, seraient facilement tentés par cette activité lucrative qui leur assurerait de quoi financer leur propre consommation et de quoi subvenir à leurs besoins. Cette familiarité avec la prison décrédibiliserait ainsi le risque maximum encouru par les dealers.

« Mon fils n'avait jamais eu aucun souci. Avant il ne fumait même pas de cigarettes. Il a fait une bagarre, pour un pote, puis il a été emprisonné pour la première fois. En prison ils lui ont donné du shit et lui ont dit 'tiens ça va te calmer'. Quand il est sorti, il avait souvent les yeux rouges, jusqu'au jour où il m'a avoué qu'il vendait.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

Certains dans les quartiers disent que pour être reconnu, il faut avoir fait de la prison.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne

En prison, tout le monde fume, j'ai plusieurs patients qui ont commencé le cannabis en prison.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé

Un risque discriminatoire

Le débat a également pointé les effets circonscrits d'une répression qui toucherait en majorité, des jeunes issus de « cités » et de l'immigration. Ciblée et discriminante, la répression ne permettrait pas une action pleine et entière sur les trafics dans leur ensemble.

... en conséquence, des représentations brouillées

et un fort sentiment d'impunité

Une incompréhension et insatisfaction des habitants

Les acteurs chargés de la prévention et de la sécurité constatent une nette augmentation des plaintes liées au trafic et à la consommation de cannabis, qui traduisent le « ras-le-bol » des habitants confrontés quotidiennement à une activité qui ne cesse de croître et dont les effets sont de plus en plus importants sur la qualité et le cadre de vie. Les difficultés pour faire appliquer la réponse pénale, génèrent un sentiment d'incompréhension et d'insatisfaction chez ces habitants, qui dénoncent une certaine « tolérance » pour ce délit. Une situation qui pose d'autant plus question qu'en parallèle, ils constatent que la répression sur d'autres infractions s'est renforcée (stationnement notamment).

« C'est toute la question du lien avec la police nationale qui a des services spécialisés qui enquêtent et qui font des coups de filet, ils arrivent à interpellier les plus hauts niveaux. Mais ça n'est pas visible. Ce qui intéresse les gens c'est d'être tranquilles quand ils rentrent chez eux. [...] Les habitants nous disent 'à côté de ça nous, en tant que citoyen, si on laisse notre voiture sur un espace de stationnement réservé, on se fait verbaliser. Le traitement n'est pas équitable'.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne

Pourquoi il n'y a pas plus de répression? C'est à ciel ouvert, il y a de la pub sur l'immeuble qui n'est même pas nettoyé, alors que c'est interdit!

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier de Villeurbanne

La justice n'est pas avec nous. Ils ne sont intéressés que par les gros bonnets [...] Quand on fait un trafic quelconque en bas de notre immeuble finalement on ne risque pas grand-chose.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

Constat d'impuissance et de frustration de la police pour ce qui est de la répression locale. Le Maire nous donne des chiffres de prises de kg de cannabis et de nombres d'emprisonnements, mais nous n'en voyons pas les effets sur place: les vendeurs sont toujours aussi nombreux; ils font leur commerce en plein air, y compris sur un parking à proximité d'une école primaire, au vu de tous, souvent tranquillement assis en attendant le client, comme s'ils vendaient des bonbons. Surréaliste!

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

PROPOS D'EXPERTS

La prohibition coûte très cher. Le budget dédié à la drogue représente 2,4 milliards d'euros dont 77 % alloués à la répression. Tout ça pour rien : la consommation de drogue ne baisse pas et le trafic se porte très bien.

Bénédicte Desforges, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police

Extrait des interviews d'experts

85,5%

DES PERSONNES ENQUÊTÉES DANS LE CADRE DU DÉBAT ESTIMENT QUE LA RÉPRESSION DU TRAFIC DE CANNABIS N'EST PAS EFFICACE

(Source : enquête flash auprès des habitants de Villeurbanne, 2019)

PROPOS D'EXPERTS

Les parquets ne placent même quasiment plus en garde à vue les consommateurs car c'est une charge de travail et un coût disproportionnés compte tenu de l'infraction, punie au maximum d'un an de prison. Une voie alternative est souvent choisie : ils sont convoqués et entendus librement au commissariat avec une injonction de soins qui permet le classement une fois celle-ci accomplie. Sans programme relevant d'une politique de santé publique, ce n'est pas par le biais judiciaire que l'on va tarir la source des consommateurs.

Maître Arnaud Adélie, avocat à la cour d'appel de Grenoble
Extrait des interviews d'experts

56 KG

C'EST LE POIDS DE RÉSINE SAISI ENTRE NOVEMBRE 2017 ET AVRIL 2018 SUR VILLEURBANNE, AUQUEL VIENT S'AJOUTER 5,6KG D'HERBE ET 39 645€ DE LIQUIDE
(Source : OFDT)

Un sentiment d'impuissance exprimé par les professionnels du maintien de l'ordre

L'interrogation quant à l'efficacité de la répression touche également les professionnels du maintien de l'ordre qui constatent que l'augmentation des interventions sur le trafic de cannabis n'a pas eu pour conséquence de l'enrayer, bien au contraire. Pour certains participants au débat ce serait d'ailleurs l'intensification de l'intervention policière qui aurait favorisé la multiplication des points de vente : en constatant la difficulté à appliquer réellement le cadre légal, les trafiquants en auraient profité pour développer leur « business ».

C'est comme si on vidait à la petite cuillère un lavabo qui se remplit à robinet ouvert. [...] C'est un sentiment d'impuissance dans la réponse qu'on apporte aux habitants. [...] Vous arrêtez un jeune, il passe par le commissariat, ressort quelques heures plus tard et le lendemain vous le retrouvez au même endroit.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de la ville de Villeurbanne

La visibilité et la stabilité des trafics accroissent le sentiment d'abandon par certains habitants et professionnels, dont l'éducation nationale, polices, les bailleurs sociaux, sentiment d'impuissance aussi qui peut provoquer lassitude et démission des missions premières des professionnels.

Extrait de la contribution rédigée des agents territorialisés de Villeurbanne

... en conséquence, une augmentation de l'activité de la Police municipale

Une révision des missions de la police municipale

L'intervention de la police municipale sur le trafic et la consommation de cannabis au titre du flagrant délit a augmenté. Obligeant les agents à s'adapter à ce type de délinquance afin de faire face à un public qu'ils définissent eux-mêmes comme « particulier ». C'est dès lors l'action de la police municipale dans sa globalité qui s'est trouvée impactée par le trafic et la consommation de cannabis, alors que les autres missions doivent être remplies aussi. Avec une forme de lassitude en écho à celle des habitants : le sentiment de vider un puits sans fond.

On est sollicité sur d'autres sujets : manifestations sportives et culturelles, déchets, etc. [...] On a ces missions supplémentaires qui arrivent et pour que toutes soient remplies, il y a bien un moment où il faut augmenter les effectifs.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de la ville de Villeurbanne

Des interventions policières qui se déroulent dans un environnement en tension

Les professionnels du maintien de l'ordre ont souligné, au cours du débat, les difficultés à intervenir dans certains secteurs, compte-tenu des agressions et violences dont ils font parfois l'objet.

Les agressions sur les équipages de police sont fréquentes : vous avez des jets de projectiles, des insultes, ... Avant, quand on passait, ils ne disaient rien. Maintenant c'est de la provocation. C'est aussi une méthode de diversion. On se concentre sur 3 jeunes qui nous provoquent, et comme ça, on laisse le temps aux autres de filer. On est aussi de plus en plus suivi par des jeunes qui pistent notre trajet, cherchent à voir ce qu'on fait.

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de la Ville de Villeurbanne

... et des élus locaux en première ligne

À l'image de la police municipale, les élus de Villeurbanne sont régulièrement interpellés concernant des faits qui ne relèvent pas des compétences municipales et pour lesquelles, celles-ci disposent de leviers d'actions circonscrits pour répondre aux enjeux induits par les trafics. Les prérogatives régaliennes de l'État relatives aux enjeux de sécurité publique ont ainsi régulièrement été pointées dans le débat, et en rebond, les missions, priorités et moyens des forces de police jugés insuffisants pour faire face au phénomène.

Il y a un vrai problème de tranquillité publique à Villeurbanne et je suis d'accord avec vous sur le fait que ce phénomène est relativement nouveau. Alors monsieur le maire agissez plus fermement s'il vous plaît si vous voulez que les villeurbannais soient heureux et restent dans cette commune.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Quand j'appelle le commissariat [pour dénoncer une situation de trafic] et qu'on me dit qu'il n'y a que deux voitures disponibles pour intervenir je me demande vraiment quoi faire. Dites-moi, est-ce à la Mairie d'agir ? A la police ? Pour qui je dois voter aux prochaines élections pour que tout cela cesse ?

Témoignage d'habitant, table ronde du 15 janvier 2019

+74 %

D'INTERPELLATIONS LIÉES AU CANNABIS ENTRE 2000 ET 2010 EN FRANCE

(Source : OCRISIS)

29

CAMÉRAS FIXES DE VIDÉOSURVEILLANCE ONT ÉTÉ INSTALLÉES EN 2018 À VILLEURBANNE

PROPOS D'ÉLUS

En tant qu'élus de proximité, nous sommes en première ligne. C'est à nous que l'on demande de régler un problème majeur mais qui n'est pas de notre compétence.

Didier Vullierme, adjoint au maire de Villeurbanne en charge de la Sécurité
Extrait d'interview

1 FRANÇAIS SUR 2

CONSIDÈRE LE CANNABIS COMME DANGEREUX DÈS LE PREMIER USAGE

(Source : OFDT)

PROPOS D'EXPERTS

Il y a principalement trois risques. À moyen et long terme la combustion abîme le système respiratoire. Le deuxième grand risque est le plus connu : il est psychique, voire psychiatrique. Un cannabis plus dosé en THC consommé de façon intense par une personnalité vulnérable peut favoriser le déclenchement de pathologies psychiatriques. Ça ne rend pas malade mais ça participe à l'augmentation des risques de révéler la pathologie. L'autre problème que l'on trouve très souvent, notamment chez les jeunes c'est l'impact sur le fonctionnement cognitif du cerveau : concentration, attention, prise de décision, capacité d'analyse sont perturbées lors de la consommation.

Jean-Pierre Couteron, psychologue clinicien

Extrait d'interview dans Viva, magazine municipal de novembre 2018.

UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ PUBLIQUE

Des effets sur le développement cognitif et des risques psychiques accrus, notamment chez les jeunes consommateurs

L'addiction au cannabis inquiète. Ce sont principalement ses répercussions sur les fonctions psycho-cérébrales comme la mémoire, la concentration qui ont été au cœur du débat avec un usage précoce du cannabis qui influe sur le développement du cerveau. Les effets estimés sont durables malgré un arrêt de la consommation. « Les jeunes de moins de 25 ans y sont particulièrement exposés, notamment entre 15 et 25 ans où le cerveau fini de faire ses connexions. ».

Le cannabis n'est pas un produit psychoactif anodin pour les jeunes. Les conséquences sur un cerveau en phase de maturation ne sont pas neutres. Les études soulignent les conséquences négatives sur l'apprentissage et les performances scolaires.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Ce dont j'ai peur, ce sont les effets sur la santé des jeunes. Les dégâts sur la vie psychique de ces jeunes ; ça provoque bien des choses que beaucoup ne connaissent pas !

Extrait de témoignage d'habitant - Table ronde du 15 janvier 2019

Également, si le risque de troubles psychiatriques chez des personnes présentant un terrain fertile est reconnu, celui-ci reste faiblement encadré et prévenu aujourd'hui. Des témoignages partagés par certains villeurbannais illustrent les risques encourus.

Quand j'avais 25 ans, je me suis embarquée dans la fumette à très haut degré. J'ai été confrontée à une bouffée délirante, j'ai été hospitalisée et sous traitement... J'ai alors découvert que j'avais une fragilité psychique, un terrain d'angoisse que la fumette est venue renforcer. J'ai été un légume pendant plus d'1 an et je suis revenue à la vie. J'aurais développé la même maladie, mais en fumant, elle s'est déclarée plus vite.

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier de Villeurbanne

Des risques insuffisamment connus ou minimisés

Les ateliers et débats organisés ont montré que les risques encourus du point de vue sanitaire par l'usage du cannabis restent encore largement méconnus du grand public. Le manque de transparence sur l'origine du produit et son caractère illégal participent à l'opacité qui entoure la dangerosité du produit.

PROPOS D'EXPERTS

L'âge moyen du premier usage de cannabis en France est 16 ans. Un collégien sur 10 a déjà consommé. Nos recherches montrent que l'usage précoce de cannabis se traduit à terme par un niveau d'études inférieur à celui obtenu par des jeunes non consommateurs et ce, quel que soit le milieu social considéré, les difficultés psychologiques ou scolaires. Chez les jeunes, ceux qui ont un parcours scolaire perturbé ou sont dans les filières professionnelles consomment à des niveaux deux fois plus élevés que les jeunes scolarisés dans l'enseignement général. Cela se vérifie aussi pour ceux dont les familles ont un faible niveau socio-économique. Les jeunes de milieux moins favorisés investissent moins leurs études, sont peut-être moins informés sur les produits et ont moins peur des conséquences de leurs comportements sur leur santé.

Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm

Extrait d'interviews d'experts

Remettons les choses à leur place : c'est un délit mineur, qui ne fait pas de victimes et — dans le pire des cas — ne fait du tort qu'à celui qui consomme. Il n'y a pas de menace pour la sécurité publique. Mais quand les consommateurs rasent les murs afin d'éviter la police et fuient les structures de soins dont ils ont besoin, là ça peut devenir un problème de santé et de sécurité publique.

Bénédicte Desforges, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police. Extrait des interviews d'experts



Si tu prends une bière et qu'elle est à 12 degrés, tu sais que ça va être fort. Là aujourd'hui quand tu achètes ton cannabis, tu ne sais pas comment c'est dosé.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

Aujourd'hui vous avez beaucoup de jeunes et même de toxicomanes qui se ne savent pas ce qu'il y a dans le produit. Il est souvent coupé, les doses en THC sont augmentées, avec des risques importants sur la santé. Mais on n'en parle pas assez.

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier

Je trouve qu'on est vraiment mal informé sur le sujet. J'ai fumé un peu : à la base c'était parce que je trouvais ça plus gros qu'une cigarette... Vous voyez la logique scientifique ! Mais c'est aussi parce que finalement, on ne sait pas ce que c'est.

Extrait de l'atelier avec un panel de jeunes des conseils de vie lycéenne

Le préjudice pour la santé des individus est bien plus important actuellement avec les produits de coupe, les engrais, l'association avec le tabac, ou même les règlements de compte, qu'une éventuelle élévation du taux de principe actif, que la prohibition n'a d'ores et déjà pas réussi à endiguer.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

La particularité du cannabis, c'est que les gens qui le consomment n'ont pas conscience des troubles cognitifs : décrochage, troubles de la mémoire, isolement. Quand on les questionne dessus, ils sont surpris d'apprendre que le cannabis peut générer des problématiques de ce type à court terme. C'est très spécifique au cannabis, cette sorte d'inconscience sur les dangers.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé

Des risques mis en débat aux regards de ceux de l'alcool et du tabac

Le débat sur le cannabis conduit généralement à comparer le produit et ses effets avec ceux de l'alcool ou du tabac, qui font l'objet d'une campagne de prévention active. La connaissance approximative des risques réels liés au cannabis et l'actualité tournée vers la légalisation dans certains pays produisent un discours très critique envers l'interdiction du cannabis qui serait « hypocrite » dans un pays où la consommation d'alcool cause davantage de décès et où la loi Evin (lutte contre l'alcool et le tabagisme) a été assouplie, autorisant de plus en plus de publicités pour l'alcool.

61 %

DES PERSONNES ENQUÊTÉES
DANS LE CADRE DU DÉBAT
ESTIMENT QUE LES EFFETS
DU CANNABIS POUR
LA SANTÉ SONT
« ÉQUIVALENTS » (40%)
OU « MOINS RISQUÉS »
(21%) QUE CEUX DU TABAC
ET DE L'ALCOOL.

(Source : enquête flash auprès
des habitants de Villeurbanne, 2019)

PROPOS D'EXPERTS

Effectivement quand on discute avec des jeunes qu'on soit enquêteurs, sociologues, élus, l'argument est une technique de neutralisation qui consiste à dire « moi je prends du shit, du cannabis mais vous avez l'alcool ? Vous avez vu le nombre de morts sur la route ? ». C'est une façon de masquer sa propre déviance et de la renvoyer à l'autre. C'est une manière d'inverser le stigmatisé.

Michel Kokoreff, sociologue et professeur à l'université Paris 8

Extrait du facebook live « Jeunesse et cannabis : trajectoires à risques » du 16 janvier 2019



C'est le risque léthal qui est impactant. [...] On se dit finalement que c'est plus dangereux de boire trois bières et de prendre le volant que d'aller fumer un joint tranquille chez soi.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

Le cannabis est une drogue moins dure que l'alcool, pourtant l'alcool est en vente quasiment libre (interdiction au mineur) car on estime que c'est un produit culturel qui fait partie de notre société depuis des siècles. Pour le cannabis introduit de façon massive à partir des années 70, ce lien culturel n'existe pas et le produit est mal connu de ceux qui n'en consomment pas. Cependant, pour plusieurs générations qui en consomment régulièrement depuis cette époque, la « culture » du produit est complètement assimilée et contrôlée, du moins pour la grande majorité d'entre-deux. On assiste comme l'alcool à une consommation modérée et régulée de la plupart des consommateurs et à des excès d'une minorité comme pour l'alcoolisme.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

L'année dernière, en cours de SVT, on a étudié les substances du tabac et on a vu que c'était aussi dangereux. Donc je ne comprends pas pourquoi le tabac est autorisé et pas le cannabis. En plus avec le tabac, on est sur une dépendance physique alors que le cannabis, c'est une dépendance psychologique.

Extrait de l'atelier avec un panel de jeunes des conseils de vie lycéenne

Le rapport à la loi est très problématique sur les stages de sensibilisation, on a toujours un moment de débat sur ça, sur le statut du produit dans la société, les incohérences, les paradoxes. Pourquoi l'alcool c'est autorisé alors que ça pose plus de problèmes et pourquoi on interdit le cannabis. »

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé.



DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET UNE PRISE EN CHARGE PERFECTIBLES

Des actions de prévention limitées du fait du caractère illégal de la consommation de cannabis

Un tabou et des non-dits que les actions de prévention n'arrivent pas à briser

Le cannabis, considéré comme drogue « douce », représente un tabou en France qu'il est complexe de dépasser, car son caractère illégal limite les initiatives qui permettraient d'échanger, de prévenir et d'informer efficacement les citoyens (notamment les plus jeunes) sur le contenu et les effets réels du produit. Les Villeurbannais ont déploré tout au long du débat l'absence de campagne préventive « choc » portée par les pouvoirs publics à l'échelle nationale, à l'instar de celles sur l'alcool et le tabac, et le silence qui accompagne habituellement les échanges autour du cannabis.



Dans notre asso, on se sent un peu démunis pour faire de la prévention sur la drogue. On n'est pas formés dessus donc on préfère ne pas en faire que mal en faire. Alors que pour l'alcool ou le sida, on a des outils pour informer et sensibiliser. En soirée par exemple on a des éthylo-tests, des préservatifs, ... mais sur la drogue, on est assez limité.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

On ne fait pas de prévention sur le cannabis. On fait beaucoup de prévention en général, mais pas sur ce sujet-là. C'est plutôt traité en individuel, avec les élèves dont on pense qu'ils ne sont pas dans un état qui les rend aptes à bien apprendre.

Extrait de l'atelier avec des CPE (Conseillers principaux d'éducation) d'établissements scolaires de Villeurbanne

Le fait que ça soit interdit ne permet pas de discuter. Certains font semblant de ne pas comprendre la question et c'est vraiment un frein à la prévention. [...] Dans les établissements scolaires, ce n'était pas une des causes de rendez-vous et de consultation avec le médecin scolaire.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé
(acteurs intervenant dans le milieu scolaire)



Le difficile équilibre à trouver entre interdiction et prévention nécessaire

Les actions de prévention, notamment celles menées dans le cadre scolaire, apparaissent peu efficaces car peu adaptées. La critique exprimée par les jeunes (élèves comme étudiants), est largement partagée par les professionnels chargés d'assurer ce volet prévention dans le parcours scolaire notamment. La prévention est aujourd'hui essentiellement tournée sur les risques légaux et sur les conséquences sanitaires de la consommation, selon une approche jugée culpabilisante par les jeunes. Un propos qui semble peu adapté et décrédibilise les efforts engagés.



Il y a un peu de sensibilisation dans le cadre scolaire, au lycée et dans la vie étudiante : on a des assos qui viennent en parler. LE problème, c'est que ce type de prévention ne sait pas parler à son public. Ça va dans les extrêmes directement, avec des discours comme 'si vous fumez, vous allez finir amorphes, asociaux'. Ça contribue à renforcer le côté rebelle du cannabis et on ne prévient pas des vrais risques, ceux du quotidien. Je trouve que les assos qui interviennent sont bien formées sur l'alcool, le discours est percutant, beaucoup moins sur les drogues.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes

On parle parfois d'addiction mais le cannabis est assez noyé avec toutes les addictions : internet, le téléphone portable, etc. Tout est mélangé, imbriqué.

Extrait de l'atelier avec des CPE d'établissements scolaires de Villeurbanne



PROPOS D'ÉLUS

On n'est pas tous égaux devant les risques d'addiction parce que les vies sont plus ou moins faciles, parce que l'on a des ressources psychiques plus ou moins fortes pour faire face aux difficultés de la vie. Donc oui il y a des personnes plus à risque. Une même consommation pour deux personnes selon leurs conditions sociales n'aura pas forcément les mêmes conséquences.

Agnès Thouvenot, adjointe
à la Santé de Villeurbanne

Extrait du Facebook live Cannabis, effets et méfaits sur la santé, 10 janvier 2019

Quand on accompagne les jeunes sur la sensibilisation au risque, il faut d'abord éviter la moralisation, trouver les arguments les plus percutants. On sait que le groupe de pairs est plus efficace que l'autorité classique que ce soit la police ou les enseignants qui symbolisent tout ce à quoi le jeune veut s'écarter pour se rapprocher de ses copains

Jonathan Bocquet, adjoint
à la Jeunesse et à la vie étudiante
de Villeurbanne

Extrait du Facebook live Jeunes et cannabis :
trajectoires à risques, 16 janvier 2019

PROPOS D'EXPERTS

Il y a tout l'entourage qui est en souci par rapport à un adolescent qui bien souvent interpelle notre structure. Les parents sont également en demande ou en questionnement pour des situations qui sont ou pas en rapport avec le cannabis qu'ils n'arrivent pas à gérer.

Delphine Zéni, psychologue au Point accueil écoute jeunes de Villeurbanne

Extrait du Facebook live Cannabis, effets et méfaits sur la santé, 10 janvier 2019

Un « tabou » au sein des familles

L'usage du cannabis (ou sa vente) reste un sujet encore trop peu abordé dans le cadre familial. Lorsqu'il l'est, c'est majoritairement sous l'angle de l'interdit, ce qui peut freiner la parole des jeunes, de surcroît à un âge où le discours des adultes est tenu à distance, voire remis en question. Les parents qui se sont exprimés dans le cadre du débat, reconnaissent avoir des difficultés pour en discuter avec leurs enfants. Ils ont même parfois tendance à imaginer que ça ne peut pas les toucher personnellement.

« Tout dépend de comment tu l'abordes à la maison. Moi on m'a menacé en disant 'si tu touches à ça tu ne remettras jamais les pieds ici' mais sans m'expliquer ce que c'était, ni ce que ça faisait sur la santé. Je me suis débrouillée toute seule pour apprendre.

Extrait de l'atelier avec un panel de lycéens des Conseils de vie lycéenne

Si ma fille va chercher du cannabis dans la rue, il y a un mystère qui s'installe, une bulle, ce côté transgressif qui attire. Ça devient tabou. Alors que si c'est dans des points de vente légaux, je peux lui en parler comme la cigarette ou du tabac.

Extrait de l'atelier avec les membres de conseils de quartier de Villeurbanne

Ils n'en parlent pas non plus parce que c'est l'interdit de la famille. Ceux qui fument beaucoup de cannabis ne vont pas l'avouer. [...] La question du scolaire c'est compliqué parce qu'il y a la question du rapport avec les parents, ce n'est pas simple, au vu des lectures que j'ai faites, on voit que la société n'est pas prête, il y a un enjeu d'expliquer qui est important.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de santé

Au-delà du tabou, des parents qui expriment le besoin d'un soutien

Conscients de l'enjeu majeur que représente le cannabis et de la difficulté à aborder le sujet en famille, les parents confrontés (de près ou de loin) à la problématique sont souvent à la recherche d'un appui et de conseils pour les accompagner. Affirmant pour certains, être « désemparés », ils se tournent parfois vers des relais (PAEJ, éducation nationale, éducateurs sportifs, animateurs jeunesse, etc.) pour obtenir des réponses à leurs questions sur le produit, ses effets et les solutions qui s'offrent à eux pour aider leur enfant.

« Nous rencontrons également des parents dont l'enfant est consommateur. Ces derniers soucieux de la santé et du devenir de leur jeune viennent au PAEJ pour déposer leurs interrogations et sont en demande de soutien, de conseils afin d'être dirigés vers des lieux ressources spécialisés (CSAPA par exemple).

Extrait de la contribution rédigée du Point accueil écoute jeunes de Villeurbanne

[Le service Protection Judiciaire de la Jeunesse] accompagne des familles dans le cadre de nos missions avec des jeunes [sous main de justice]. La question de la parentalité est abordée, pas uniquement sous le prisme du cannabis mais plus globalement. Après ça ne concerne qu'une poignée de jeunes et ça intervient tardivement.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs jeunesse

Concernant l'accueil des parents de jeunes consommateurs en individuel ou en groupe, les psychologues les accompagnent et les soutiennent dans leurs réflexions et compétences parentales. La relation parent-enfant est alors interrogée, en soutenant ce lien des effets positifs peuvent émerger sur la consommation du jeune, sur son mieux-être.

Extrait de la contribution rédigée du Point accueil écoute jeunes de Villeurbanne

Le problème c'est qu'on ne sait pas toujours comment en parler. Il faudrait nous aider, avoir des réunions entre adultes pour essayer de trouver des moyens d'aborder le sujet, éviter qu'ils ne se braquent tout de suite.

Extrait de l'atelier avec un panel de femmes issues de plusieurs quartiers de Villeurbanne

Un tabou qui se vit aussi côté professionnels

Des professionnels impactés dans leur pratique et insuffisamment « armés » pour repérer et prévenir les conduites à risque

Le sentiment d'être démuné face à cette problématique est exprimé par de nombreux professionnels travaillant en proximité de la jeunesse, que ce soit les équipes pédagogiques, les infirmières scolaires ou encore les animateurs jeunesse, qui se disent confrontés régulièrement au problème du cannabis. L'environnement exerçant parfois une telle influence, qu'ils affirment avoir peu de prise pour lutter contre l'entraînement vers la consommation et le trafic de cannabis.

Les enjeux liés à la prévention leur semblent relativement complexes à s'approprier, compte tenu du caractère illégal du produit. Mais surtout, le manque de formation et d'outillage sur le sujet pour mener une réelle action auprès des jeunes est pointé.

« Tout est à faire, on est désemparés, impuissants face à une situation alarmante sur le Tonkin [...] Souvent, les jeunes qui viennent au centre social ont une haleine de tabac ou de shit. Moi je n'ai pas la technicité pour leur parler, juste un jugement personnel. Ils me répondent 't'inquiètes, je gère'.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

PROPOS D'EXPERTS

Le passage à l'acte a une influence négative sur les relations du jeune avec sa famille et les institutions publiques, aux premiers rangs desquels l'école, les travailleurs sociaux et le milieu associatif.

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Extrait de l'Intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogue, Marseille, 2010

On repère une difficulté des professionnels en charge de l'insertion sociale et professionnelle et des acteurs éducatifs au sens large à objectiver et à se saisir des causes et des conséquences de l'implication dans un trafic de drogue. On observe un lien entre l'entrée dans le trafic et des scolarités difficiles ou des difficultés familiales, et à s'insérer sur le marché professionnel

Extrait de la contribution rédigée des agents territorialisés de Villeurbanne

Ce n'est pas tabou pour les jeunes d'en parler mais pour les adultes, ça l'est. Quand nous, adultes, on prend l'initiative d'en parler, on peut être incriminés. Par la communauté, par les parents, par tout le monde. Le fait qu'on ait cette suspicion qu'un jeune prenne du cannabis, ça peut être mal perçu. Même le fait d'en parler entre nous, c'est compliqué. Pourtant on voit des choses mais on n'est pas à l'aise avec ça.

Extrait de l'atelier avec les CPE (Conseillers principaux d'éducation) d'établissements scolaires



Une réponse « limitée » pour accompagner des jeunes concernés par le cannabis

Au-delà même de la prévention, les professionnels de la jeunesse évoquent des expérimentations localisées pour accompagner des jeunes déjà impliqués dans le trafic et/ou la consommation. Ces initiatives restent, de leur point de vue, trop peu suivies d'effet. D'une part parce que les jeunes qu'ils arrivent à toucher ne sont pas ceux qui consomment/vendent le plus. D'autre part parce que leurs moyens d'actions restent tout de même relativement limités face à l'ampleur du phénomène.

« On a tenté de les aider, on a mené des expériences mais c'est dérisoire. Rien qu'occuper l'espace public par des animations de proximité, mais ça a peu d'impact par rapport à ce qui se déroule autour. On a des grilles de lecture différentes. Cette manière de fonctionner [dans les réseaux] a pris le pas sur les acteurs locaux : on arrive derrière avec des ballons, des raquettes et des projets comme l'apprentissage mais on ne fait plus le poids.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

On repère un phénomène d'exposition des jeunes mineurs qui n'ont pas encore une conduite à risque et qui sont confrontés aux « grands » des quartiers. Les établissements scolaires n'ont pas de prise sur toutes les dimensions des risques et notamment sur l'environnement des jeunes qui incite à consommer.

Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne



CANNABIS : LES EFFETS DU TRAFIC ET DE LA CONSOMMATION

La réflexion menée par les Villeurbannais autour du cannabis se poursuit dans cette seconde partie qui s'attache à identifier les effets directs, indirects, individuels mais également collectifs du trafic et de la consommation de cannabis. En partageant leurs expériences et en croisant leurs regards, les participants au débat ont ainsi montré que le cannabis pouvait impacter durablement le quotidien d'une partie des habitants, des acteurs locaux et des professionnels de Villeurbanne. Les conséquences identifiées ci-après n'ont pas un lien de cause à effet direct pour l'ensemble des personnes ayant pris part à la concertation. Elles sont néanmoins vécues comme telles par une partie des Villeurbannais.

PROPOS D'EXPERTS

C'est à la fois le contexte socio-économique difficile et la croyance en l'argent facile qui attirent. Quand on n'a absolument rien, un petit trafic qui rapporte 10 ou 20 euros par jours permet à un gamin de 15 ans de flamber vis-à-vis de ses pairs. [...] Les enjeux dépassent l'économique. C'est de la reconnaissance, de l'estime de soi. Faire du business est bien vu. En alimentant régulièrement les quartiers, ces réseaux offrent des activités plus accessible qu'un stage dans une grande entreprise. Trafiquer est ambivalent : c'est à la fois la marginalité et le souhait d'être dans la norme de consommation en achetant le dernier smartphone ou les baskets à la mode.

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'INHESJ
Extrait des interviews d'experts

20 000 €

C'EST LE MONTANT DES BÉNÉFICES QU'UN GÉRANT DE RÉSEAU DE CANNABIS PEUT RÉALISER PAR JOUR. CE MONTANT S'ÉLÈVE À 535 € POUR LES CHEFS DE VENTE

(Source : INHES, 2016)

UN TRAFIC ET UNE CONSOMMATION, MIROIRS DE PROBLÉMATIQUES SOCIALES CROISSANTES

Une activité attractive sur des territoires qui connaissent des difficultés socio-économiques croissantes

Le débat a permis de faire remonter de manière quasi systématique, le lien étroit entre la hausse et la structuration du trafic, et les problématiques sociales croissantes sur le territoire villeurbannais comme ailleurs, en France. Les inégalités sociales qui se creusent, et les limites d'un modèle sociétal décrit par les habitants comme les professionnels « à bout de souffle » sont perçues comme les moteurs de l'entrée dans le trafic et la consommation pour des jeunes à qui il est aujourd'hui difficile d'opposer un autre modèle qui puisse venir contrebalancer les gains immédiats d'un trafic lucratif.

[Le trafic et la consommation renvoient] au sujet de l'injustice et des inégalités jetées au visage des jeunes ; ils ne savent plus vers quel chemin aller, quand un trafic permet de gagner mieux qu'un SMIC.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

Il y a un vrai besoin de proposer un autre chemin des possibles aux jeunes. On vit dans une société qui n'inclue pas les jeunes dans leurs projets. Il faut être crédible, légitime, pouvoir défendre un modèle, et on ne l'est pas dans ce qu'on leur propose aujourd'hui. Comment peut-on donner du sens aux jeunes ?

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

« Ils font un calcul de ce que ça coûte en termes de risque par rapport à ce que ça rapporte... et forcément l'attractivité financière fait qu'ils prennent le risque ».

Extrait de l'atelier conduit avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de Villeurbanne

« C'est une source de revenus pour des jeunes en banlieue. C'est une activité facile, tu rentres vite dans le milieu, tu trouves plus facilement que dans un travail classique. Il y en a qui ne cherchent même pas et qui vont direct vers la facilité. »

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de jeunes des conseils de vie lycéenne

La consommation de drogues est, entre autres, un symptôme des dysfonctionnements de la société

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

PROPOS D'EXPERTS

Il y a tout un imaginaire de la réussite qui consiste à voir dans le deal un moyen de mener une belle vie, synonyme de beaucoup d'argent. Mais les dealers de rue sont ce que j'appelle des « smicards du business ». Comme dans toute économie, l'enrichissement est limité à un nombre restreint de personnes.

Michel Kokoreff, sociologue et professeur à l'université Paris 8
Extrait des interviews d'experts

Le trafic de cannabis est une économie de subsistance où quelques-uns s'enrichissent au détriment d'une ressource humaine malléable à merci dans un contexte hyper précaire. [...]

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille
Extrait des interviews d'experts

Bien sûr que la prohibition entraîne les gens dans une économie parallèle qui par ce fait exclut et marginalise, impose d'autres valeurs, cultive la défiance à l'égard des forces de l'ordre et de l'État. L'interdiction étant en plus vécue comme arbitraire et liberticide, souvent aussi « à charge » contre une « certaine culture », l'action « protectrice » de l'État paraît parfaitement illégitime. Et cela fait des décennies que cela dure ! Les petits délinquants sont toujours au coin de la rue, mais les grands ont investi dans des commerces et des paravents légaux, avec toutes les distorsions sociales qui vont avec...

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Une économie souterraine structurante ou de subsistance ?

Les Villeurbannais font également le constat d'un trafic générant une économie souterraine importante. Celle-ci est souvent décrite comme structurante pour certaines familles. Néanmoins, le débat a fait émerger un contrepoids dans le débat : celui de revenus de subsistance plutôt que structurants.

Les dealers achètent une paix sociale, que la légalisation viendrait supprimer. Même si l'on ne peut pas se satisfaire de la situation et que l'on laisse faire. C'est un fait.

Témoignage d'habitant lors de la table ronde du 24 janvier 2019

Il y a l'enjeu économique du trafic : pour les familles avec de faibles revenus, le trafic est une source de revenus portée par les enfants, donc ils vont fermer les yeux.

Extrait de l'atelier conduit avec la DPMS (Direction prévention médiation sécurité) de Villeurbanne

[Le trafic] ça nourrit les familles. Ce sont des gens qui ne peuvent pas faire autrement, il y a trop de gens qui n'ont pas de travail dans les quartiers défavorisés. Il n'y a que cette façon de vivre, ça nourrit des familles entières, on le sait ça.

Extrait de l'atelier avec un panel de femmes de Villeurbanne

Il y a une microéconomie souterraine parallèle qui fait vivre ces quartiers, tous ces gamins qui nous disent la première fois que j'ai eu 20 euros et un bout de shit dans les mains, j'avais 12 ans et j'ai fait des courses à ma mère, on se dit oui il y a un problème.

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de la santé

90 €

LE SALAIRE MOYEN D'UN GUETTEUR POUR 8H DE « TRAVAIL ». CELUI DES VENDEURS S'ÉLÈVE À 150€

(Source : INHESJ, 2016)

PROPOS D'EXPERTS

La hausse du trafic est aussi un indicateur de l'échec du système scolaire et de ce que la société peut offrir à nos jeunes.

Maître Arnaud Adélise, avocat à la cour d'appel de Grenoble

Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

Être en situation d'échec scolaire alors qu'on s'accomplit dans le trafic rend les discours enseignants inaudibles.

Nacer Lalam, économiste, chef du département et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ)

Le cannabis s'est diffusé massivement dans les années 1980 dans les quartiers populaires. Cela fait quarante ans que les «petits» y observent les grands. Ils savent ce qu'est un guetteur, un revendeur, un toxico, un acheteur, comment échapper à la police, comment couper les barrettes et les conditionner. Cet apprentissage aboutit à une culture locale du trafic qui se reproduit, alimentée par les mythes autour de l'argent, les films, les séries...

Michel Kokoreff, sociologue et professeur à l'université Paris 8

Extrait des interviews d'experts

EFFET OU CONSÉQUENCE, UN LIEN IDENTIFIÉ ENTRE TRAFIC, CONSOMMATION ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le débat a également mis en avant le lien étroit existant entre trafic et décrochage scolaire. Le constat est fait de trajectoires et projets proposés aux jeunes d'aujourd'hui «qui ne font plus le poids», face au gain immédiat que le trafic offre. Cette problématique est évoquée tant par les acteurs en proximité de la jeunesse qui expriment des difficultés croissantes à proposer «une autre voie» à ces jeunes qui «n'y croient plus», que par les habitants qui bien que décrivant les effets néfastes du trafic, affirment comprendre dans quelle mesure celui-ci est attractif et attire autant de jeunes. Pour les jeunes qui s'engagent dans le trafic, la problématique peut être encore plus sournoise : ils n'ont pas forcément conscience d'être en train de commettre une infraction et d'avoir mis le pied dans un engrenage. Nombre d'entre eux ont rappelé dans le débat, l'enjeu de déconstruire les représentations collectives.

« Les repères se perdent et cela favorise une sortie du système scolaire pour ces jeunes qui se créent d'autres modèles : j'intègre des trafics et gagnerai ma vie mieux que si je suivais un parcours classique. »

Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

La majorité des jeunes savent les risques qu'ils encourent. C'est justement ce qu'ils cherchent car la vie scolaire ou le travail leur montre qu'ils n'ont pas leur place dans le système proposé. Et donc ils cherchent à trouver une place où ils peuvent réussir.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Le trafic de cannabis constitue une question sensible pour notre Collège qui est particulièrement concerné. Ça invite à se saisir de la problématique des jeunes NEET (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) de 16 à 25 ans, en questionnant le lien scolarité – emploi – cannabis. Et ça pose aussi la question de l'impact de la consommation de cannabis sur le décrochage scolaire, laquelle ne permet pas d'investir de manière correcte sa scolarité.

Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

La scolarité estelle plus complexe à investir quand «on consomme»? On a des contre exemples, avec de très bons élèves brillants qui consomment régulièrement. Attention ce n'est pas parce que l'on fume que l'on va nécessairement devenir «un déchet». Ce n'est d'ailleurs pas toujours les élèves auxquels on pense qui sont concernés et de fait, il y a une vraie difficulté à engager les bonnes mesures de prévention et réduire les risques.

Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

DES EFFETS SUR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Des dégradations, des nuisances, une violence sourde

Les interventions au fil du débat ont souligné une exposition quasi permanente des habitants concernés au trafic et à la consommation, dans la sphère publique comme privée, laquelle s'accompagne de nuisances polymorphes. Larvées mais fortement présentes au quotidien, ces nuisances impactent fortement la qualité de vie des Villeurbannais et se traduisent par des dégradations, des nuisances et des injectives.

« Qui ne vivrait pas comme une violence, le fait d'être dépossédé de l'espace public en bas de chez soi ? On le vit comme une agression permanente cette présence. »

Témoignage d'habitant - Table ronde du 15 janvier 2019

Aujourd'hui, le principal problème ce sont les «voyousins», c'est comme ça qu'on les appelle : des voyous qui sont aussi nos voisins. Ils dealent mais ils écoutent aussi de la musique, boivent, mangent, et occupent le coin [...] Ça entraîne des nuisances [...]

Témoignage d'habitant - Table ronde du 15 janvier 2019

Ces doléances (envoyées au cabinet du maire) signalent les regroupements et surtout les nuisances entraînées par ces regroupements : il y a du bruit, des cris, des déchets. C'est finalement une dégradation du cadre de vie.

Extrait de l'atelier avec la DMPS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne

Des insultes, des crachats, on y est exposé au quotidien alors qu'on ne fait que passer ! Et quand on essaie d'ouvrir le dialogue, on se heurte à un mur. On fait face à des jeunes qui s'en foutent, qui n'ont aucun repère et aucune projection.

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier de Villeurbanne

Ce que l'on vit est horrible. J'habite au cœur du quartier Charpennes. J'ai 31 ans, je me suis endettée pour 20 ans pour vivre ici et je dois payer des surcoûts en permanence pour des réparations ; les charges ont explosé du fait du trafic, avec des tags, des portes cassées, un interphone brûlé. Une situation folle.

Témoignage d'habitant - Table ronde du 15 janvier 2019

{...} Sincèrement, que les gens fument, c'est leur problème, mais que des mineurs se retrouvent à dealer en toute impunité en cassant tout et en insultant les résidents, c'est ça notre problème. Donc oui, que la loi s'applique pour activité économique illégale et pour trouble à l'ordre public. On n'en peut plus !

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

PROPOS D'EXPERTS

Voir des gens, des gamins, qui guettent et qui dealent tous les jours en bas de chez soi, impacte les habitants dans deux grandes dimensions : le sentiment d'insécurité et le sentiment d'impuissance.

Claire Duport, sociologue et anthropologue

Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

PROPOS D'EXPERTS

Ces activités génèrent une appropriation du territoire (entrée d'immeuble, coin de rue, cave, palier). [...] Ce sont des intrusions envahissantes dans la vie sociale et quotidienne d'un quartier. On ne va plus laisser les enfants jouer à proximité de ces endroits ou faire un détour pour les éviter.

Claire Duport, sociologue et anthropologue
Extrait d'interview d'experts

Une hausse du sentiment d'insécurité

Le débat a également mis en exergue des situations parfois extrêmement complexes vécues par un nombre important d'habitants témoins du trafic « décomplexé ». Il est fait état d'un climat pesant, vécu par beaucoup comme une agression permanente. Des habitants ont témoigné de la manière dont leur quotidien s'en était trouvé bousculé, certains ayant même fait le choix de quitter leur logement et leur quartier.

« C'est une situation intenable. À cause des trafics dans mon immeuble, j'ai dû déménager, j'ai pris une location et je paie mon crédit en plus d'un loyer... je suis dans une situation plus que précaire et je pense que je ne le mérite pas.

Témoignage d'habitant - Table ronde du 15 janvier 2019

[Dans le quartier du Tonkin] il ne s'agit plus de simple consommation mais d'un réel trafic de stupéfiant organisé. Les conséquences sont dramatiques sur plusieurs aspects : occupation des parties communes par les dealers de 10h à 4h du matin (une vingtaine d'individus). (...) Climat d'insécurité qui angoisse nos clients et perturbe leur vie (certaines nourrices perdent leur emploi car les parents ne veulent pas laisser leurs enfants dans ce contexte). (...) Climat d'insécurité pour le personnel de proximité et les intervenants extérieurs. Nous ne pouvons plus faire de visite de site après 11h00 car nous sommes suivis par plusieurs individus. (...)

Contribution écrite d'un bailleur social

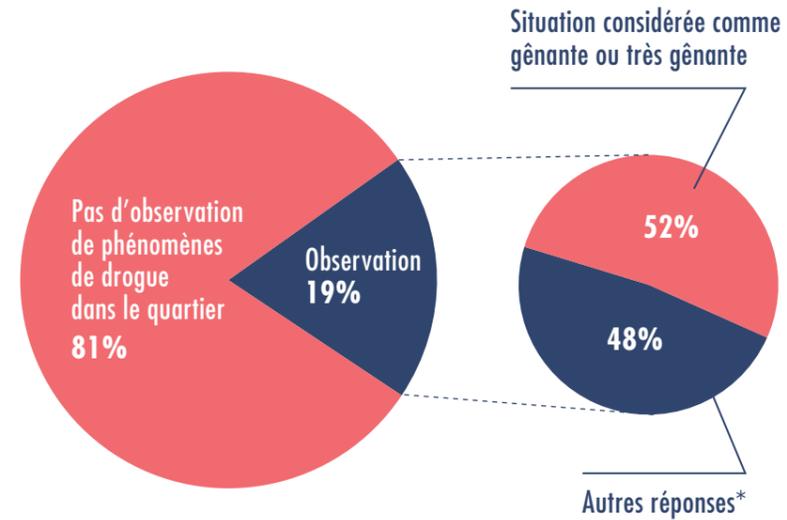
J'ai déménagé récemment parce que cela devenait invivable dans le quartier des Buers. J'ai des jumeaux qui ont 21 ans et j'avais trop peur pour leur avenir. [Les dealers] ils arrivent à monopoliser et à faire peur à des quartiers entiers. Je n'osais même plus sortir, je passais mon temps à surveiller mes gamins. Donc on a fait le choix de déménager, et ce n'est pas évident car c'est un quartier que j'aimais beaucoup. On a été élevé là-bas, c'est pratiquement un déracinement.

Extrait de l'atelier avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

Certains commerçants ont mis des sonnettes pour ouvrir à leurs clients en toute sécurité. Les personnes âgées ont la trouille de sortir après 17 h.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

RÉPARTITION DU TAUX DE GÊNE LIÉE À L'OBSERVATION DE PHÉNOMÈNES DE DROGUE DANS LE QUARTIER



Les autres modalités de réponse proposées sont au nombre de quatre : « peu gênants », « pas du tout gênants », « sans objet » ou « ne sait pas ». Champ : 14 ans et plus / France métropolitaine
Source de l'infographie : Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

DES EFFETS SUR LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Une occupation de l'espace public

L'augmentation du nombre de points de deal et la banalisation progressive du trafic, engendrent des modifications d'usage de l'espace public dans les zones concernées. Les cheminements et habitudes de vie des habitants sont contraints sous peine de « perturber » le trafic. Une régulation s'installe là où le trafic prolifère, au détriment d'une liberté de mouvement pleine et entière des habitants qui pour certains, militent pour une « récupération de l'espace public occupé ».

« Je ne me suis jamais fait embêter mais en même temps, je sais où je peux circuler ou pas. Si on ne s'immisce pas dans leurs trafics, en général on n'est pas inquieté.

Extrait de l'atelier avec un panel de membres des conseils de quartier de Villeurbanne

Si on vient au centre commercial de Saint-Jean et qu'on gêne leur trafic en se garant sur une place libre qui doit être stratégique par rapport à je ne sais pas trop quoi, on nous demande de bouger. Ils deviennent de plus en plus visibles

919 MILLIONS D'EUROS

C'EST LE COÛT SOCIAL QUE REPRÉSENTERAIT LE CANNABIS EN FRANCE. 56% RELÈVERAIENT DE LA RÉPRESSION (POLICE, JUSTICE, PRISON, ETC.)

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille.

et régissent l'espace. [...] C'est en véritable cercle vicieux. On a laissé faire et ils ont pris possession des quartiers.

Extrait de l'atelier avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

Quand on a besoin de traverser le soir [...], c'est rare qu'on ait le courage de traverser coté Carrefour... ils monopolisent l'espace public. En fait on n'a pas envie, on a peur et on se restreint.

Extrait de l'atelier avec un panel de membres des conseils de quartier de Villeurbanne

Ils créent leurs propres règles : l'été ils installent des piscines, des barbecues. Ils repoussent en permanence les limites, et continuent, voient jusqu'où ils peuvent aller. Ils poussent. Et c'est ce qui exaspère les habitants. [...] Finalement, c'est plus l'appropriation du territoire et les menaces qui génèrent un sentiment d'insécurité

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne

Cette activité de vente de drogues produit des restrictions d'usages des espaces publics par certains parents ; par exemple les parents interdisent l'usage de certains lieux, parcs, trajets, pieds d'immeubles pour la sécurité de leurs enfants.

Extrait d'une contribution écrite des agents territorialisés de Villeurbanne



PROPOS D'EXPERTS

Ce n'est pas l'existence du trafic qui conduit à l'atomisation du vivre ensemble mais le contraire. Lorsqu'un espace public est déjà dégradé et délaissé par la puissance publique, il laisse la place pour les activités marginales et délinquantes, ce qui en retour crée de l'inquiétude et du repli. Cette situation génère un sentiment d'abandon, d'injustice, d'inégalité et de discrimination chez les individus qui vivent ou travaillent dans ces territoires. Cela crée de la souffrance psychique et sociale.

Claire Duport, sociologue et anthropologue

Extrait d'interview d'experts

Des liens sociaux qui se délittent

Conséquence d'une hausse des faits de délinquance et d'une occupation permanente de l'espace public, le trafic impacte également la cohésion sociale et le bien vivre ensemble là où il s'installe. Le débat a en effet pointé la manière dont le lien se délittent dans des espaces où les dealers régissent l'organisation du territoire, et où il est de plus en plus difficile de faire vivre un lien « entre voisins ».

« Avant on descendait avec la chaise, on s'asseyait, on discutait. Aujourd'hui chacun est enfermé chez soi, il n'y a plus ce lien entre citoyens qu'il y avait avant. Il faut essayer de voir comment on peut remobiliser dans les quartiers, faire en sorte que les familles réoccupent l'espace public.

Extrait de l'atelier avec un panel de femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne



Les difficultés pour engager un dialogue entre habitants et « petits trafiquants » ont également été régulièrement pointées dans les débats. Malgré les initiatives répétées portées par l'intermédiaire d'acteurs associatifs et par les habitants de manière individuelle, le dialogue ne s'ouvre pas et creuse le fossé entre deux mondes.

« Je suis pour le dialogue, alors j'ai bien essayé d'engager la discussion avec ces jeunes pour essayer de comprendre... mais le dialogue ne peut pas se faire. Je fais face à un mur. Je sais de quoi je parle. Mes deux petits fils qui pourtant ont eu une solide éducation, consomment régulièrement. Quand j'essaie de discuter avec eux, ils minimisent tout, ils me disent « je trace ma route ». Je suis démunie, je ne sais plus quoi faire.

Extrait de l'atelier avec un panel de membres des conseils de quartiers de Villeurbanne

On n'est pas des gens issus de ce milieu-là. Donc c'est compliqué de se comprendre. J'ai toujours fait exprès de leur dire bonjour, d'essayer de dialoguer. On aimerait leur proposer d'intégrer des actions qu'on propose dans le cadre de notre association pour le quartier mais on a peur de perdre les familles qui viennent. Il y a aussi l'image de l'association qui en pâtirait. On suppose qu'il y a une crainte pour les autres habitants mais sans en être sûres non plus.

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes de Villeurbanne



DES EFFETS SUR L'IMAGE ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES TOUCHÉS PAR LE TRAFIC

Conséquence des nuisances, dégradations et de l'occupation de l'espace public, l'image des zones touchées par le trafic de cannabis se détériore, jusqu'à inciter certains résidents à envisager de les quitter. C'est aussi l'attractivité des territoires qui peut être touchée.

« C'est un vrai sujet de préoccupation sur [notre] quartier [...] Le trafic nous envahit en proximité du collège et c'est devenu une normalité de fumer. Ça engendre des phénomènes de bagarres, de règlements de compte. Concrètement, ça se lit avec une perte d'élèves en 6^e du public vers le privé. Des problèmes d'évitement.

Atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

Vous avez en face de vous, des gens qui n'habitent pas des cités. Des copropriétaires, et des quartiers avec une mixité sociale. Et on est en train de perdre cet équilibre. Face à la menace. Le problème, c'est l'arrogance, les incidents, une agression physique. Une colère face au constat d'agressivité. Et la police nationale, la mairie, n'arrivent pas à faire descendre cette tension.

Extrait de témoignage d'habitant - Table ronde du 15 janvier 2019

PROPOS D'EXPERTS

Un autre point de consensus c'est le constat de désengagement des services publics : le fait de pouvoir s'approprier les territoires, veut dire qu'ils ont été délaissés ou désappropriés par d'autres. Ce qui renvoie au désengagement du service public.

Claire Duport, sociologue et anthropologue

Extrait de l'ouvrage L'intervention sociale à l'épreuve des trafics de drogues (2011)

PROPOS D'EXPERTS

L'addiction au cannabis existe bel et bien et concerne entre 5 et 6 % des personnes en France. Ce n'est quand même pas négligeable et on estime qu'environ 700 000 personnes sont en situation problématique ou d'addiction.

Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm

Extrait du facebook live Cannabis, effets et méfaits sur la santé, 10 janvier 2019

Dans ma pratique, en tant qu'assistante sociale, je rencontre des enfants de 10 ans qui expriment des craintes sur leur affectation dans certains collèges à cause du trafic de cannabis. Il y a aussi des familles qui expriment immédiatement des risques et des craintes, alertées par le bouche-à-oreille ou ce qu'elles voient.

Atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

Ce constat est à mettre en lien avec celui d'un trafic qui s'étend aux quartiers de centre-ville et à d'autres plus résidentiels, qui jusqu'ici affichaient une mixité et un équilibre social et offrait une bonne qualité de vie à leurs habitants.

UN IMPACT DU CANNABIS SUR LA SANTÉ

Des risques peu ou faiblement maîtrisés

Face aux risques avérés d'une consommation soutenue ou occasionnelle de cannabis, auxquels les jeunes sont plus particulièrement exposés, il a été fait le constat d'une faible connaissance de ces risques. Les adolescents et jeunes adultes se sont dit « mal » voire « pas du tout » informés.



Ce qui est important, c'est de connaître les risques à long terme, les risques psychologiques, psycho-sociaux. Moi je n'ai jamais eu de prévention [...] Finalement c'était juste de l'interdiction sans plus d'explication.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'associations étudiantes

Chaque année, on organise une journée sur les addictions avec des professionnels qui viennent sensibiliser aux risques. On se rend compte qu'en classe de seconde, c'est déjà beaucoup trop tard. [...] Il est grand temps que les acteurs en prennent conscience ; une démarche importante avec des précédents avec la Mildeca (Mission interministérielle de lutte contre les drogues) qui a posé des bases mais il reste des étapes à franchir. [...] Ce qui semble fonctionner, c'est souvent l'expertise et le fait de mettre en avant les conséquences sur la santé et le développement cognitif : trouver un réseau d'experts qui puissent sensibiliser aux risques dans les établissements pourrait être un bon levier.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel de chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

Il y a beaucoup de fascination pour le produit, et ça change avec l'âge. Le produit fait moins d'effet, il y a plus de conscience des effets négatifs du produit avec l'âge, avec l'expérience de vie : ils réalisent qu'ils ont perdu des copains à cause de ça, leur boulot parce que leur patron leur a fait des remontrances, leur permis, ... Et ça c'est avec le temps que cela vient. À 20 ans ils sont encore dans les effets positifs du produit.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de la santé

C'est toujours difficile d'aborder ce que va être la santé dans 10 ans. Une des particularités du cannabis c'est que les gens qui le consomment n'ont pas conscience des troubles cognitifs immédiats que cela provoque c'est-à-dire qu'ils ne font pas forcément le lien entre consommation de cannabis et un éventuel décrochage de résultats, un éventuel isolement, des troubles de la mémoire.

Extrait de l'atelier conduit avec un panel d'acteurs de la santé

Des « produits » de plus en plus nocifs

Le cannabis consommé en France est de plus en plus concentré en THC – avec une teneur qui a doublé en France sur les dix dernières années. Cette concentration induit des effets psychoactifs d'autant plus forts et par effet rebond, des risques aggravés (risques psychotiques, *bad trip*, troubles de la mémoire, effets sur la motivation ou la concentration). Au-delà, le caractère illégal du cannabis rend impossible le contrôle de la composition et de la qualité des « produits ». Le constat est fait du recours de plus en plus régulier à des substituts pour couper « la résine », comme l'usage de pneus ou de plastique, qui accroît le caractère nocif et interpelle les habitants sur les effets sanitaires sur les consommateurs.



La prohibition fait que les consommateurs achètent des produits sur un marché parallèle, contrôlé par des réseaux criminels sans aucune garantie sur leur composition : plus fortement dosé en THC, coupé avec d'autres produits comme du plastique.

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

Si une partie des récoltes légales finissent distribuées dans la rue, ça sera toujours moins nocif pour leur santé que fumer de la résine coupée à l'henné ou encore au pneu...

Extrait des contributions écrites par les habitants de Villeurbanne sur la plateforme de concertation

D'autre part la teneur en THC a doublé depuis 15 ans, la régulation permettrait une meilleure qualité, moins néfaste sur la santé.

Extrait de la contribution rédigée des membres du conseil des aînés de Villeurbanne

PROPOS D'EXPERTS

Plusieurs enquêtes de l'OFDT confirment que l'herbe est de plus en plus populaire, en particulier auprès des jeunes générations. Par ailleurs, la concentration des produits augmente : le taux moyen de THC dépasse 20 % pour la résine et 11 % pour l'herbe : c'est trois fois plus qu'il y a quinze ans.

Ivana Obradovic, sociologue et directrice adjointe de l'OFDT

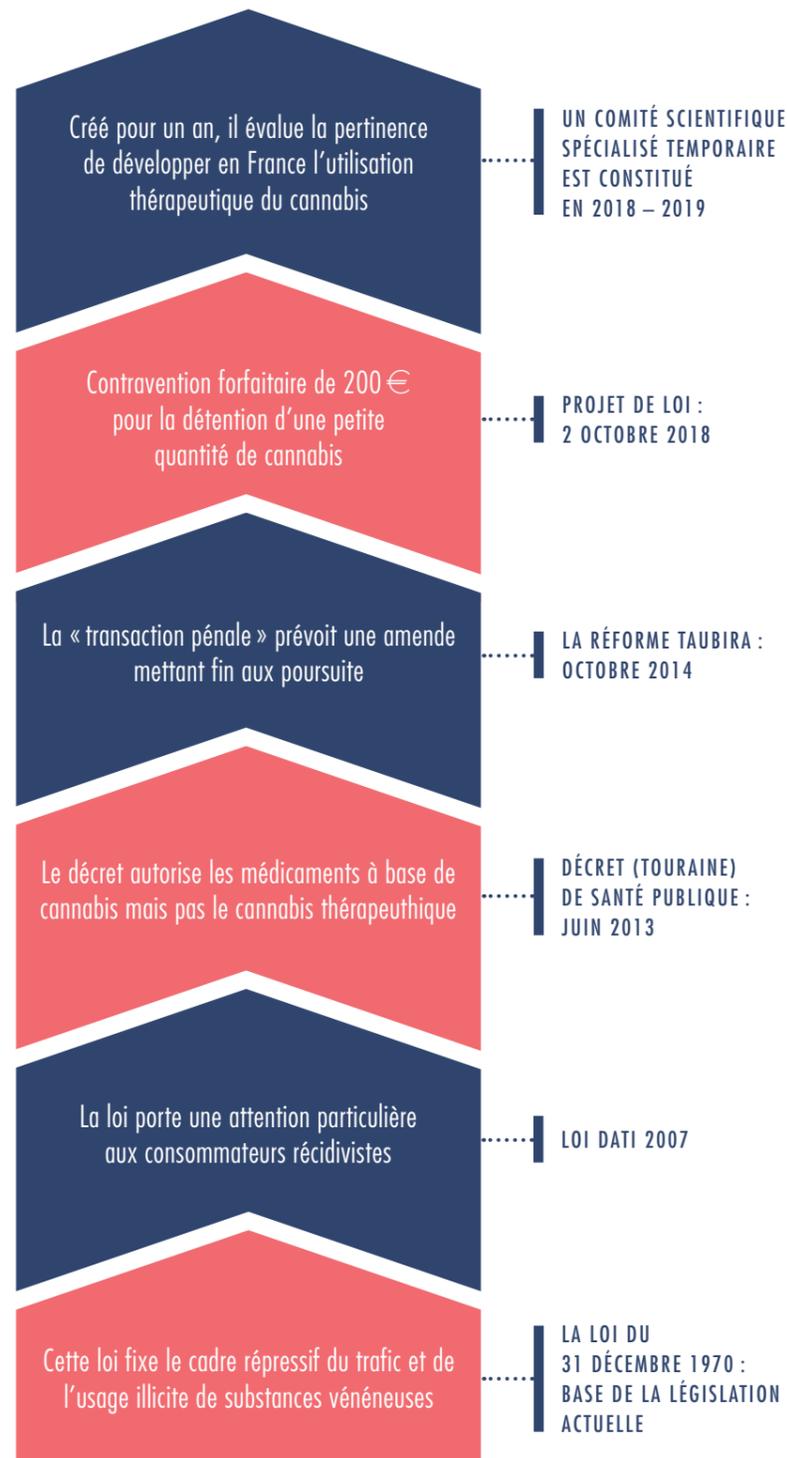
Extrait des interviews d'experts

LA LÉGISLATION EN 6 DATES

CE QUE DIT LA LOI

La loi du 31 décembre 1970 dite loi Mazaud du nom de son rapporteur fixe le cadre légal relatif aux drogues en France. La loi met en place un double système de mesures coercitives, à la fois pénales et médicales. Selon l'article L 3421-14 du Code de la santé publique, « L'usage illicite de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants est puni d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende ». Dans les faits, face à une consommation de masse, à la sollicitation permanente des forces de l'ordre et à l'engorgement des tribunaux, quand le procureur décide de l'opportunité des poursuites, cela se traduit généralement par un rappel à la loi. Selon les articles 222-34 et suivants du Code pénal, le trafic de stupéfiants est puni de dix ans de prison et 7,5 millions d'euros d'amende. La cession de stupéfiants, même à des amis et en petite quantité, en vue de leur consommation personnelle peut être punie de cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

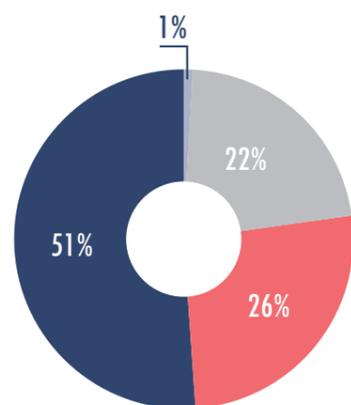
Une peine portée à dix ans lorsque le destinataire est mineur. Enfin, la production est un crime passible de vingt ans de réclusion criminelle et d'une amende de 7,5 millions d'euros.



CANNABIS : 30 PROPOSITIONS POUR AGIR

Le débat a été structuré autour de deux principales questions : quel état des lieux pouvons-nous coconstruire collectivement ? Et quelles solutions pour agir efficacement sur le trafic et la consommation pouvons-nous identifier ?

L'ACTION LA PLUS ADAPTÉE POUR AGIR EFFICACEMENT SUR LE TRAFIC DE CANNABIS SERAIT DE :



- ne sait pas
- dépénaliser
- maintenir l'interdiction
- légaliser

N = 1413

74 %

DES VILLEURBANNAIS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE FLASH SE PRONONCENT EN FAVEUR D'UNE LÉGALISATION OU D'UNE DÉPÉNALISATION

Au cours des deux mois de débat, 101 contributions argumentées ont été postées sur la plateforme de concertation. Elles ont donné lieu à de nombreux commentaires (379) et votes (562) de soutien, de nuance voire de désapprobation. En parallèle, les 9 ateliers, les 2 Facebook lives et les 2 tables rondes organisés, ont également été le terrain de formulation de propositions par les Villeurbannais – habitants et professionnels. Aussi, **les propositions présentées dans la présente partie, sont le fruit d'un travail de synthèse opéré à partir de l'ensemble de la matière collectée sur les différents supports du débat. Les propositions ont été synthétisées pour mettre en avant les principales idées soutenues, et affichent en détail, les arguments et contre-arguments remontés au fil du débat. Ces propositions sont croisées avec le regard d'experts (sociologues, économistes, épidémiologiste, psychologue, avocats et magistrat...) invités à nourrir et éclairer le débat.**

Si les constats relatifs à l'état des lieux du trafic de la consommation sur le territoire, font consensus (quoi que des nuances puissent exister en fonction de l'exposition plus ou moins forte aux trafics), pour ce qui concerne les propositions pour agir, elles s'avèrent nombreuses et hétérogènes. Néanmoins, **le scénario d'une légalisation occupe un poids prépondérant dans les propositions émises.** En effet, si les scénarios diffèrent et peuvent être nuancés, le constat est partagé d'une législation aujourd'hui faiblement appliquée, et qui ne permet pas de répondre efficacement aux enjeux et effets induits par le trafic décomplexé de cannabis auquel sont exposés une part croissante de Villeurbannais. L'enjeu est le changement.

L'enquête déployée dans le cadre de la démarche¹ corrobore ce constat. Les résultats s'inscrivent en miroir des témoignages et contributions remontés dans le temps du débat avec plus de **la moitié (51%) des répondants s'exprimant en faveur d'une légalisation du cannabis, et 22% pour a minima une dépénalisation de la consommation.** Les résultats cumulés portent à 74% soit près des trois-quarts des répondants, la proposition d'un changement de la législation actuellement en vigueur. **Les pro «statu quo» - contre un assouplissement de la législation actuelle – représentent pour leur part, 1/4 des répondants à l'enquête.**

1. L'enquête déployée à la fois sur la plateforme et en différents points de la ville sur support papier, a mobilisé 1433 contributions.

Sont présentés ci-après, les trois grands scénarios appelés par les participants au débat, ainsi que les propositions communes dans une quatrième partie :

- **Les «pro-statu quo»** - lesquels demandent toutefois un certain nombre d'actions de transformation ;
- **Les «pro-dépénalisation»** partielle ou totale - défenseurs d'une consommation à usage récréatif et/ ou thérapeutique mais en faveur d'un maintien de la législation concernant le trafic de cannabis ;
- **Les «pro-légalisation»** - défenseurs d'une autorisation de consommation et de vente du cannabis, et de développement d'une filière dédiée en France ;
- **En transversal :** vers une prévention renforcée et des moyens augmentés.

Guide de lecture

Dans chaque scénario, sont détaillées : (1) les grandes propositions d'actions, (2) les arguments et (3) contre-arguments énoncés par les Villeurbannais. Certains (4) propos d'experts ayant nourri le débat figurent également au cœur des propositions. Ils reflètent les échanges qui ont pris place au fil du débat, et ont vocation à éclairer et mettre en perspective certaines propositions.

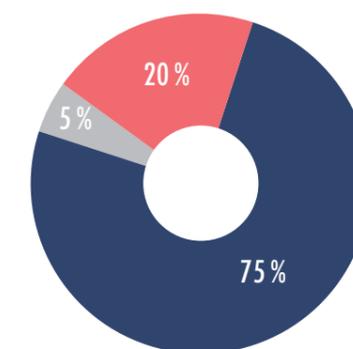
La légende ci-dessous figurant en tête de chaque proposition ci-après, vise à donner le poids dans le débat de chacune des idées émises.

- ±/- Proposition dont le poids est modéré dans le débat
- + Proposition fortement présente dans le débat
- +++ Proposition très fortement présente dans le débat

75 %

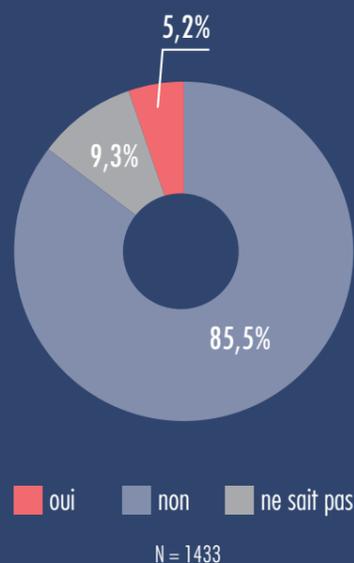
DES CONTRIBUTIONS VONT DANS LE SENS D'UNE LÉGALISATION CONTRÔLÉE

POIDS DES SCÉNARIOS DANS LE DÉBAT



- légalisation
- dépénalisation
- prohibition

LA RÉPRESSION DU TRAFIC EST-ELLE EFFICACE ?



SCÉNARIO 1 : MAINTENIR LA PROHIBITION, RENFORCER LES MOYENS D'AGIR

L'enquête déployée dans le cadre du débat a mis en avant, le sentiment d'une politique de répression aux effets contenus et globalement peu efficace pour lutter contre le trafic de cannabis. En effet, plus de 85% des Villeurbannais ayant répondu à l'enquête, estiment que **la législation en vigueur n'est pas efficace face au trafic qui prolifère.**

Cependant, ils sont **25% des répondants à s'exprimer en faveur d'un maintien de l'interdiction de consommer et de vendre**, s'exprimant ainsi contre un assouplissement de la législation.

En tête des arguments avancés par les défenseurs de la prohibition, figure **la conviction que l'application de la loi est la principale voie pour revenir à une situation apaisée** là où les trafics déstabilisent le bien vivre ensemble dans les lieux où il se développe, et engendre un fort sentiment d'insécurité. Cet argument s'appuie sur le sentiment que le principal motif d'échec de la politique de répression actuelle réside dans son manque d'application systématique.

De fait, **un changement de braquet est demandé, notamment en termes d'application pleine et entière des sanctions aujourd'hui prévues par la loi** en cas de délit constaté. Et ce, pour des délits et nuisances, directement ou indirectement liés au trafic et à la consommation de cannabis. En corollaire, le scénario est assorti d'une demande de **renforcer les moyens des forces de l'ordre et de la justice pour permettre de relever pleinement le défi.**

Dans les arguments développés figurent la crainte qu'une **législation plus permissive serait incitative à la consommation avec une exposition plus forte qu'aujourd'hui et un message contraire pouvant en faire un produit presque anodin, notamment pour les plus jeunes.** La peur du report des trafics sur d'autres drogues dures est aussi fréquemment évoquée comme un motif en faveur du maintien de l'interdiction.

PROPOSITION 1.1

+/-

MAINTENIR L'INTERDICTION – FAIRE APPLIQUER (RIGOREUSEMENT) LA LOI

Les idées défendues, en synthèse :

Pour les défenseurs de la prohibition, la situation est aujourd'hui insatisfaisante, notamment en raison d'une faible application de la loi. Le principal motif d'échec de la politique de répression actuelle, résiderait dans un certain laxisme des pouvoirs publics et des forces de l'ordre. Certains habitants et professionnels ont pu comparer l'effet levier d'une politique répressive telle que la politique de prévention routière qui a su montrer son efficacité dès lors qu'elle a été rigoureusement appliquée. L'hypothèse est ainsi faite, que si application rigoureuse de la loi il y a, un cercle vertueux en découlera : des trafics plus contenus, moins visibles ; des faits de délinquance en baisse et un retour à une situation apaisée ou moins banalisée.

Des propositions d'actions concrètes ont émergé du débat pour soutenir l'idée ici défendue, ou aller plus loin :

- Augmenter les moyens de la police et de la justice pour répondre efficacement aux enjeux
- Supprimer les allocations familiales aux familles de mineurs qui consomment
- Réinvestir une partie des bénéfices des sanctions dans la rénovation et le développement des quartiers où se déploient les trafics.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Nous avons tous les moyens policiers et judiciaires pour empêcher ces petites frappes de polluer nos quartiers. [...] arrêtons l'hypocrisie et utilisons les moyens actuels existants : efficacité de la police et application de la loi. Ce que veulent les [Villeurbannais] c'est que les quartiers redeviennent paisibles comme autrefois. »

« En attendant une hypothétique légalisation, il reste possible de limiter le phénomène. [...] Toute personne en possession de cannabis peut être verbalisée, aussi bien les vendeurs que les acheteurs ; la présence d'équipages de police à proximité des points de vente ferait fuir les clients et diminuerait le chiffre d'affaires [...] ce travail améliorerait le quotidien des habitants. »

« Une application réelle de la loi permettra de contenir les trafics, et de ramener le calme. Cela peut également constituer une opportunité de faire bénéficier ceux qui en ont le plus besoin, des gains des trafics. »

« Une drogue c'est illégal, il faut arrêter d'être aussi indulgent et laisser faire. La loi existe alors il faut l'appliquer ».

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« On sait que la France est un des pays d'Europe où la législation est la plus forte et la consommation la plus forte aussi donc c'est qu'il y a un problème. Il faut se poser la question par rapport à d'autres pays qui ont légalisé : chez nous ça ne marche pas, chez eux ça fonctionne un peu mieux ».

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne

« Les moyens sont contraints, les caisses sont vides, ce scénario n'est pas réaliste dans le contexte actuel. »

« Les lois de 1970 qui visaient à l'éradication sont un échec évident. L'approche répressive ne fonctionne pas et cela ne va pas changer. »

« Selon l'OFDT, 42% des français, soit en gros 25 millions de gens, ont expérimenté le cannabis. Ils sont donc tous passibles d'un an de prison. Appliquons la loi mais petit détail, il n'y a que 60 000 places de prison en France, toutes occupées. »

« Il existe des milliers de consommateurs responsables, qui paient leurs impôts, ont un emploi, une famille. Un usage récréatif et raisonné est possible, sans que celui-ci ne soit criminel ! »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

PROPOSITION 1.1 (SUITE)

« Appliquer les sanctions prévues par la loi contre les dealers : agir sur les consommateurs en appliquant des amendes, des stages en centre de désintoxication. Augmenter la présence policière pour intimider les dealers et surtout faire fuir les consommateurs. En effet, notre expérience nous indique qu'il est beaucoup plus facile d'agir sur le consommateur que sur le vendeur. Installer et maintenir en état de fonctionnement des caméras de surveillance qui aideront les forces de l'ordre à identifier les protagonistes et les consommateurs. »

Contribution écrite d'un bailleur social

« Plus de moyens pour la justice afin de pouvoir punir les délinquants, plus de pouvoir pour les bailleurs sociaux afin d'éliminer les populations à l'origine de troubles. »

Contribution écrite de membres du conseil des aînés de Villeurbanne

L'AVIS DES EXPERTS : « Il faut sortir de l'illusion du tout carcéral. Ce n'est pas la solution... voire c'est un pansement sur une jambe de bois étant donné l'état de notre système carcéral, avec un taux d'occupation à 156%. Si on met des jeunes qui sont en situation de fragilité économique, psychologique et sociale en prison — ils n'auront rien appris, et peut être qu'ils ressortiront même pires. C'est une justice qui agit en trompe l'œil. »

Maître Arnaud Adélise, avocat à la cour d'appel de Grenoble — Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

« La répression — complètement ciblée et discriminante — touche toujours les mêmes populations, économiquement vulnérables. À commencer par les habitants des cités, jeunes et issus de l'immigration. »

Bénédicte Desforges, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police — Extrait de la table ronde du 24 janvier 2019 « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter contre le trafic de cannabis ?

PROPOSITION 1.2

+++

FAIRE APPLIQUER LA LOI POUR LES INFRACTIONS INDUITES PAR LE TRAFIC

Les idées défendues, en synthèse :

Les premières conséquences du trafic et de la banalisation de la consommation de cannabis, s'illustrent à travers les nuisances causées qui impactent la qualité de vie des habitants et l'image des quartiers concernés. De fait, une proposition reprise dans un certain nombre de cadres d'échange, défend l'idée de la nécessité d'appliquer strictement la loi concernant ces faits de délinquance avérés qui relèvent notamment du trouble à l'ordre public. Les jets de déchets, les dégradations engendrées par les squats sur les parties communes privées et les espaces publics occupés sont passibles de sanctions. Il est ainsi demandé de les appliquer plus rigoureusement.

En parallèle, est exprimé le besoin de disposer de relais et de recours réels pour faire remonter les difficultés et agir efficacement. En effet, bien que témoins d'un trafic ou d'un comportement délictueux lié, les habitants soulignent la difficulté à mobiliser des forces de l'ordre débordées. Pour que les nuisances et dégradations puissent être réellement sanctionnées, il est proposé de donner la possibilité aux résidents de faire des signalements/plaintes groupés et non nominatifs, pour atténuer la crainte de représailles.

Les acteurs de la tranquillité publique sur la commune rappellent, pour leur part, les limites dans l'exercice de leurs fonctions : limites de moyens d'une part mais, aussi, limite de compétences avec une législation qui ne permet pas d'intervenir dans tous les contextes.

PROPOSITION 1.2 (SUITE)

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANAIS

« Ce qui est insupportable pour tous les résidents, ce sont les conséquences des deals : insécurité inacceptable, dégradations quotidiennes, insultes, pression sur les résidents des immeubles concernés. Les services publics sont vraiment inexistant ! »

« Ce que les habitants demandent, c'est de sanctionner les troubles à l'ordre public, même mineurs. Les textes existent déjà [...] il suffit de les faire appliquer et de se donner les moyens qui vont avec. »

« Lorsqu'un habitant interpelle la police nationale ou les services communaux, il est pris dans un jeu de ping-pong. La police nationale ne s'occupe pas des petits délits (en vertu de quoi ?) et renvoie sur la police municipale. La police municipale renvoie sur la police nationale pour déposer plainte. Les services communaux expliquent à leurs administrés qu'on investigate pour attraper les gros poissons. Le souci est que le travail de fonds reste invisible et le deal continue. »

« Chaque action contre le trafic se traduit en dégradations de parties communes. [...] Il faut plus de répression pour protéger par tous les moyens les citoyens. [...] Une action forte est nécessaire car la légalisation n'est pas pour demain et chaque jour pourtant, des personnes sont intimidées et en insécurité permanente. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Habitant du Tonkin, je suis très bien placé pour voir l'implantation et le trafic des dealers, mais aussi les interventions très régulières des forces de l'ordre. Le résultat ? Quelques personnes embarquées (ou pas car ils ont rarement du stock sur eux), des nouvelles têtes le lendemain, et on recommence... Taper plus fort ou plus souvent ne changera rien, c'est une modification en profondeur du système qui doit être faite. »

« La France n'a pas de moyens adaptés pour lutter contre les petites nuisances au quotidien. L'appareil juridique est focalisé sur les délits caractérisés avec une prise en flagrant délit. Il nous manque donc une justice de quartier à taille humaine avec des sages qui pourraient imposer une réparation en comparution immédiate. Cette justice pourrait apporter une solution aux incivilités avec des réparations de type action d'aide publique : service à la nation (armée, CRS...), soutien aux pompiers, ou d'un organisme structuré. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Le simple fait de se rassembler ce n'est pas puni par la loi, [...] et pour approcher le guetteur, la législation est inutile. On ne peut rien faire : qu'est-ce qui empêche d'observer dans la rue ? Sinon on arrête tout le monde. Les habitants ne supportent plus les personnes assises sur les chaises qui guettent, ils veulent qu'on les arrête mais on n'a pas le droit. Il faut vraiment qu'il y ait une activité avérée pour arriver à trouver une petite porte d'entrée pour une arrestation. »

Extrait de l'atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne

PROPOSITION 1.3

+/-

METTRE EN PLACE DES BRIGADES ANTI-DEALERS

Les idées défendues, en synthèse :

Pour aller plus loin, certains habitants ont pu proposer non seulement d'augmenter les moyens des forces de l'ordre, mais de les doter de modalités opératoires renouvelées et dédiées à la lutte contre le trafic.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Le trafic est fortement installé sur un nombre croissant de quartiers villeurbannais, où les habitants font état de dealers « travaillant » à la vue de tout le monde, « bien installés dans leur fauteuil ! [...] Il y a un vrai « laxisme » et on pourrait imaginer de mettre en place des brigades antidrogue avec chien renifleur afin de trouver les « planques » et d'agir sur le trafic. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Les points de vente sont connus, le problème est moins de savoir où ils sont que comment agir efficacement pour démanteler en profondeur les trafics. »

« Pour chaque tête coupée, deux têtes repoussent. C'est une perte de temps pour la police et d'argent pour l'État. Vous aurez beau faire une infinité de brigade il y aura toujours des vendeurs puisque la demande du produit est immense. »

« Les barons sont loin des points des ventes, l'organisation expose des mineurs que la justice ne peut poursuivre de manière efficace. Sans oublier que pour chaque tête coupée, deux têtes repoussent. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

PROPOSITION 1.4

+

RÉINVESTIR L'ESPACE PUBLIC OCCUPÉ

Les idées défendues, en synthèse :

Pour contribuer au retour à une situation apaisée, le débat a fait émerger plusieurs propositions pour réinvestir l'espace public (mais aussi parfois privé) aujourd'hui occupé par le trafic. Les leviers évoqués relèvent de trois dimensions :

1. Une mobilisation citoyenne, visant à reconquérir cet espace public occupé, en organisant collectivement une réponse face à une situation qui « a trop duré » ;
2. Une réflexion autour des aménagements, pointant également les limites d'un urbanisme qui grève toute initiative quand les espaces favorisent squats et fuites en cas d'interpellation ;
3. Une présence plus permanente et visible des forces de l'ordre, pour « déstabiliser les trafics » et accompagner cette récupération de l'espace public occupé.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« On se rend compte que les gens n'y croient plus, ils n'ont plus envie de s'investir. Ils pensent que c'est trop tard, c'est pour ça qu'il faut des gens comme nous pour redonner espoir à tous ces gens qui n'en n'ont plus. [...] Toutes et tous il faut qu'on se mobilise [...] je propose de marcher, d'aller de [nos quartiers] jusqu'à Gratte-Ciel, une marche pacifique, c'est leur montrer que nous aussi on existe et que ces lieux-là ne leur appartiennent pas. Je suis persuadée que ça passera par les femmes. J'ai envie qu'on montre qu'on n'est pas d'accord, que des choses peuvent changer et que nous on est prêtes à aider ces familles-là qui vont avoir beaucoup de soucis pour sortir de ça et pour essayer de trouver des solutions de fond. »

Extrait de l'atelier avec les femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

« Des initiatives ont été portées récemment, notamment aux abords des établissements scolaires pour éloigner le trafic ; c'est par exemple une bonne chose d'avoir installé des barrières qui freinent la circulation des scooters aux abords du collège [...] Ça rend moins visibles les bénéfices du trafic. »

Un principal de collège de Villeurbanne

« Il y a sûrement un enjeu fort à repenser l'urbanisme dans certains quartiers où tout est fait pour que le trafic prolifère ! »

Témoignage d'habitant – table ronde du 15 janvier 2019

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Le conseil de quartier a mis en place il y a quelques années une commission « tranquillité » pour s'organiser face au trafic. Mais on se rend compte que personne n'est capable de répondre à la situation et pourtant c'est interdit. Pour les habitants du quartier, y'a pas de débat, c'est déjà légalisé. Alors allons y franchement, et mettons les moyens. Légaliser c'est donner un moyen d'agir ! »

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne

« L'intervention régulière des forces de l'ordre est réelle. Le résultat ? Quelques personnes embarquées (ou pas car ils ont rarement du stock sur eux), des nouvelles têtes le lendemain, et on recommence... Taper plus fort ou plus souvent ne changera rien, c'est une modification en profondeur du système qui doit être faite. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 1.4 (SUITE)

« Le quartier du Tonkin est un véritable gruyère. 1 entrée, et 10 sorties pour s'échapper. C'est un terrain de jeu incroyable pour les dealers qui savent qu'ils ne seront pas inquiétés. »

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne

« Il faut une présence plus permanente dans nos quartiers, une police de proximité. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

« En l'état actuel de la législation, il s'agit de contenir la présence et la visibilité des points de trafic dans des proportions acceptables ; par des contraintes mais aussi par des aménagements qualitatifs pour encourager l'appropriation des espaces par tous les habitants.

Les contraintes et les aménagements qualitatifs peuvent être par exemple : la suppression ou l'ajout de mobilier urbain ; la fermeture de certains espaces propices aux caches et au stationnement ; l'intervention sur l'éclairage public. »

Contribution écrite d'agents territorialisés de la ville de Villeurbanne

L'AVIS DES EXPERTS : « À Marseille, le dispositif Trafics-Acteurs-Territoires a expérimenté onze actions de réduction des dommages liés aux trafics. Par exemple, « Habitants à l'épreuve des trafics » réunit 18 habitants et travailleurs sociaux d'un quartier en vue de construire une expertise ordinaire et une parole collective, pour renforcer les solidarités et coconstruire des réponses en matière de prévention et de soutien pour les familles. Les effets qualitatifs sont réels, notamment dans la compréhension de ces activités au-delà des généralités. Cela a permis tout un travail d'objectivation, de veille et d'observation. Ces actions ont aussi un impact fort pour contrer le sentiment d'impuissance et d'isolement.

Claire Dupont, sociologue et anthropologue – Extrait de la table ronde « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ? » du 24 janvier 2019

L'AVIS DES EXPERTS : « Il n'existe pas d'espace étanche. Si on prend l'exemple d'autres communes, par exemple en Île de France, Saint-Ouen où le trafic prolifère est pourtant très proche du 18^e arrondissement. Des mesures existent, avec des installations sur certains trottoirs, mais ça reste peu satisfaisant. Et quand on démantèle un point de trafic, il se reconstitue quelques mètres plus loin. Les policiers ont l'impression de vider l'océan à la petite cuillère. »

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) – Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

PROPOSITION 1.5

+++

MAINTENIR L'INTERDICTION POUR PRÉVENIR UNE HAUSSE DE LA CONSOMMATION

Les idées défendues, en synthèse :

Argument phare en faveur d'un maintien de la législation actuelle, la crainte qu'un assouplissement vienne renforcer **la banalisation d'une substance que beaucoup jugent dangereuse**. Dépénaliser ou légaliser reviendrait ainsi à dire qu'il n'y a pas de danger et laisser entendre que si le produit est légal c'est qu'il est finalement moins néfaste que ce qu'on a laissé entendre jusqu'ici. Cela pourrait, du point de vue des détracteurs d'une révision de la législation, faire passer un message contradictoire et incitatif notamment pour une jeunesse particulièrement exposée.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANAIS

« S'il y a beaucoup de consommateurs, beaucoup de français ne consomment pas et n'ont jamais consommé. Aucun de mes enfants n'a jamais fumé, dans mon entourage non plus. Il faut arrêter de banaliser la consommation de cannabis. Légaliser contribuerait à la rendre normale. Mais non, ce n'est pas normal ! »

Témoignage d'habitants – table ronde du 24 janvier 2019

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Aujourd'hui il est plus facile d'acheter du cannabis que de l'alcool ! Le risque de consommation est déjà fortement présent. »

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne.

L'AVIS DES EXPERTS : « La légalisation présuppose un cadre de régulation très contraint : pas de publicité, interdiction de vente aux mineurs et prise en charge totale de ceux qui veulent arrêter de consommer. Tout ce que l'on a mis en place avec succès pour le tabac, il faut l'étendre au cannabis afin de lutter contre la consommation. [...] Comme au Canada, l'objectif premier est l'assèchement du marché criminel avec des prix faibles. Même s'il existe un risque d'avoir, dans un premier temps, plus de consommateurs. Ensuite, on augmenterait progressivement les taxes pour atteindre les objectifs de santé publique. »

Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille – Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

« Le Portugal a dépénalisé l'usage des drogues depuis 2000 par souci de santé publique. Ils ont 8 % de fumeurs de cannabis contre 22 % en France. Ici, 2,4 % de gens ont consommé de la cocaïne, contre 0,3 % là-bas. »

Bénédicte Desforges, Cofondatrice du collectif Police contre la prohibition - Ancien lieutenant de police – Extrait de la table ronde « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ? » du 24 janvier 2019

PROPOSITION 1.6

+++

DÉCONSTRUIRE LES REPRÉSENTATIONS POUR PRÉVENIR L'ENTRÉE DANS LE TRAFIC ET LA CONSOMMATION

Les idées défendues, en synthèse :

De nombreuses propositions convergent vers l'idée d'engager une dynamique de fond, pour déconstruire le mythe selon lequel le trafic constitue une voie légitime dans laquelle s'engager, opposée à un parcours plus classique, aujourd'hui inaccessible. L'enjeu est ici de proposer aux jeunes, à tous les jeunes, une autre voie que celle du gain facile et immédiat, en déconstruisant les représentations aujourd'hui véhiculées.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Beaucoup [de jeunes qui trafiquent] ne consomment pas eux-mêmes, et ne se rendent pas compte qu'ils ont mis un pied dans l'engrenage. »

« Il y a un vrai enjeu à déconstruire les représentations. Très peu gagnent beaucoup dans le trafic, et beaucoup de petits qui ont beaucoup à perdre. Ces messages doivent être véhiculés, martelés. »

Extraits de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

« Il ne faut plus que le trafic de cannabis propose des « carrières » plus accessibles et rentables que ce que propose le système scolaire républicain. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

« Je ne connais pas un seul jeune qui dise qu'il rêve d'être dealer. Non ce n'est pas idéal, oui il est possible d'agir pour qu'il n'y ait pas entrée dans le trafic. »

Témoignage d'habitants – table ronde du 15 janvier 2019

« Il faut nous aider à être crédible auprès de ces jeunes. Quand ils nous disent « tu veux que je fasse quoi d'autre » ? C'est difficile de leur répondre ; c'est difficile de trouver ce que la société peut leur offrir. Il faut qu'on soit formés sur le sujet parce ce qu'il y a le plafond de verre que la société leur fixe, mais surtout celui qu'ils se fixent eux-mêmes. On a besoin de leur donner les clefs parce que la société offre des possibilités. »

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de jeunesse de Villeurbanne

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Le sujet du trafic est un vrai sujet de l'injustice et des inégalités jeté au visage des jeunes qui ne savent plus vers quel chemin aller, quand un trafic permet de gagner mieux qu'un SMIC. Il est grand temps que les acteurs en prennent conscience. C'est le point de départ avant d'imaginer convaincre qu'une autre voie est possible. »

Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

« Les jeunes qui viennent nous voir parce qu'ils ont une injonction de la justice. Ils nous rigolent au nez quand on leur propose un salaire de 400 euros par mois « mais c'est ce que je gagne en une après-midi ». On n'a pas d'outil, pas de réponse pour ces jeunes qui sont dans ce milieu. »

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de jeunesse de Villeurbanne

« Aujourd'hui, l'information et la prévention autour de la consommation de cannabis – quand il y en a – sont construits dans une approche culpabilisante qui ne parle pas aux jeunes, voire produit l'effet inverse. Il faut adapter les discours. »

Extrait de l'atelier avec les associations étudiantes de Villeurbanne

PROPOSITION 1.7

+++

RÉAFFIRMER ET SANCTIONNER LA RESPONSABILITÉ DES CONSOMMATEURS

Les idées défendues, en synthèse :

Autre proposition, le débat a mis en avant une proposition visant à réaffirmer la responsabilité des consommateurs quant aux effets induits de leur consommation dans les quartiers où s'installe le trafic. S'il y a trafic, c'est notamment parce qu'il y a demande. L'hypothèse est faite que les consommateurs, à l'origine de cette demande, n'ont pas conscience de l'incidence de leurs actes. Rappeler ces conséquences et leur responsabilité est un moyen d'agir.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Il faut évoquer la responsabilité individuelle. Le consommateur a une responsabilité écrasante sur les trafics et il faut qu'il le perçoive. Le gamin a un rôle, ça a un nom, c'est une infraction, et il est un collaborateur des trafiquants. »

Extrait de l'atelier avec les chefs d'établissements scolaires de Villeurbanne

« Il faut plutôt s'attaquer aux consommateurs / acheteurs : s'il n'y a plus d'acheteurs alors il n'y aura plus de dealers. »

« Il faut mettre des amendes plus sévères aux acheteurs. Il faut plutôt chercher à aggraver les conséquences légales et financières sur le consommateur. »

« Sans culpabiliser, il s'agit juste établir des faits : les conséquences de l'achat de cannabis aux petits délinquants pour la communauté (comme par exemple la présence de vendeurs dans nos rues, le trafic...). Sans parler ici des conséquences sur le consommateur en lui-même (santé...) »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Il faudrait réaliser une campagne de publicité/communication sur les principaux lieux de consommation. En particulier le quartier universitaire de la Doua. Il faudrait sensibiliser les étudiants sur la dégradation de la vie des quartiers populaires, principaux lieux de vente, qui est engendrée par leurs achats de cannabis. »

Extrait de l'atelier avec les acteurs santé

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« La culpabilisation du consommateur ne mène à rien, à part le repli sur lui-même et le fait de creuser un fossé avec « les autres ». Si les consommateurs avaient la possibilité d'acquiescer du cannabis sans passer par des réseaux de trafiquants, ils le feraient, au moins une bonne partie. Les réseaux de trafiquants ne sont que l'une des conséquences de l'inefficacité de la politique de prohibition qui a été mise en place en France depuis des dizaines d'années. »

« Culpabiliser le consommateur pour moi est inutile et contre-productif, le faire réfléchir à pourquoi il a besoin de consommer ce produit et l'aider à trouver des solutions à baisser sa consommation et la rendre moins nocive me paraît beaucoup plus intéressante. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 1.8

+++

MAINTENIR L'INTERDICTION POUR PRÉVENIR LE REPORT DU TRAFIC VERS D'AUTRES DROGUES

Les idées défendues, en synthèse :

Une législation plus permissive est également perçue comme le risque d'un report des trafics sur d'autres drogues dures (cocaïne, héroïne...) dont les risques seraient encore plus importants, en termes de santé publique mais aussi de criminalité et de délinquance. De fait, l'objectif d'un retour à une situation apaisée dans les lieux impactés par le trafic ne pourrait être rempli, voire la situation pourrait encore s'aggraver.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Légaliser le cannabis serait une grossière erreur. Car ne n'est pas uniquement cette substance qui est dealée à Villeurbanne. Les trafics continueront pour d'autres substances beaucoup plus dangereuses. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

« J'ai peur que si le cannabis est légalisé, les réseaux se tournent vers d'autres drogues et bientôt on proposera à la sortie de l'école de la cocaïne. »

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne.

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Le marché noir perdurera, au-delà d'autres substances continueront même après la légalisation du cannabis. Le trafic de cannabis continuera lui aussi après sa légalisation. Personne n'affirme que légaliser permettra de mettre fin à tous les trafics. Toutefois, étant donné que le cannabis est une drogue largement plus consommée que d'autres, on assistera à une diminution globale du trafic suite à la légalisation, puisqu'une bonne partie des consommateurs se tourneraient vers des alternatives légales. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « Légaliser le cannabis permettrait aux policiers de retrouver les moyens susceptibles de contenir la montée des autres trafics. La demande de cocaïne, d'héroïne ou d'ecstasy n'est pas infinie et les niveaux de consommation sont complètement différents de ceux du cannabis. Je ne crois pas à une explosion du marché. »

Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille – Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

« Même s'il va considérablement se réduire, le marché noir ne disparaîtra pas complètement car une partie non négligeable des consommateurs est mineure. En cas de légalisation, ils n'auront pas accès aux points de vente régulés. »

Bénédicte Desforges, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police – Extrait de la table ronde « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ? » du 24 janvier 2019

PROPOSITION 1.8 (SUITE)

« À partir du moment où il existe des produits recherchés qui créent peu ou prou une forme d'addiction, on s'expose à l'existence d'un marché illégal. Mais on peut diminuer sa part. En Uruguay, la légalisation a permis de réduire le marché noir à peu de chagrin notamment parce que le cannabis qu'il proposait était de très mauvaise qualité. »

« Aux États-Unis demeure également une question d'accessibilité économique. Le prix légal, entre 10 et 15 dollars le gramme, est supérieur à celui du marché noir (5 à 7 dollars). Les deux marchés coexistent donc encore. »

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des Extraits d'interview hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) – Extrait d'interview

PROPOSITION 1.9

+

PRIVILÉGIER LES CONTRAVENTIONS ET LES MESURES ÉDUCATIVES AUX SANCTIONS PÉNALES POUR RÉDUIRE LE TRAFIC ET LA CONSOMMATION

Les idées défendues, en synthèse :

Un certain nombre de propositions convergent vers l'idée d'un assouplissement de la législation actuelle, tout en maintenant le caractère illégal de la consommation de cannabis. Pour cela, deux réponses ont émergé dans le débat pour proposer une troisième voie plus adaptée que la réponse pénale.

La première proposition va dans le sens du projet débattu nationalement de contravention forfaitaire traduite par une amende d'un montant de 200 euros pour tout consommateur interpellé en possession d'une quantité (limitée) de cannabis. En revanche, dans cette proposition, le consommateur n'est plus passible d'une sanction pénale — possiblement assortie d'une peine d'emprisonnement comme c'est le cas dans le projet gouvernemental — mais est toutefois rappelé à sa responsabilité face au délit commis.

La seconde proposition ne s'oppose pas à la première qu'elle peut venir compléter en certains cas. Elle vise à systématiser le recours aux mesures éducatives aux peines d'emprisonnement, notamment pour des mineurs entrés dans le trafic, notamment pour prévenir l'exposition des jeunes à des parcours de délinquance.

En outre, les partisans de ce changement de cap soulignent que ce scénario aurait comme effet rebond, de « libérer » les moyens de la police et de la justice, et de leur permettre d'agir en profondeur sur les trafics ainsi que sur leurs missions de tranquillité publique.

PROPOSITION 1.9 (SUITE)

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« L’amende est un moyen concret de protéger les citoyens des nuisances liées au trafic ainsi que vis-à-vis des risques réels et identifiés. Et cela est nettement prioritaire par rapport au besoin des utilisateurs de fumer tranquillement. »

« Il faut plutôt s’attaquer aux consommateurs/acheteurs : s’il n’y a plus d’acheteurs alors il n’y aura plus de dealers. L’amende forfaitaire pour possession et consommation pourrait aider dans ce sens. »

« Les policiers, doivent en avoir marre de remplir une tonne de paperasse pour quelques joints ! » « Libérer la police et la justice » : La police, la justice, les prisons sont honteusement monopolisées par ces sujets, avec les conséquences que l’on connaît : haine de la police, thrombose de la justice, débordement des prisons. Aller vers un système de contravention permettrait de désengorger un système judiciaire et des milieux carcéraux à bout de souffle. »

Contributions d’habitants issues de la plateforme de concertation

« Envoyer des jeunes en prison parce qu’ils fument n’est pas la solution. Sortir de prison, avoir baigné dans un univers carcéral ça ne peut qu’empirer la situation. Il faut accompagner, encadrer avec des contrôles, des espaces où les jeunes pourront parler... et ça demande beaucoup de moyens, mais ça coutera moins cher que ce que coûtent les prisons. »

« Quand je leur parle du risque d’aller en prison ils ont aussi réponse à tout et m’expliquent que c’est leur destinée d’aller en prison. Les frères y sont déjà passé, ou y sont encore, ils s’en fichent. Ça ne les impressionne même pas. »

Extraits de l’atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne.

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Ce sont des contraventions sur lesquelles [la police municipale] n’a pas la main aujourd’hui : soit il faut élargir les compétences de la police municipale, soit on va continuer à mobiliser [la police nationale] de la même manière pour des fumeurs de joint. »

« Attention avec ce système, quand ce sera des mineurs, il sera compliqué de les sanctionner avec l’amende ! »

Extrait de l’atelier avec la DPMS (Direction prévention, médiation, sécurité) de la ville de Villeurbanne

« L’amende n’est pas une solution. D’une part, les populations aisées pourraient continuer de fumer en payant cette « taxe », tandis que les populations moins aisées en pâtiraient. D’autre part, elle punirait les consommateurs et les dealers, sans s’attaquer aux réseaux de distribution et « têtes pensantes. »

Contribution d’habitant issue de la plateforme de concertation

L’AVIS DES EXPERTS : « Cette sanction [l’amende forfaitaire délictuelle] se rajoute à l’arsenal des autres poursuites. Ça reste un délit susceptible de figurer au casier judiciaire. Ce dispositif est une usine à gaz : les policiers devront avoir une tablette connectée pour vérifier que les personnes interpellées n’ont pas d’antécédents judiciaires. Car dans ce cas-là, c’est directement la procédure normale. Il va falloir des balances et des boîtes avec des scellés pour les saisies en cas de contestation. Tout ça, par exemple, au pied d’une cité. [...] »

Surtout, les mineurs et les usagers dits problématiques ne sont pas concernés. Ce sera à la police de discerner ceux qui ont un souci avec leur consommation de drogue. J’ai fait l’école de police, celle des gardiens de la paix et celle d’officiers, je n’ai jamais eu de cours d’addictologie ! Nous ne sommes absolument pas aptes à trancher. Une conduite à risques individuelle ne peut pas ainsi faire l’objet d’une sanction indifférenciée en privant celui qui en écope de recours au juge. La légalité de cette amende se pose. »

Bénédicte Desforges, cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police – Extrait d’interview

PROPOSITION 1.9 (SUITE)

« L’amende délictuelle suppose quand même un traitement judiciaire, le recouvrement de celles qui ne seront pas payées... Quand on voit l’état de nos juridictions, pas sûr qu’elles en aient les moyens. »

Me Arnaud Adélise, avocat à la cour d’appel de Grenoble, membre du Conseil national des barreaux – Extrait d’interviews

« S’agissant du recours à l’amende forfaitaire pour ce délit [usage illicite de stupéfiant], l’USM (Union syndicale des magistrats) considère que s’il peut être utile de décharger les services de police des lourdeurs procédurales liées à l’établissement d’une procédure de droit commun, il convient de ménager le droit pour le ministère public de recourir à la procédure de droit commun ou de l’ordonnance pénale pour permettre le cas échéant le prononcé de peines complémentaires (notamment : cure de désintoxication). »

Elise Yamani, vice-présidente en charge de l’application des peines au tribunal de grande instance de Saint-Étienne, déléguée adjointe de l’Union régionale de Lyon de l’Union syndicale des magistrats (USM) – « Réponses de l’USM au questionnaire de la mission d’information relative à l’application d’une procédure d’amende forfaitaire au délit d’usage des stupéfiants. »

SCÉNARIO 2: VERS UNE DÉPÉNALISATION ET UNE CONSOMMATION ENCADRÉE

À mi-chemin entre le statu quo et une législation révisée en profondeur, le scénario d'une dépénalisation de la consommation de cannabis recueille une adhésion moindre (22% des votes à l'enquête mais des contributions qui ont un poids plus faible dans le débat que les autres scénarios).

Deux arguments principalement ont toutefois émergé du débat et des propositions formulées par les habitants. Tout d'abord, la dépénalisation permettrait de traiter à égale mesure les enjeux liés à la consommation d'une substance très souvent comparée à l'alcool et au tabac en termes de risques induits, sans toutefois en faire un produit de consommation courante. Ensuite, dépénaliser constituerait une opportunité pour mieux repérer et prévenir les risques liés à la consommation, et assurer dans un cadre plus favorable la prise en charge des conduites addictives, à l'image des politiques de prévention active ayant accompagné la dépénalisation dans un certain nombre de pays européens tels que le Portugal.

Dans le scénario d'une dépénalisation, les pro-légalisation voient un premier pas vers une réflexion plus ambitieuse. Ils lui opposent toutefois la limite de n'agir que partiellement sur la problématique du trafic pourtant au cœur du débat et des enjeux exprimés. Les pro-prohibition s'interrogent pour leur part, sur les limites d'un scénario qui ne contribuerait qu'à banaliser une consommation « à risque » avec pour effet une hausse de la consommation et, en rebond, du trafic suivant le jeu de l'offre et de la demande.

PROPOSITION 2.1

+++

DÉPÉNALISER POUR « SORTIR DE L'HYPOCRISIE », ET PRÉVENIR LES CONDUITES À RISQUES

Les idées défendues, en synthèse :

Pour les pro-dépénalisation, sortir du cadre pénal permettrait de reporter l'attention sur le consommateur et questionner plus fortement les moteurs et la nature de sa consommation. En effet, la dépénalisation est vue comme une opportunité de prévenir l'entrée dans la consommation et les conduites addictives, en construisant une politique de prévention à la hauteur des enjeux. Néanmoins, les propositions émises insistent toutes sur la nécessité de ne pas faire du cannabis un produit de consommation courante, reconnaissant toutefois que le cannabis n'est pas plus nocif (mais pas non plus moins nocif) que le tabac et l'alcool. Le modèle portugais est régulièrement cité dans le débat comme un exemple et de nombreux contributeurs invitent à tirer des leçons de l'expérience déjà éprouvée de ce modèle. En 2000, le Portugal a en effet dépénalisé la consommation, l'achat, la détention et l'usage de stupéfiants pour la consommation individuelle (soit le cannabis mais aussi l'ensemble des drogues). Les consommateurs de drogues ne sont plus considérés comme des « criminels » et la prévention et le système de santé public prend dorénavant en charge gratuitement les consommateurs.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Il est encore inacceptable et immoral, en 2019, de risquer 1 an d'emprisonnement et 3750 € d'amende pour sa propre consommation de cannabis. »

« Le tabac et l'alcool, en vente légale, sont plus toxiques que le cannabis. Du simple point de vue de la cohérence, il n'y a pas de raison de maintenir le cannabis illégal. Le cannabis devrait être traité comme le tabac et l'alcool. »

« Le cannabis n'est pas un produit de consommation courante comme des pâtes ou des jus de fruits, il ne doit pas être traité comme tel. [...] Il serait impératif de faire beaucoup de sensibilisation [...] pour briser les tabous qui nous empêchent de discuter. Il faut faire en sorte que tout un chacun puisse comprendre les risques de ce produit et puisse agir en conséquence en prenant ses propres décisions. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Les études montrent que l'alcool est aussi dangereux et on en consomme facilement avant 18 ans, on s'en procure sans problème. Je trouve ça injuste que ce soit interdit. [...] En plus le tabac, on est sur une dépendance physique alors que le cannabis c'est une dépendance psychologique. »

Extrait de l'atelier avec des jeunes villeurbannais

« Une dépénalisation de la petite consommation, risque de provoquer encore plus de deal à tous les coins de rues : les acheteurs auront moins peur et n'hésiteront pas à se rendre aux points de deal qui ont déjà pignon sur rue. N'aggravons pas la situation, responsabilisons les consommateurs qui sont la raison pour laquelle nous avons tant de points de deal à Villeurbanne. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 2.1 (SUITE)

« Le rapport à la loi est très problématique sur les stages de sensibilisation, on a toujours un moment de débat sur le statut du produit dans la société, les incohérences, les paradoxes. Pourquoi l'alcool c'est autorisé alors que ça pose plus de problèmes et pourquoi on interdit le cannabis ? »

Extrait de l'atelier avec un panel de professionnels de santé de Villeurbanne

« Il n'est pas imaginable, évidemment, d'encourager n'importe quelle consommation. Mais l'ouverture des discussions, la sensibilisation, semblent plus pertinentes que le tabou et la répression envers les consommateurs, mais aussi ceux qui vendent, qui, nous savons, ont besoin d'être accompagnés vers un meilleur avenir et non perçus comme des terreur rebelles. »

« C'est quand même une substance dangereuse ! Comme pour la cigarette, il faut faire attention à garder un certain contrôle dessus. Je suis pour la dépénalisation si ça peut faire avancer les choses mais avec un contrôle renforcé. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « Il existe suffisamment de modèles de régulation de ce marché pour que la France s'en inspire. La dépénalisation, ça veut dire qu'un usager ne va pas en garde à vue car il n'a rien à y faire. Les gens qui boivent vont en cellule de dégrisement uniquement quand ils provoquent un trouble à l'ordre public ou se mettent en danger. On devrait procéder de la même manière avec les drogues. »

Bénédicte Desforges, Cofondatrice du collectif Police contre la prohibition, ancien lieutenant de police – Extrait de la table ronde « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ? » du 24 janvier 2019

PROPOSITION 2.2

+++

DÉPÉNALISER POUR BRISER LE TABOU ET LIBÉRER LA PAROLE

Les idées défendues, en synthèse :

Sortir de l'interdit et du modèle répressif, permettrait, du point de vue de nombreux contributeurs au débat, de **libérer la parole autour d'un sujet aujourd'hui « tabou » du fait de son caractère illégal**. Ce tabou est autant vécu dans la sphère familiale (laissant de nombreux parents démunis vis-à-vis du sujet) que professionnelle (avec des acteurs du champ social, médico-social et sanitaire qui dénoncent le manque de moyen et de coordination pour construire une réponse à la hauteur des enjeux).

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANAIS

« La politique répressive empêche de libérer la parole sur une consommation diabolisée et différenciée des autres consommations légales (alcool, tabac, jeu, etc.). Les non-dits ont des conséquences malheureuses sur la structuration personnelle, familiale et plus largement sur la structuration de la société. »

« Il est essentiel de pouvoir en parler avec les plus jeunes sans tabou. [...] Nous gagnerons à pouvoir partager nos expériences de consommateur adulte de façon à faire émerger une « culture de la consommation de cannabis » plus responsable. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Moi dans ma famille c'est un sujet tabou. On n'en a jamais parlé, on n'ose pas trop en parler. »

Extrait de l'atelier avec un panel de jeunes villeurbannais

« Quand on parle de cannabis, les élèves le prennent comme une accusation. Ils disent tout de suite « Vous m'accusez de fumer ». C'est tabou, tout le monde est sur la défensive, parce que c'est illégal. [...] L'obstacle, la peur vient du fait qu'il y a une législation, et un règlement. À l'école, s'il y a prise de cannabis, ça amène normalement à une sanction. On passe devant le conseil de discipline, il peut y avoir une exclusion, ce sont normalement des sanctions assez sérieuses. S'il n'y avait pas ça, on pourrait en parler. »

Extrait de l'atelier avec un panel de CPE (Conseillers principaux d'éducation) et d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

« Ce n'est pas tabou pour les jeunes d'en parler, mais pour les adultes ça l'est. Quand nous, adultes, on prend l'initiative d'en parler, on peut être incriminés. Par la communauté, par les parents, par tout le monde. Le fait qu'on ait cette suspicion qu'un jeune prenne du cannabis, ça peut être mal perçu. Même le fait d'en parler entre nous, c'est compliqué. Pourtant on voit tous des choses, mais on n'est pas à l'aise avec ça. Même quand les profs ont des suspicions, ils m'en parlent parfois, mais ils disent « attention, il ne faut pas dire que c'est moi ». »

« C'est un véritable tabou. En terme de campagne de prévention il n'y a rien. La loi interdisant la consommation, on ne va pas mettre en place une campagne de prévention. »

Extraits de l'atelier avec un panel d'acteurs jeunesse de Villeurbanne

SCÉNARIO 3 : POUR UNE LÉGALISATION DE LA CONSOMMATION ET DE LA VENTE DE CANNABIS

Le scénario d'une légalisation arrive en tête des propositions et fait le plus consensus. À la liste détaillée des arguments pro-légalisation, figurent notamment :

- la réduction des incivilités qu'un trafic contenu favoriserait ;

- la maîtrise de la qualité des produits et, en rebond, l'effet positif sur la santé des consommateurs induit par la consommation de substances contrôlées ;

- les recettes financières que le marché extrêmement rentable du cannabis générerait, et de manière concomitante, la capacité d'agir renouvelée que ces moyens augmentés permettraient. Ces recettes sont vues comme une chance de financer la prévention, d'augmenter les moyens octroyés à la police et à la justice et d'agir sur les problématiques sociales qui favorisent les trafics. La légalisation est aussi vue comme une opportunité de libérer les forces de l'ordre et de décongestionner les tribunaux dont les moyens pourraient se concentrer sur d'autres types de délinquance.

- une « décriminalisation » du cannabis, qui entraînerait mécaniquement une diminution de la consommation. L'hypothèse est en effet avancée que la transgression de l'interdit recherchée par les plus jeunes en particulier, disparaîtrait, au profit d'une consommation encadrée et dont l'entrée la plus tardive serait recherchée et plus facilement garantie.

Mais, si le scénario de la légalisation rencontre autant l'adhésion dans le débat, c'est avant tout parce que la politique répressive actuelle n'empêche ni la consommation, ni le trafic de cannabis et ne permet donc pas de répondre aux enjeux croissants auxquels sont exposés les Villeurbannais. Le changement doit avoir lieu car dans de nombreux quartiers le constat est unanime : « Le cannabis est déjà légalisé ».

S'il y a consensus autour d'une révision de la législation en faveur de la consommation et de la vente, les avis divergent cependant, sur la manière d'accompagner ce scénario. Régulation et monopole d'État, régulation par une agence dédiée, autoproduction contrôlée... les voies proposées sont multiples. Il importera, comme souligné à plusieurs reprises dans le débat, de tirer les enseignements des modèles retenus en Amérique du Nord (Canada notamment) et en Uruguay ayant déjà légalisé.

Autre point de consensus, en cas de légalisation, le cannabis doit rester interdit pour les mineurs et au volant.

Enfin, l'urgence de se saisir de la question de la légalisation du cannabis thérapeutique fait l'unanimité. La question de son autorisation remporte globalement l'adhésion et doit être traitée comme un sujet « à part entière », « à côté » du débat général. Les contributions remontées au fil du débat, ont en effet offert un espace de témoignage pour des Villeurbannais dont l'usage thérapeutique du cannabis constitue un besoin réel. Ce besoin vient cependant percuter une législation jugée « trop frileuse » et « en retard » par rapport aux 67 États européens ayant déjà passé le cap.

PROPOSITION 3.1

+++

LÉGALISER CAR LA RÉPRESSION EST UN ÉCHEC

Les idées défendues, en synthèse :

Un argument régulièrement défendu, est celui du constat d'un échec de la législation actuelle. Sur ce point, le consensus est fort. Les pro-légalisation proposent, dans ce contexte, d'expérimenter une nouvelle voie, là où depuis près de 40 ans, les moyens importants mis en place n'ont pas permis d'enrayer les effets d'un trafic et d'une consommation en pleine expansion.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« La coûteuse prohibition du cannabis a d'ores et déjà prouvé son inefficacité et ses effets délétères [...] »

« Le coût de la répression est exorbitant. Police, tribunaux, prisons, rééducation, etc. Ce sont des centaines de milliards partis en fumée depuis la loi de 1970. »

« Force est de constater que le modèle français est en échec, et que la situation est alarmante, tant la prévalence est forte et la moyenne d'âge du primo-usage est basse en France. Il faut changer et inverser cette tendance. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« On veut légaliser le cannabis sous prétexte qu'on n'arrive pas à lutter contre efficacement. Mais la réalité est que le cannabis est un fléau : l'odeur est horrible (comme la cigarette), les conséquences sur le cerveau sont une catastrophe (comme l'alcool) et n'arrête pas comme on veut car c'est une drogue (alcool, cigarette, cocaïne, etc.) »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 3.2

+

LÉGALISER AU NOM DE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

Les idées défendues, en synthèse :

Est mis en avant dans le débat le fait que **la consommation de cannabis renvoie à un droit, et à la responsabilité individuelle de chacun**. S'il faut donner les clés pour une consommation raisonnable, il est aussi important, pour les défenseurs de cette proposition, de ne pas infantiliser le consommateur et de donner à chacun les moyens de consommer de manière responsable.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« [...] la libération de cette plante est ardemment souhaitée par des millions de citoyens, dont le libre arbitre et la liberté individuelle est bafouée quotidiennement par un État aux arguments fallacieux dont on ne s'explique pas la position rétrograde.

« Il y a en France des millions de consommateurs qui travaillent, payent leurs impôts et sont parfaitement insérés socialement. Ces gens-là n'ont pas besoin de fortes amendes ni que l'État ou une certaine morale s'immisce dans leur vie privée. »

« Mais laissez donc les gens choisir leurs comportements ! Arrêtez de croire qu'il faut réguler, diriger, orienter, cadrer, dire quoi faire. Le peuple n'est pas un enfant en bas âge ! Par contre il faut informer, ça oui ! »

Art. 4 de la déclaration des Droits de l'Homme : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Les vices ne sont pas des crimes, ce qui relève de la morale ne relève pas forcément de la loi. La prohibition a montré son inefficacité et ses effets pervers, elle est aussi contraire à la déclaration des Droits de l'Homme. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Je suis pour la liberté mais lorsque la liberté des autres consommateurs supprime ma liberté de papa je suis contre. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 3.3

+++

LÉGALISER LE CANNABIS POUR ENCADRER UNE « CONSOMMATION RESPONSABLE »

Les idées défendues, en synthèse :

La consommation de cannabis, illégale, n'est pas encadrée. Afin de réduire les risques, notamment en termes d'addiction, la légalisation est ici vue comme un levier, à condition de définir **un cadre commun, des usages, et aboutir à une « culture responsable »** de la consommation de cannabis.

Parmi les propositions énoncées, certaines prônent **la mise en place de « seuils de consommation »** entre consommation occasionnelle et à risque — ces dernières devant être prises en charge / accompagnées. D'autres insistent surtout sur le besoin de **renforcer l'éducation à l'utilisation des substances psychotropes**, notamment pour replacer le consommateur (adulte) dans une position responsable.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Pour limiter les nuisances liées à la consommation comme à la vente, des limites doivent être fixées. On ne doit pas pouvoir le faire partout. »

« Toute communauté doit avoir des règles. Et ces règles doivent s'appliquer équitablement. Nous ne pouvons pas dire qu'il faut autoriser sans savoir les conséquences. Il faut bien mettre des limites. »

« Il faut renforcer l'éducation à l'utilisation de substances psychotropes, et replacer les adultes dans une position responsable (et non infantilisés par l'interdit prohibitionniste). [...] Il est urgent de développer un « art de consommer », une chanvrologie qui fixera des bases tangibles pour une consommation responsable. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

PROPOSITION 3.4

+++

LÉGALISER MAIS INTERDIRE LA CONSOMMATION AUX MINEURS ET AU VOLANT

Les idées défendues, en synthèse :

Légaliser oui, mais la consommation comme la vente se doivent d'être encadrées et surtout, de l'avis général, interdites aux mineurs. De manière corrélée, est défendue l'idée (déjà développée dans le scénario d'une dépénalisation) que la légalisation permettrait de prévenir de manière plus efficace l'entrée dans la consommation des mineurs par la mise en place d'une véritable politique de prévention notamment à destination de la jeunesse.

De nombreuses contributions opposent à cette proposition l'argument qu'un accès facilité au cannabis pourrait entraîner une hausse de la consommation y compris, et peut-être même en premier lieu, chez les jeunes. Néanmoins, les récentes études appliquées aux États américains ayant légalisé ne constatent pas d'évolution de la consommation chez les mineurs (là où, en revanche, elle a augmenté chez les majeurs, en raison aussi d'une attractivité touristique liée à la légalisation).

Autre point de vigilance, si légalisation il doit il y avoir, celle-ci doit rester encadrée (lieux dédiés à la vente notamment, pour pouvoir contrôler l'accès). Autre consensus relativement fort : la consommation doit rester interdite au volant

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Ça évitera au presque majeurs d'acheter du cannabis. Alors qu'à 16-17 ans en France on peut facilement se procurer de l'alcool, des cigarettes ou rentrer dans une boîte de nuit. »

« Aujourd'hui, il est plus facile chez un jeune entre 12 et 17 ans de se fournir chez un dealer, que d'acheter un paquet de cigarette ou une bouteille de whisky. La légalisation contrôlée rendra moins facilement accessible aux jeunes le cannabis. »

« Dans le modèle hollandais, il est difficile de se procurer du cannabis sur le marché noir puisqu'il est légalisé, et les cartes d'identité sont demandées dans les lieux d'achat. »

« Interdire au volant et aux mineurs. »

« Je ne parle pas de la consommation au volant ou avant de prendre la route, qui elle doit être punie puisqu'elle peut potentiellement mettre en danger la vie d'autrui. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « 40% des 15-16 ans estiment qu'ils pourraient se procurer ce produit illégal facilement. »

Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) – Extrait d'interview

« Si la rigueur est la même que celle des buralistes ou titulaires de licence de vente d'alcool, l'accès ne sera pas beaucoup plus difficile pour les jeunes. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « En termes d'évolutions de consommation, même si on a encore peu de recul, on constate une hausse de la consommation parmi les adultes dans les États pionniers de la légalisation du cannabis aux États-Unis (en particulier le Colorado), mais pas chez les mineurs. Il est trop tôt pour dire s'il s'agit d'une baisse d'intérêt pour le cannabis dans les jeunes générations ou l'effet d'un accès restreint au cannabis. »

Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'OFDT (Observatoire français des drogues et des toxicomanies) – Extrait de la table ronde « Le trafic de cannabis : les villes à l'épreuve de ses conséquences sur la tranquillité urbaine, la santé et la jeunesse » du 15 janvier 2019

PROPOSITION 3.5

+++

LÉGALISER POUR PERMETTRE UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS ET UN SUIVI COMPLET DE LA PRODUCTION À LA DISTRIBUTION

Les idées défendues, en synthèse :

L'un des arguments phares en faveur de la légalisation est un contrôle accru de la filière de production et de transformation du cannabis ; lequel permettrait de réguler la qualité et la dangerosité des produits vendus, aujourd'hui pointées comme un facteur de risque accru pour la santé des consommateurs (taux de THC élevés, produits coupés avec des plastiques, pneus ou autres matières).

Des nuances existent dans le débat. Certains contributeurs défendent l'importance d'instaurer des normes de qualité « avec des opérateurs reconnus et certifiés ISO9001 et/ou HACCP avec un système de contrôle comme les autres denrées comme le tabac ou le lait. » (Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation). Dans ce modèle, la teneur en THC pourrait également être contrôlée.

Pour une autre frange des "pro-légalisation", limiter la teneur en principes actifs n'a pas de sens, voire contribuerait à maintenir un marché parallèle où il serait possible de se procurer des substances « plus fortes ». Pour ces derniers, la légalisation du cannabis doit être pleine et entière.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Seule la prohibition rend le cannabis dangereux. À cause des produits de coupe et de l'absence de contrôles la légalisation permet d'imposer la culture bio, l'interdiction de vente aux mineurs, contrôler la qualité, connaître les taux de THC, CBD, CBN, etc. »

« Lorsque la possibilité est donnée au consommateur de mieux consommer, il le fait ! »

« Le légaliser c'est mettre un frein au trafic de produit de qualité médiocre et nocive. »

« Une qualité contrôlée, rendant le produit moins toxique. »

« Il faut contrôler la qualité avec des opérateurs reconnus et certifiés [...] avec un système de contrôle comme pour le tabac par exemple. Pour cela, le cannabis devra être vendu légalement, en bureau de tabac ou en boutique spécialisée. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Amener progressivement la dépénalisation du cannabis en faisant des essais dans les grandes villes. Organiser la vente par des buralistes attitrés afin d'avoir des rentrées fiscales importantes pour organiser la prévention de la consommation. »

Contribution écrite de membres du conseil des aînés de Villeurbanne

« La limitation des principes actifs est une énorme erreur, surtout concernant le THC. Si l'on doit réguler le cannabis, cela doit se faire sans limite. Si nous commençons à limiter les principes actifs, nous ne ferons qu'enrichir les trafiquants qui vendront des produits toujours plus forts afin de satisfaire la demande des consommateurs, qui malheureusement ne trouveraient pas un taux de cannabinoïde suffisamment fort dans ce que l'État aurait à leur proposer. »

« Un « contrôle » et une limitation notamment des principes actifs (teneur en THC) contribuera à maintenir un trafic pour répondre à la demande. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

PROPOSITION 3.6

+++

RÉGULER LA VENTE DE CANNABIS POUR DÉTRUIRE MASSIVEMENT LE TRAFIC ET RETROUVER LE CALME DANS LES QUARTIERS IMPACTÉS

Les idées défendues, en synthèse :

Légaliser est, pour de nombreux contributeurs au débat, un levier pour endiguer le trafic et retrouver le calme dans les quartiers concernés. L'analyse faite est celle qu'en rendant « légale » une pratique aujourd'hui interdite, le trafic se résorbera mécaniquement avec une demande moindre car régulée, encadrée dans des espaces dédiés. Les quartiers se retrouveront ainsi « libérés » de cette occupation.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Un produit légal aurait l'avantage d'étouffer naturellement le trafic illégal, pour peu que le prix proposé soit compétitif. »

« [Concernant les marchés parallèles], la légalisation pourrait leur couper l'herbe (!) sous le pied, au moins partiellement, si elle s'accompagne de contrôles de qualité et respects de normes à établir, et si bien sûr le produit final est vendu à un prix raisonnable. »

« Les recettes récupérées grâce aux taxes sur le cannabis vendu légalement, permettraient de renforcer la lutte contre le résiduel de cannabis, ou sur les autres drogues (cigarettes, cocaïne, etc.) »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« La légalisation du cannabis permettra de retrouver un certain calme, en revanche la montée du trafic et la consommation d'autres drogues plus nocives causera d'autres problèmes plus importants que le cannabis (illégal) à l'heure actuelle. »

« La nature n'aime pas le vide... si demain le cannabis vient à « disparaître » du trafic de stup, les drogues plus fortes seront d'autant plus présentes. »

« Légaliser le cannabis ne va pas supprimer l'insécurité dans les quartiers. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Au début j'étais pour la légalisation, mais quand j'entends ce que ça produit et interroge dans ces pays qui ont légalisé, c'est qu'il n'y a rien de probant concernant la diminution du trafic et de la consommation ; le marché noir perdure, on n'a pas prise sur tout. [...] et quand on fait le parallèle avec l'alcool et le tabac, on se rend compte que les problématiques sont toujours d'actualité. Les interdits sont dépassés... les jeunes s'en procurent malgré tout. »

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartier de Villeurbanne

PROPOSITION 3.7

+++

LÉGALISER, TAXER ET GÉNÉRER DES RECETTES QUI PUISSENT BÉNÉFICIER À TOUS

Les idées défendues, en synthèse :

Selon ses partisans, la légalisation du cannabis constituerait une opportunité de générer des recettes importantes qui, aujourd'hui, profitent aux milieux mafieux. La structuration de la filière pourrait, en outre, générer des emplois, et soutenir l'activité de secteurs comme l'agriculture. Les recettes pourraient être également fléchées vers une politique de prévention dotée de moyens plus robustes, mais aussi vers d'autres secteurs : la police, la justice, l'éducation, la santé...

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« La France est le plus gros consommateur de cannabis d'Europe, pourtant son économie profite uniquement au marché noir alors que le revenu profitable à la société serait colossal (entre 2 et 3 milliards par an) dans ces temps troublés. »

« Les taxes sur le cannabis rapportent 1 milliard de dollars par an en Californie (la moitié de la population de la France) »

« La légalisation permettrait à l'État de récolter une partie de l'argent du trafic. »

« La culture du cannabis (comme du chanvre à usage textile par ailleurs) peut constituer un débouché rémunérateur notamment pour les petits agriculteurs. »

« La légalisation permettrait de générer d'importantes recettes fiscales pour accroître les moyens financiers dans les écoles, la police ainsi qu'une vraie politique de prévention pour les mineurs. »

« La légalisation permettrait de créer près de 216 000 emplois directs dans l'agriculture, le commerce, la transformation, et près de 40 000 emplois indirects pour des entreprises qui fourniraient des services aux producteurs et distributeurs de cannabis : sécurité, construction et ventes immobilières, conseils juridiques, etc. Près de 35 000 emplois indirects liés à la consommation. Et environ 17 000 emplois liés à la manufacture textile. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Législation : rendre la consommation et le commerce légaux. Ex : Justin Trudeau au Canada - en Uruguay. La régulation du marché du cannabis et la dépénalisation de la consommation de ces drogues mettraient un coup d'arrêt à ce trafic. D'autre part, la teneur en THC a doublé depuis 15 ans, la régulation permettrait une meilleure qualité, moins néfaste sur la santé. En Californie, des recettes fiscales sont attribuées à la réinsertion sociale des consommateurs. »

Contribution écrite de membres du conseil des aînés de Villeurbanne

L'AVIS DES EXPERTS : « Il existe un boulevard pour trouver un prix équilibré qui assèche le trafic tout en permettant à l'État d'empocher des revenus substantiels. Pour le tabac, les taxes c'est aujourd'hui 80 % du prix. [...] En rapportant des taxes, en créant des emplois, en combattant le crime organisé et en proposant des mesures de santé publique, je suis convaincu que ce système est supérieur à la prohibition actuelle. »

Maître Francis Caballero, ancien avocat, spécialiste du droit des drogues – Extrait de la table ronde du 24 janvier 2019
« Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ? »

PROPOSITION 3.8

+++

LÉGALISER, TAXER ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Les idées défendues, en synthèse :

La légalisation de la vente de cannabis (à travers les recettes générées par des taxes) est vue comme une opportunité de donner des moyens amplifiés pour réduire les inégalités et agir efficacement sur les problématiques sociales qui favorisent l'entrée dans le trafic. En ce sens, un modèle de régulation qui intègre des objectifs de cohésion sociale et territoriale dans sa mise en œuvre est proposé.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Les populations aujourd'hui bénéficiaires de l'argent de la drogue ne doivent pas être mise à l'écart lors de la légalisation. Réinjecter l'argent dans des programmes sociaux, rénover, réhabiliter les zones sensibles et donc propices aux commerces illégaux est primordiale afin de garantir une meilleure équité au sein de la population et une paix sociale pérenne. »

« Légaliser permettrait de créer de la richesse sociale et nationale en taxant la vente et les bienfaits de la légalisation doivent revenir en priorité sur les quartiers les plus « sensibles ».

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « Comme en Californie, les recettes fiscales générées par la légalisation pourraient être investies dans les quartiers concernés par le deal. Elles permettraient de financer des programmes d'éducation, de zones franches et d'accompagnement à la formation ou à l'entrepreneuriat destinés aux populations qui profitaient de ce trafic. »

Christian Ben Lakhdar, professeur d'économie à l'université de Lille – Extrait d'interview

PROPOSITION 3.9

+++

ACCOMPAGNER LA RÉINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES PETITS TRAFIQUANTS

Les idées défendues, en synthèse :

Un enjeu fort est repéré dans le scénario d'une légalisation de la vente et de l'usage de cannabis. Il s'agit de garantir et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des « petits » trafiquants. Les modèles mis en œuvre dans certains États américains ont été évoqués dans le débat, et pourrait nourrir la réflexion et la construction d'un modèle français qui prenne en compte la problématique de l'économie de subsistance générée par les trafics.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Si l'on ouvrait des coffee shop en France, il faudrait prioritairement réserver les emplois aux dealers concernés. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« On pourrait aussi recaser les voleurs de voitures comme vendeurs d'automobiles et les délinquants de la conduite à la Prévention Routière. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 3.9 (SUITE)

« La solution peut paraître évidente, mais si on légalise le cannabis, nous créons de l'emploi. Alors pourquoi ne pas créer des programmes d'insertion pour ces jeunes qui sont dans l'engrenage de ces trafics. »

« Je pense qu'il serait juste en effet de pouvoir insérer socialement les jeunes des quartiers en les impliquant dans le commerce légal de cannabis. (...) Ils sont pour la plupart capables de gérer une entreprise sans forcément avoir eu de diplômes. Après, il ne faut pas non plus croire qu'ils choisiront tous la voie de la légalité (...) »

« Il faudrait que les personnes qui actuellement vivent de ce trafic illégal puissent se reconverter dans ce marché légal. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, cet argent "sale" aide à la survie de certaines familles. »

« Facilitation de prêts à taux zéro et accompagnement afin que les personnes dont la subsistance reposait sur le trafic et qui le souhaitent puissent ouvrir des coffee shops légaux. Programmes additionnels pour les personnes ayant eu des condamnations en lien avec le cannabis (cf. les programmes en Californie ou Massachusetts qui permettent de ne pas barrer ce nouveau marché légal à des personnes sous prétexte qu'elles ont eu des condamnations en lien précisément à ce marché). »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « On travaille beaucoup sur la prévention de la consommation, peu sur celle du trafic. Or, des dispositifs d'insertion pourraient permettre d'aider ceux qui sont à la lisière. Par exemple en reconnaissant certaines compétences développées comme la négociation pour essayer de les ramener vers le secteur légal avec un suivi important. »

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) – Extrait d'interview

« Je ne pense pas que ce soit une bonne chose de "recycler" les anciens délinquants du trafic dans le commerce légal. Cela ferait un genre de prime aux fauteurs et un système de "discrimination" pas très républicain. Cela ne m'étonne pas que ce système vienne des USA qui sont à fond dans la "discrimination positive" [...] »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « Nous avons travaillé sur la légalisation dans le Colorado et dans l'État de Washington aux États-Unis. Même si l'on manque encore de recul, notons que la communauté afro-américaine est écartée du secteur légal car certains avaient déjà des mentions dans leur casier judiciaire. Ce qui invalidait leur dossier pour ouvrir une boutique de revente de cannabis. Voilà un effet pervers qu'il ne faudrait pas reproduire si on légalisait en France. »

Nacer Lalam, économiste, chef du département Études et recherches de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) – Extrait d'interview

PROPOSITION 3.10

+

UNE RÉGULATION PAR L'ÉTAT

Les idées défendues, en synthèse :

Le débat a amené à penser les modalités d'une régulation et d'un contrôle de la vente de cannabis. La régulation par l'État semble s'imposer dans les échanges comme la voie à privilégier, notamment pour prévenir et maintenir au cœur de la réflexion, les enjeux de santé publique.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Aller vers une légalisation pose en effet la question du privé et de la logique business ; elle devra à tout prix être encadrée par l'État pour éviter toute dérive. »

« Tout est business ! Mais mieux vaut que l'argent aille à l'État et au privé qu'aux trafiquants pour qu'ils achètent des armes et s'entre tuent. »

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne

L'AVIS DES EXPERTS : « Le cannabis est « une drogue et elle ne doit donc pas être laissée à l'industrie privée ». L'État doit en contrôler la production, la distribution et la consommation. »

Maître Francis Caballero, ancien avocat, spécialiste du droit des drogues – Extrait de la table ronde « Prohibition, dépénalisation, légalisation : comment lutter plus efficacement contre le trafic de cannabis ? » du 24 janvier 2019

« L'État doit garder la main et mettre en place une autorité de régulation, semblable à l'Arjel pour les jeux en ligne. Elle empêcherait tout marketing favorisant l'attractivité du produit et pourrait agir sur les prix à travers les taxes. L'idée serait d'abord de fixer un prix assez bas pour assécher le marché parallèle. Puis l'agence imposerait des taxes de plus en plus élevées afin de limiter la consommation, comme pour le tabac. »

Christian Ben Lakhdar, économiste, professeur à l'université de Lille – Extrait d'interview

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Le monopole d'État peut sembler une bonne idée, mais c'est le meilleur moyen de faire perdurer une économie parallèle et brider l'innovation. L'État doit intervenir pour l'interdiction aux mineurs, le contrôle sanitaire, l'établissement de labels et d'étiquetages sécuritaires, la certification « bio », la distribution de licences et l'établissement de taxes, mais son rôle doit s'en tenir là. Le secteur privé, tout en étant contrôlé, sera le plus à même d'assurer un développement rapide et d'innover dans la création de produits dérivés. Toutes les limitations que pourraient engendrer un monopole d'État seront contournées, laissant ainsi la place à une offre illégale et non contrôlée. »

« Quand on voit la façon dont l'État a géré la régulation d'un produit connexe, la cigarette électronique et la nicotine, on peut s'interroger sur sa capacité à gérer le cannabis. »

« La proposition d'un monopole d'État type « Française du Cannabis » ne peut pas tenir la route. Il est évident que la rigidité d'un tel modèle (on passerait donc de l'État interdit tout à l'État ne commercialise que...) serait bien vite contournée pour l'infirmier, comme on l'observe déjà au Québec. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« L'encadrement par l'État n'est pas une solution. Je ne suis pas sûr qu'il y aurait un garde-fou surtout dans le contexte d'un gouvernement qui fait la part belle au privé et au business. La solution ? Que le financier ne soit plus la priorité. Sur l'alimentation on empoisonne la population pour faire du fric. D'une manière générale, la santé publique n'a pas tout à fait la priorité par rapport au fric ! »

Extrait de l'atelier avec les membres des conseils de quartiers de Villeurbanne

PROPOSITION 3.11

+/-

AUTORISER L'AUTOPRODUCTION, ET S'INSPIRER DU MODÈLE DES « CANNABIS SOCIAL CLUB »

Les idées défendues, en synthèse :

Le débat a vu émerger des contre-propositions à l'idée d'un monopole et d'une régulation par l'État de la vente de cannabis. Celles-ci empruntent au modèle des « Cannabis Social Club » développés notamment en Espagne et qui défendent à la fois la possibilité de regroupement (1) d'une autoproduction, (2) le regroupement en association type Cannabis Social Club à but non lucratif (3) un cadre de régulation de la production et de la distribution facilitant aussi l'intégration de nouveaux acteurs économiques, en priorité issus des zones impactées par le trafic.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Le cannabis est une plante dont la culture est facile et à la portée de n'importe qui. Si un simple consommateur la cultive pour ses propres besoins, il ne nourrit aucun trafic. Or, aujourd'hui, il est pénalement plus risqué pénalement de cultiver son propre cannabis, que d'en acheter à des dealers. »

« Instaurer des licences de culture personnelle - des autorisations payantes mais accessibles, délivrées une autorité compétente et pour un nombre limité de plantes serait une bonne option. Cette licence serait un cadre, et pourrait être restrictive, notamment sur la teneur en cannabidiol par exemple. »

« Le peuple doit avoir accès à l'auto-culture et se réapproprié la connaissance de cette culture. »

« De par sa proximité avec les habitants du quartier un cannabis social club peut devenir un centre social, économique ou encore artistique important. C'est donc un plus pour le quartier. Pour les consommateurs ils leurs assurent d'avoir des produits de bonne qualité et les sensibilisent afin qu'ils aient une consommation responsable. »

« Dépénalisation du cannabis et gestion du trafic par des associations locales (Cannabis Social Club). Ce modèle de gestion largement développé en Espagne permet un meilleur suivi du trafic et d'accompagnement des consommateurs. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Si l'on va vers une vraie légalisation, l'enjeu serait de mettre le cannabis au même niveau que l'alcool et le tabac. On n'a pas le droit de faire sa propre distillation d'alcool chez soi, ni de cultiver ses plants de tabac, pourquoi aurait-on le droit de cultiver son cannabis ? »

« Avant d'aller vers l'autoproduction, il s'agira d'évaluer la pertinence de celle-ci, les conditions pour l'exercer, comme obligation déclarative, taxes sur les plantes, sécurité familiale. »

« Les associations n'auront jamais les capacités de gérer la qualité des produits de consommation. Ce sont les normes et les contrôles qui ont cette fonction. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

PROPOSITION 3.12

+++

S'INSPIRER DES LÉGALISATIONS DÉJÀ RÉALISÉES

Les idées défendues, en synthèse :

Plusieurs États ont déjà dépénalisé ou légalisé. Le débat invite à tirer des leçons de ces expériences, pour bâtir un modèle français éclairé.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Le cannabis a été légalisé dans de nombreux États. Étudier les particularités et les conséquences de la légalisation aiderait à démontrer l'efficacité sur l'usage chez les jeunes et le reste de la population ; la mise en place de politiques de prévention, et le cas échéant de soins ; le contrôle des produits, de leur qualité et de leur force ; le contrôle des trafics ; l'intégration des aspects financiers dans l'économie générale et fiscale ; la place de l'État et du privé dans la gestion du marché. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

L'AVIS DES EXPERTS : « Aujourd'hui, le Canada se présente comme un laboratoire des modèles de régulation légale du cannabis. Enfin, l'Uruguay s'inscrit dans une approche encore différente, mettant en avant la santé publique et la sécurité des citoyens, avec un cannabis peu dosé accessible à des prix très bas, produit et régulé sous le contrôle de l'État. »

Ivana Obradovic, sociologue, directrice adjointe de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) – Extrait d'interview

LES CONTRE-ARGUMENTS / POINTS DE VIGILANCE

« Le manque de recul sur ce que produit la légalisation, et l'absence de résultats probants à ce stade, ne permettent pas de justifier qu'on aille aujourd'hui vers un modèle dont on ne maîtrise pas la valeur ajoutée et les limites. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 3.13

+++

VERS UNE LÉGALISATION ET UN ENCADREMENT DU CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

Les idées défendues, en synthèse :

L'urgence de se saisir de la question de la légalisation du cannabis thérapeutique fait l'unanimité. La question de son autorisation remporte globalement l'adhésion, y compris chez les partisans d'un maintien de la prohibition. Le débat invite à se saisir de la question, comme un sujet à part entière, en marge du présent débat. Une vigilance est appelée quant à sa vente et à sa prescription pour prévenir les dérives : la vente en pharmacie et l'obligation d'un accompagnement par le corps médical sont suggérées.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« J'utilise le cannabis pour me faire des tisanes. Je suis insomniaque. Pour moi, ça a remplacé les somnifères. J'ai eu des problèmes après une prise de tisane, les pompiers sont venus et ont alerté la police. [...] J'ai eu deux fois à passer en garde à vue, comme un délinquant. [...] J'ai payé la première fois une amende de 200 €, la deuxième fois rien. [...] Ce n'est pas normal d'être traité de cette façon quand on a de vrais besoins. Il faut séparer l'usage récréatif et thérapeutique. »

Extrait de témoignage d'habitant – table ronde du 24 janvier 2019

« Peut-être que l'arrivée du CBD va modifier les choses, parce que c'est hallucinant de dire qu'il y a des perspectives, une forme de cannabis thérapeutique dans la psychose avec de vrais effets positifs sur un syndrome délirant. »

Extrait de l'atelier avec un panel d'acteurs de santé de Villeurbanne

« Il faut séparer le cannabis récréatif du cannabis à usage thérapeutique. Je suis favorable à la légalisation des deux, mais si le cannabis récréatif peut être soumis au débat public, je crois en revanche que le cannabis médical devrait être légalisé rapidement. »

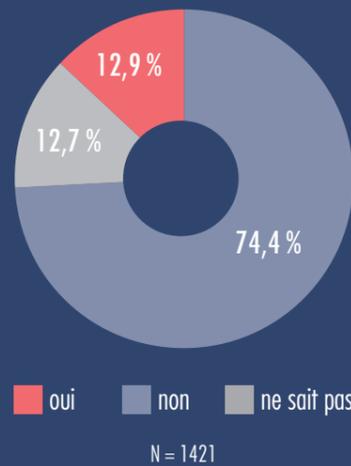
« Des effets thérapeutiques sont d'ores et déjà avérés. Pour certaines pathologies, l'usage du cannabis par les patients permet de réduire les douleurs, redonner de l'appétit (notamment dans le cadre d'une chimiothérapie), ou réduire temporairement les symptômes de certaines maladies (spasmes musculaires de la maladie de Parkinson ou de la sclérose en plaque). »

« Du point de vue médical, les applications du cannabis thérapeutique semblent plus que prometteuses, tant pour l'amélioration du confort des patients que pour traiter certaines maladies. Qu'est-ce que l'on attend ? Ne pas exploiter cette voie est aussi un scandale, tant pour des malades qui meurent chaque jour que pour notre industrie, car on achètera bientôt ces traitements à l'étranger. »

« Le cannabis thérapeutique a montré beaucoup d'efficacité contre les douleurs, les crises d'épilepsie, les problèmes de sommeil, etc. Il est important d'encadrer et de faire en sorte qu'il soit accessible et pris en charge car beaucoup moins nocif que beaucoup de médicaments. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

EN FRANCE, LES ACTIONS DE PRÉVENTION / SENSIBILISATION SONT-ELLES SUFFISANTES ?



LES CONSENSUS : VERS UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION RENFORCÉE, ET DES MOYENS ADAPTÉS

Le débat a permis de mettre en exergue, un consensus fort, concernant la nécessité de mieux prévenir les risques liés à l'usage de cannabis, en favorisant d'une part le dialogue des professionnels et des publics (au premier plan desquels les adolescents et jeunes majeurs), et en construisant une politique de prévention nationale qui dédramatise la consommation, informe et sensibilise à la hauteur des enjeux.

En effet, si les consommateurs affichent des profils et usages variés, ils sont nombreux à faire le constat d'une faible connaissance des risques encourus à relier avec l'absence de programmes de prévention, voire le caractère inadapté de ces derniers (jugés trop culpabilisants, et allant jusqu'à favoriser la transgression des interdits). L'enquête à laquelle 1433 Villeurbannais ont souhaité s'associer dans le cadre de la démarche, conforte ce sentiment. En effet, 74% estiment que les actions de prévention et de sensibilisation aujourd'hui mises en œuvre sont insuffisantes.

Que le scénario penche pour un maintien de la législation en vigueur, ou pour une légalisation pleine et totale de la consommation et de la vente de cannabis, le maintien d'une interdiction de consommation aux mineurs fait également consensus chez les habitants comme les professionnels. Elle doit, en outre, être assortie d'un plan de prévention national à la hauteur des enjeux, visant à prévenir efficacement l'entrée dans la consommation et les conduites addictives chez les jeunes français – ce que le statu quo actuel ne permet pas, ou tout du moins, ne favorise pas.

PROPOSITION 4.1

+++

MIEUX INFORMER LE GRAND PUBLIC POUR PRÉVENIR LES RISQUES

Les idées défendues, en synthèse :

Le débat a pointé un paradoxe : alors que la consommation de cannabis se banalise dans tous les milieux sociaux, les risques liés à l'usage régulier sont largement méconnus, y compris de la part des utilisateurs assidus. Le caractère illégal de la consommation de cannabis entrave ainsi la diffusion à large échelle d'une information éclairée, qui s'appuie sur des études et sur une expertise aujourd'hui reconnue et partagée.

Une grande majorité des participants au débat ont exprimé ne pas avoir conscience (ou connaissance) des effets réels du cannabis sur leur santé à court, moyen et long terme. En cherchant à se renseigner par eux-mêmes, notamment auprès du groupe de pairs, ils se disent victimes de « mésinformation », le cannabis étant associé à de nombreuses représentations, positives comme négatives. Des propositions en faveur d'une prévention déployant des outils de communication de grande ampleur ont émergé et font consensus auprès des habitants, des acteurs locaux et des professionnels de Villeurbanne et ce, qu'ils soient pro-légalisation, dépénalisation ou maintien du statu quo. Un meilleur accès à l'information permettrait ainsi à tous les individus de connaître les risques encourus et d'être ainsi responsabilisés. Les participants au débat ont régulièrement mis en avant ce qui se pratique aujourd'hui autour de l'alcool et du tabac pour démontrer l'efficacité d'une telle mesure : messages chocs, pictogrammes visuels sur les produits, valorisation d'une consommation responsable, illustration des risques individuels et collectifs (par exemple avec la consommation au volant), etc.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

POINTS DE VIGILANCE EXPRIMÉS

« Il existe un enjeu à mieux informer le consommateur, pour s'assurer qu'il soit en capacité de maîtriser sa consommation, au regard de ses besoins spécifiques et des risques encourus. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

« En fait on ne sait même pas quels sont les effets. La drogue ça reste flou ça n'est pas comme pour l'alcool. »

Extrait de témoignages – Atelier avec des représentants d'associations étudiantes de Villeurbanne

« Le lien n'est pas forcément fait entre le bad trip et le risque de décompensation [psychotique], ce qui est quand même le plus gros risque à court terme, surtout chez les plus jeunes. Quand on en parle, ils sont intéressés par ce sujet, ils n'en savent pas forcément grand-chose. Ils ont souvent des anecdotes de type "mon cousin a été hospitalisé au Vinatier, il est devenu parano, schizophrène..." et à ce moment-là ils font le lien. »

Extrait de l'atelier avec des acteurs de la santé

« La prévention ne peut être le seul levier d'action face à l'ampleur du trafic et des conséquences. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

PROPOSITION 4.1 (SUITE)

« Ce manque d'information conduit à un clivage entre deux positions extrêmes dans le débat : d'un côté les gens paranos, pour qui le cannabis est une drogue dangereuse comme une autre, et de l'autre des gens qui sont dans une fascination presque naïve. Il n'y a pas de juste milieu. »

Extrait de l'atelier avec des acteurs de la santé

« Sensibiliser les jeunes et notamment les étudiants (de la Doua) sur les conséquences de l'usage du cannabis mais aussi sur les conséquences du trafic sur les quartiers, sur les familles, les bâtiments, etc. »

Contribution écrite d'un bailleur social

« Il faudrait réaliser une campagne de publicité/communication sur les principaux lieux de consommation. En particulier le quartier universitaire de la Doua. Il faudrait sensibiliser les étudiants sur la dégradation de la vie des quartiers populaires, principaux lieux de vente, qui est engendrée par leurs achats de cannabis. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

« Il faudrait faire beaucoup plus de communication et de prévention. Faire par exemple des sports télévisés avec des messages qu'on martèle notamment auprès des plus jeunes. Aujourd'hui on entend pas du tout ce message »

Extrait de témoignages – Atelier avec les conseils de quartiers

PROPOSITION 4.2

+++

FAIRE DE LA PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATEURS « À RISQUE » UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Les idées défendues, en synthèse :

Le débat a mis en avant l'enjeu d'une prise en charge des consommateurs à risque qui fasse l'objet d'une véritable politique de santé publique, proactive. Pour les professionnels de santé, l'enjeu se situe en amont, sur l'information et en aval, sur la prise en charge et le repérage des usagers à risque : **de nombreux consommateurs réguliers de cannabis se renferment sur eux-mêmes et s'éloignent des dispositifs d'accompagnement, soit parce qu'ils ne les connaissent pas, soit parce qu'ils n'osent pas s'y rendre.** Pourtant l'addiction au cannabis peut être accompagnée, à l'appui de méthodes qui ont su démontrer au fil des années, leur efficacité. En outre, l'enjeu du cannabidiol, qui peut être prescrit par des professionnels dans le cadre d'une démarche de lutte contre l'addiction au cannabis mais qui reste encore très peu connu du grand public, est aussi au cœur du débat.

Pour les partisans de la légalisation, cette politique de santé publique pourrait être **financée grâce aux taxes prélevées sur le produit.** Ces dernières seraient ainsi entièrement dédiées à la prévention et à l'accompagnement des personnes qui souffrent d'addiction au cannabis.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Légalisez, taxez, contrôlez, et faites de la prévention grâce aux taxes ce n'est que du bon sens arrêtons la morale et soyons pragmatiques. »

« Culpabiliser le consommateur sur sa consommation de cannabis pour moi est inutile et contreproductif, le faire réfléchir à pourquoi il a besoin de consommer ce produit et l'aider à trouver des solutions à baisser sa consommation et la rendre moins nocive me paraît beaucoup plus intéressante. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

« Il faut prendre en main ce sujet du point de vue de la santé publique. Quand ça devient un enjeu de santé publique, la prévention peut être financée, les gouvernements débloquent des fonds et on peut agir plus facilement sur la prévention. »

« Le cannabidiol est en vente libre actuellement. Pas dans tous les commerces mais dans certains points de vente. Dans la mesure où les patients ne sont pas en capacité d'arrêter leur consommation on les informe qu'il existe du cannabidiol, qui est un produit sans THC. C'est de la réduction des risques, comme la cigarette électronique dans le tabac. »

Extraits de l'atelier avec des acteurs de la santé

« L'un des problèmes auxquels on est confronté c'est que même après une cure de désintoxication qui aura été demandée par un juge ou autre, les gens ne sont pas assez suivis »

Extrait de l'atelier avec les conseils de quartier

PROPOSITION 4.3

+++

RENOUVELER LES APPROCHES « PRÉVENTION » NOTAMMENT AUPRÈS DES PUBLICS JEUNES

Les idées défendues, en synthèse :

Le débat a également confirmé l'urgence et le consensus autour de la prévention des publics jeunes particulièrement exposés au trafic et à la consommation, et pour lesquels les risques sont accrus. De l'avis général, l'approche actuelle culpabilisante doit être revue. Les discours tournés jusqu'à présent autour de l'interdit et des conséquences néfastes pour la santé semblent en effet avoir peu de poids. Les contributions ont fait émerger des propositions en faveur d'une entrée éducative, qui puisse être coconstruite et portée par un maillage d'acteurs relais autour du jeune (famille, acteurs éducatifs - jeunesse, Éducation nationale...)

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

POINTS DE VIGILANCE EXPRIMÉS

« Il y a un peu de sensibilisation dans le cadre scolaire, au lycée et dans la vie étudiante : on a des assos qui viennent en parler. Le problème c'est que ce type de prévention ne sait pas parler à son public. Ça va dans les extrêmes directement avec des discours comme "Si vous fumez vous allez finir amorphes, asociaux". Ça contribue à renforcer le côté rebelle du cannabis et on ne prévient pas des vrais risques, ceux du quotidien. Je trouve que les assos qui interviennent sont bien formées sur l'alcool, le discours est percutant, beaucoup moins sur les drogues ».

« La plupart des acteurs qui font de la soi-disant prévention vont noircir le tableau : parler de dépression, de grosse fatigue et de perte d'attention. Alors qu'un joint en soirée, on sait que ça ne fait pas cet effet. Finalement on ne parle pas assez des effets à court terme comme pour l'alcool : le danger au volant, ... »

Extrait de l'atelier avec un panel d'associations étudiantes de Villeurbanne

« Ce qui semble fonctionner c'est souvent l'expertise et le fait de mettre en avant les conséquences sur la santé et le développement cognitif : trouver un réseau d'experts qui puissent sensibiliser aux risques dans les établissements est un bon levier. »

Extrait de l'atelier avec les CPE (Conseillers principaux d'éducation)

« Il faut qu'il y ait des gens qui parlent, pas que des médecins, mais aussi des gens qui ont vécu des choses difficiles, de vrais témoignages qui parlent, qui racontent ce que c'est. ».

Extrait de l'atelier avec des femmes de plusieurs quartiers de Villeurbanne

« Le fait qu'on aborde le sujet dans le cadre d'un cours de SVT c'était vraiment bien parce que le professeur n'a émis aucun jugement dessus : on pouvait se faire notre propre idée sur la question, à partir des faits scientifiques. »

Extrait de l'atelier avec des lycéens

« La prévention a montré ses limites. Quant à l'éducation, les parents de ces dealers ont démissionné depuis bien longtemps ! La vente de drogue est jusqu'à preuve du contraire un délit qui doit être traité comme tel. »

« Aujourd'hui, ce qui est cool et qui attire nombre de jeunes à consommer du cannabis est sans doute l'aspect illégal et transgressif de l'achat, de la consommation et parfois même du trafic de cannabis. La légalisation et surtout l'encadrement strict de la production et la vente de cannabis pourrait justement rendre le cannabis beaucoup moins attirant pour la jeunesse et permettre un dialogue moins tabou avec les parents, le corps enseignant et les autorités sanitaires. »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

PROPOSITION 4.3 (SUITE)

« Jusqu'au mois dernier je consommais beaucoup de cannabis, jusqu'à 5 grammes par jour. Le fait d'en parler ça m'a fait prendre conscience de certaines choses. J'ai eu le déclic pendant un cours de philo. J'ai retravaillé ça dans ma tête et je me suis dit qu'il fallait vraiment que j'arrête de fumer, pour ma santé et pour ma future vie professionnelle. »

Extrait de l'atelier avec un panel de jeunes Villeurbannais

« En instituant dans chaque établissement scolaire (collèges, lycées, lycées professionnels), chaque année un temps défini, obligatoire pour des actions de « prévention des risques », parce qu'il y a le cannabis bien sûr mais aussi l'alcool, le tabac, le sida, les violences sexuelles, le racket, le harcèlement sur les réseaux sociaux. Prendre le temps d'en parler avec des adultes, ouvrir le débat, échanger, prendre du recul... »

Contribution écrite de membres du conseil des aînés de Villeurbanne

« Concernant les enfants d'âge primaire, le développement des compétences psychosociales est important pour renforcer l'estime de soi, l'esprit critique, savoir dire non, s'affirmer. [...] En 2017/2018, l'ADES [Association Départementale d'Éducation pour la Santé] a proposé une action de renforcement des compétences psychosociales, au sein du groupe scolaire concerné par l'introduction du cannabis. La mallette 'Papillagou' a été utilisée auprès de plusieurs classes, ainsi qu'une rencontre avec les parents, l'intervention auprès des enfants de la gendarmerie sur le sujet de la réglementation du cannabis et la réalisation d'un travail d'écriture d'un règlement intérieur sur le sujet dans les classes de cours moyen. »

Contribution écrite du service municipal de Santé scolaire (SMSS)

L'AVIS DES EXPERTS : « La prévention est primordiale parce que le cannabis est un produit qui est totalement banalisé. C'est le cas à Villeurbanne mais toutes les enquêtes nationales en France le montrent aussi. Il y a aujourd'hui tout un corpus de littérature qui montre que la sensibilisation liée aux risques de la consommation de drogue est inefficace. Les jeunes connaissent les risques et lorsqu'ils ne les connaissent pas, une intervention de prévention peut augmenter la curiosité. En revanche, leur donner des outils pour gérer les situations où on leur propose par exemple du cannabis, où la pression sociale constitue un frein au "non" me paraît plus efficace ».

Maria Melchior, épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm – Extrait du Facebook live « Cannabis, effets et méfaits sur la santé », 10 janvier 2019.

PROPOSITION 4.4

+++

CONFORTER LE RÔLE CLÉ JOUÉ PAR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LA DÉTECTION ET LA PRÉVENTION DES JEUNES CONSOMMATEURS

Les idées défendues, en synthèse :

Il est important de pouvoir parler du produit sans tabou avec les jeunes. Les pro-légalisation affirment que cela permettrait de libérer la parole notamment vis-à-vis du corps enseignant qui, dans une majorité de cas, ne se sent pas légitime ni suffisamment armé pour aborder le sujet et accompagner des élèves qu'ils sentent concernés par le trafic ou la consommation. Les établissements scolaires sont en effet des lieux privilégiés pour la détection des consommateurs réguliers : les enseignants reconnaissent avoir un faisceau d'indices qui leur permet de repérer ces jeunes : fatigue extrême, signes physiques, absentéisme, odeur, etc.

Les professionnels de santé qui interviennent dans le cadre scolaire reçoivent peu d'élèves pour ce motif alors qu'ils pourraient jouer un rôle déterminant dans l'accompagnement de ces jeunes consommateurs et dans la lutte contre l'isolement et le décrochage scolaire.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANNAIS

« Les établissements scolaires peuvent jouer un rôle en amont, dans la prévention à travers le repérage du décrochage dès la 6^e et le suivi rapproché qui est engagé. Mais ce travail appelle une proximité avec les parents, les familles. »

Extrait de l'atelier avec les directeurs d'établissements scolaires

« Au-delà de la santé, il y a aussi l'enjeu de ne pas bien investir sa scolarité. Les consommations importantes font qu'ils se détachent du scolaire : ils chutent dans leurs résultats, sont de plus en plus absents... C'est un enjeu important pour la suite : au-delà de la question de la consommation quand on décroche du milieu scolaire il y a un retentissement sur la vie, sur le métier, sur la socialisation, sur l'insertion, etc. »

Extrait de l'atelier avec des acteurs de la santé

« Il serait intéressant de réfléchir à des financements pour pérenniser des actions de formation des professionnels intervenant auprès de l'enfance et de la jeunesse et inscrire ces actions au CESC [Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté] des établissements. »

Contribution écrite du service municipal de Santé scolaire (SMSS)

POINTS DE VIGILANCE EXPRIMÉS

« Les professeurs ne sont pas formés pour faire de la prévention et ça n'est pas vraiment leur rôle. Quand on est jeune on n'écoute pas forcément son professeur, surtout sur ces sujets-là. Donc il faudrait d'autres intervenants dans les écoles qui auraient des discours marquants : gendarmes, psychologues... »

Extrait de l'atelier avec les conseils de quartier

« Est-ce que les jeunes décrochent scolairement parce qu'ils consomment du cannabis ? Ou bien le fait qu'ils décrochent leur ouvre cette consommation-là ? Je pense que les deux sont réels. Donc n'accablons pas un produit (cannabis, alcool, tabac) mais posons-nous la question des conditions qui mènent à ces consommations (mal vivre, échec scolaire, conflits familiaux...) »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

« Concernant l'accueil des parents de jeunes consommateurs [au PAEJ], les psychologues les accompagnent et les soutiennent dans leurs réflexions et compétences parentales. La relation parent-enfant est alors interrogée. En soutenant ce lien, on voit que des effets positifs peuvent émerger sur la consommation du jeune et sur son mieux-être. »

Contribution écrite du Point accueil écoute jeunes (PAEJ)

PROPOSITION 4.4 (SUITE)

« On a deux collègues qui travaillent à l'INSA et à la Doua, elles voient bien à quels moments sont faits les décrochages et les élèves pour qui le cannabis va précipiter ce décrochage. Au début ce sera une activité de groupe, pour se faire plaisir et puis ça va précipiter quelque chose, aggraver un syndrome dépressif, etc. »

Extrait de l'atelier avec des acteurs de la santé

« Il faut absolument mobiliser les équipes éducatives parce que ça se passe devant le portail. Si on perd ce lien-là, on perd le lien aux jeunes parce que ces jeunes qui ont une consommation abusive ne viennent plus nous voir nous. »

Extrait de l'atelier avec les acteurs jeunesse

« En luttant contre l'échec scolaire et le décrochage par un accompagnement précoce des élèves en difficultés parce qu'on sait bien que ce sont les plus fragiles qui sont les proies les plus faciles pour les dealers et qui vont se faire piéger. »

Contribution écrite de membres du conseil des aînés

« Ce qui pousse à être addict à une drogue c'est avant tout un mal-être et une fragilité dans une construction. Moi-même j'ai fumé, j'ai fait cette expérience-là, ce n'est pas pour autant que je suis devenue addict et je sais par ailleurs que si on devient addict c'est pour répondre à un besoin de rêverie. »

Extrait de l'atelier avec un panel de femmes issues de plusieurs quartiers de Villeurbanne

PROPOSITION 4.5

+++

CONSTRUIRE UNE RÉPONSE COORDONNÉE POUR FAIRE FACE AU PHÉNOMÈNE

Les idées défendues, en synthèse :

Les actions de prévention restent insuffisantes, et surtout trop cloisonnées (Éducation nationale, acteurs de la santé, acteurs jeunesse, maintien de l'ordre, cercle familial...) et un grand nombre d'acteurs se disent démunis pour faire face, seuls. L'absence d'outillage renforce cette sensation d'isolement face à une problématique commune, qui impacte de nombreuses professions en proximité des jeunes adolescents et adultes, mais qui, en raison de son caractère illégal, ne peut être saisie à la hauteur des enjeux. Il existe de fait un enjeu fort à favoriser le dialogue et le partage d'expérience pour mettre en place un maillage partenarial qui permette de construire des réponses communes.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANAIS

« Je suggère que dans chaque collège public ou privé, centres sociaux, MJC, clubs sportifs et associations en contact avec des adolescents des conférences-débats, projection de films, témoignages de médecins mais aussi d'anciens toxicos. »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

« Je voudrais faire référence au discours de Jean-Marie Petitclerc sur la cohérence éducative : c'est compliqué quand le discours des parents est différent de celui des professeurs et de celui des animateurs. On travaille sur des sujets parallèles et on peut traiter le cannabis de différentes façons. Nous ne sommes pas des flics et on galère sur ce sujet. »

Extrait de l'atelier avec les acteurs jeunesse

« C'est un sujet délicat sur lequel je n'interviens pas seule. Je ne me sens pas compétente pour ça. Je ne peux pas agir seule, je passe par l'infirmière. »

Extrait de l'atelier avec les CPE (Conseillers principaux d'éducation)

« Les acteurs sociaux devraient être plus proches du terrain pour identifier la pauvreté, l'absentéisme à l'école et la répression devrait être plus forte pour identifier les têtes de réseau. »

Contribution écrite de membres du conseil des aînés de Villeurbanne

« Il faudrait former les professionnels intervenant auprès de l'enfance et jeunesse pour une compréhension fine des mécanismes psycho-sociaux conduisant à la consommation de cannabis. [...] Il y a également un enjeu à former des parents-relais et à utiliser les associations existantes pour que les parents trouvent aussi des interlocuteurs de proximité autre que les professionnels. »

Contribution écrite du service municipal de Santé scolaire (SMSS)

POINTS DE VIGILANCE EXPRIMÉS

« Le problème c'est que les jeunes qui fument, qui trafiquent on ne les touche plus, ils ne viennent plus vers nous, donc la question c'est comment on les approche ? [...] Ce sont des jeunes qui sont invisibles, inscrits nulle part (Pôle Emploi, école...).

Extrait de l'atelier avec les acteurs jeunesse

PROPOSITION 4.5 (SUITE)

« L'approche des psychologues du PAEJ est généraliste, elle prend en compte le jeune et sa famille en tant que sujet dans sa globalité. La consommation de cannabis reste un symptôme parmi d'autres venant signifier la souffrance, le mal-être du jeune. Les psychologues dans ces situations s'appuient et travaillent avec l'ensemble des adultes et professionnels liés au jeune accueilli. L'enjeu pour le PAEJ est de continuer à mettre en lien les partenaires autour du jeune et de mener une réflexion commune autour des problématiques adolescentes. »

Contribution écrite du Point accueil écoute jeunes (PAEJ) de Villeurbanne

« Missionner et outiller les professionnels afin de mieux cerner les réalités sociales et économiques des publics rencontrés, de mieux objectiver et identifier les causes et les conséquences de l'implication dans un trafic de drogue.

Requestionner les missions de base des services missionnés pour la protection de l'enfance et les modalités de leurs interventions sur Villeurbanne et mobiliser les politiques de prévention et protection de l'enfance sur les mineurs impliqués et leurs familles.

Mieux connaître le rôle de la MJD (Maison de justice et du droit) villeurbanaise qui est spécialisée dans le traitement pénal de la consommation des stupéfiants. Effectivement, les procureurs ont pu développer depuis quelques années des « mesures alternatives aux poursuites » inscrites ou pas au casier judiciaire. Ainsi, la réponse pénale est de plus en plus systématique et de plus en plus « sanitarisée » : orientation vers une structure sanitaire ou sociale, obligation de suivre un stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants, injonction thérapeutique. Il serait intéressant de connaître le bilan de cette option sanitaire : les personnes arrivent-elles à ne plus consommer ? Vont-elles au bout de l'orientation ? Celle-ci est-elle suffisante dans sa durée ? Quel type de population est la plus concernée : âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle ? »

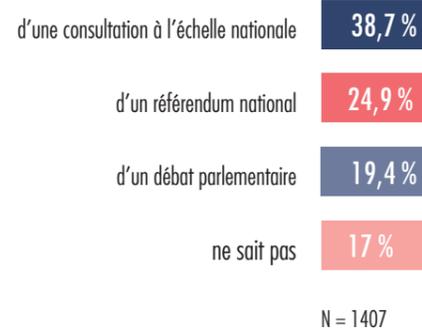
Contribution écrite d'agents territorialisés de la ville de Villeurbanne

POUR ALLER PLUS LOIN

PROPOSITION 5.1

POUR QUE LA LÉGALISATION DU CANNABIS SOIT DÉBATTUE LORS DU « GRAND DÉBAT » NATIONAL

La législation liée au cannabis devrait faire l'objet en France :



Les idées défendues, en synthèse :

Certains participants entendent dans le contexte actuel du grand débat national, une opportunité pour s'emparer de la question, l'intégrer dans le débat public et engager une réelle réflexion autour de la consommation et du trafic de cannabis à l'échelle nationale.

Cette proposition fait en outre écho à l'avis partagé par près des 2/3 des répondants à l'enquête administrée dans le cadre du débat et selon lequel la réflexion autour de la législation devrait faire l'objet d'une réflexion nationale plaçant le citoyen au cœur du débat.

EXTRAITS DE PROPOS DE VILLEURBANAIS

« Dans le contexte de débat actuel, cette consultation tombe à pic pour faire remonter les informations importantes à nos élites capables de légiférer mais qui sont complètement déconnectées du peuple. Merci à la mairie de Villeurbanne pour votre initiative »

« Il faut ouvrir le débat, libérer la parole, permettre aux gens de s'informer, d'échanger, et d'avoir de nouvelles perspectives. »

« Il est temps de mettre le sujet du cannabis au cœur du débat politique et de ne plus être dans cette hypocrisie. Attendu que la coûteuse prohibition du cannabis à d'ores et déjà prouvé son inefficacité et ses effets délétères ! Attendu que la libération de cette plante (!) est ardemment souhaitée par des millions de citoyens, dont le libre arbitre et la liberté individuelle est bafouée quotidiennement par un État aux arguments fallacieux dont on ne s'explique pas la position rétrograde. Attendu que cette position semble largement vouée à la protection de différents lobbys et la préservation d'une « plaie sociale » plutôt qu'à l'intérêt général ! Attendu que le chanvre est une panacée agricole dont la transition écologique et énergétique ne serait faire fi ! Attendu que l'État exsangue à la une opportunité historique de créer des milliers d'emploi, à la ville comme à la campagne, et faire rentrer des milliards d'euros dans les caisses... »

Contributions d'habitants issues de la plateforme de concertation

CONTRE-ARGUMENT

« Ne pensez-vous pas qu'il y ait des sujets plus importants que le cannabis ? »

Contribution d'habitant issue de la plateforme de concertation

LES CONTRIBUTIONS D'EELV – FDG ET DU PARTI SOCIALISTE

La plateforme de concertation a recueilli les contributions de deux formations politiques : Europe Ecologie Les Verts – Front de Gauche (EELV-FDG) et le Parti socialiste. Au même titre que les habitants, les professionnels et autres acteurs locaux, les élus villeurbannais de ces deux partis ont ainsi souhaité s'exprimer et partager leur position autour du cannabis.

Ce livre blanc étant en premier lieu, celui de la parole des Villeurbannais, le choix a été fait de leur offrir une place « à part » dans le débat. En outre, les propositions formulées et argumentées renvoient globalement à celles qui ont émergé du débat dans son ensemble. Les élus EELV-FDG de Villeurbanne partagent les grands constats qui ont été faits à travers les différentes rencontres ayant marqué la démarche de concertation. Ils reconnaissent un niveau de consommation élevé en France (comparé aux autres pays européens), un produit non contrôlé dont la qualité se détériore au détriment de la santé des consommateurs, une prohibition coûteuse et limitée, des effets avérés sur la santé, des risques psycho-sociaux importants, un enjeu à déconstruire les idées reçues autour du cannabis et une nécessité de renforcer la prévention. Les élus EELV-FDG encouragent par ailleurs **l'étude des expériences menées à l'étranger pour favoriser une évolution de la législation actuelle** qui permette de lutter contre ces effets négatifs. Ils soumettent 5 propositions phares, qui font écho à la proposition de loi de janvier 2017 et qui visent à :

- Encadrer la vente de cannabis via un réseau de débiteurs agréés et intégrés dans un monopole national de production et de distribution (La Française du cannabis) ;
- Développer des programmes de prévention efficaces, réorienter les moyens de la police et de la justice vers la grande délinquance (notamment celle liée aux trafics des autres drogues plus dangereuses) ;
- Assouplir le cadre légal à l'égard du cannabis permettrait de créer de l'emploi, mais également de vendre un produit de plus grande qualité et de générer de nouvelles recettes fiscales qui pourraient être réintégrées sur des missions régaliennes et notamment sur la prévention et l'éducation des jeunes.

Enfin, les élus EELV-FDG de Villeurbanne invitent à ouvrir un grand débat national sur l'usage du cannabis.

Partant de deux constats (échec de la répression et de l'approche judiciaire, et difficulté à faire de la prévention), la section villeurbannaise du Parti socialiste s'est également interrogée sur une hypothèse de **légalisation du cannabis**. À l'image des arguments soutenus dans le débat par les pro-légalisation, ce scénario pourrait favoriser mécaniquement, un assèchement des trafics et une baisse des faits de délinquance et nuisances induits. Des points de vigilance sont toutefois identifiés.

- L'enjeu de **fixer un « juste » prix** - qui tienne à la fois compte des risques d'un report vers le marché noir (en cas de prix trop élevé) et d'une incitation à la consommation (s'il est trop bas) - est souligné ;
- La seule voie possible en terme de régulation du marché, semble être celle d'un **contrôle par l'État (ou l'Europe) pour garantir l'intérêt général et répondre aux enjeux de santé publique** (qualité des produits et teneur en THC, encadrement de la vente interdite aux mineurs, interdiction de publicité) ;
- Des préconisations sont émises pour **privilégier un modèle coopératif favorisant l'économie voire l'agriculture locale**. Également, l'importance de se saisir de la question de **la réinsertion des ex-trafiquants dans la filière sera au cœur du débat à venir**. Sur ce dernier point, le modèle californien est pris pour exemple, dans la manière dont il a soutenu une véritable politique d'accompagnement socio-professionnel en parallèle de la réforme législative engagée. Également, **les recettes générées sont vues comme l'opportunité d'accompagner avec des moyens augmentés, des politiques sociales** qui permettront de remplacer l'économie souterraine à l'œuvre dans les trafics.
- La section villeurbannaise du Parti socialiste, invite également à **questionner les moteurs de l'entrée dans la consommation, et à mettre en place une véritable politique de prévention** des comportements addictifs dès le plus jeune âge, ce que les recettes fiscales générées pourraient favoriser.

À l'image des Villeurbannais et des élus EELV-FDG de Villeurbanne, la section villeurbannaise du Parti socialiste invite le gouvernement à briser le tabou et à saisir l'opportunité du débat villeurbannais, pour ouvrir un grand débat national sur la place du cannabis dans notre société, et les conditions de sortie de la prohibition.

TOUT LE DÉBAT SUR PARTICIPEZ.VILLEURBANNE.FR